



*Diagnostic sur le déploiement de la Prévention
Spécialisée sur les territoires du VAL-DE-MARNE*

Décembre 2023

*Association Prévention Spécialisée Nationale
112 rue d'Arras 59000 LILLE - 03.20.16.81.40
secretariat@apsn-prev.fr - www.apsn-prev.org*

SOMMAIRE

TABLE DES MATIERES	2
<i>PREAMBULE</i>	4
LA COMMANDE INITIALE	5
LA COMMANDE FINALE : <i>nécessité d'arbitrage et controverse QPV non QPV</i>	9
AXE 1 : UN DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE POUR MIEUX CIBLER LES BESOINS ET OPTIMISER LA REPARTITION DES MOYENS ET RESSOURCES DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE	12
I- BESOINS, MOYENS ET RESSOURCES AU NIVEAU DES TERRITOIRES	12
I-1 Eléments contextuels du territoire Val-de-Marne	12
I-1-1 Géographie, Découpage et population	12
I-2 Problèmes et besoins évolutifs des 30 territoires concernés par le diagnostic	20
I-2-1 Education	20
I-2-2 Familles et logements	26
I-2-3 Economie et insertion professionnelle	28
I-3 Moyens existants de la prévention spécialisée et profils cibles	33
I-3-1 Les moyens de la Prévention Spécialisée à l'échelle départementale	33
I-3-2 Perceptions des associations sur les moyens de la Prévention Spécialisée	37
<i>Reconnaissance globale et valorisée de l'appui Départemental</i>	37
<i>Dénonciation de la baisse de moyens déjà jugés insuffisants</i>	38
AXE 2 : UN DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE POUR CERNER LES PROBLEMATIQUES DES PUBLICS CIBLES DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE ET OPTIMISER LEUR ACCOMPAGNEMENT.	43
II- ANALYSE COMPARATIVE DES 30 TERRITOIRES AU REGARD DE LA VULNERABILITE DES JEUNES DE MOINS DE 21 ANS	43
II-1 : Les 6 indicateurs de vulnérabilité économique et sociale des moins de 21 ans à l'échelle des 9 communes sous tension :	43
II-2 : Les 8 indicateurs de contexte à l'échelle des 9 communes sous-tension :	48
II-3 Les 6 indicateurs de vulnérabilité économique et sociale des moins de 21 ans à l'échelle des 21 communes hors tension	54
II-3-1 Dans les 9 commune hors-tension avec QPV et couverts par la Prévention Spécialisée des EPT 10 et 11	54
II-3-2 Dans les 12 territoires QPV avec Prévention Spécialisée « hors tension » de l'EPT 12	57
II-4 Les 8 indicateurs de contexte pour les 21 communes hors-tension couvertes par la PS	60
II-4-1 8 indicateurs de contexte des 9 communes hors tension avec QPV et couverts par la PS des EPT 10 et 11	60
II-4-2 Les 12 communes hors tension avec QPV et couverts par la PS de l'EPT 12 selon les indicateurs de contexte	63
II-5 Comparaison des 30 communes selon les indicateurs de vulnérabilité et de contexte	65
II-5-1 Selon la vulnérabilité des jeunes	65

II-5-2 Selon les indicateurs de contexte	68
III- PREVENTION SPECIALISEE, PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET VIOLENCES JUVENILES DANS LE VAL-DE-MARNE	73
III-1 Esquisse d'une quantification des rixes médiatisées entre 2017 et Mars 2023	73
III-2 Analyse qualitative du phénomène : résultats des entretiens sur les rixes	77
III-3 Liens entre Prévention Spécialisée et Protection Judiciaire de la Jeunesse dans le repérage et le traitement des problèmes : enjeu d'un équilibre entre prévention de la délinquance et Prévention Spécialisée	79
III-3-1 Quelques chiffres de la PJJ sur les mesures concernant les jeunes du Val-De-Marne	79
III-3-2 Une problématique judiciaire de la jeunesse en hausse dans le département en au niveau national	80
III-3-3 Prévention de la délinquance et Prévention Spécialisée : entre coopération, méfiance et antagonisme originel	82
AXE 3 : RECOMMANDATIONS PRECONISATIONS - AIDE A LA DECISION : OPTIMISER LA REPARTITION ENTRE BESOINS ET MOYENS SUR LES TERRITOIRES	84
IV- CONSTRUCTION DES INDICES DES BESOINS ET PROBLEMATIQUES DES TERRITOIRES	84
IV-1 Comprendre la méthode de croisement des 3 indices sociologiques	84
VI-2 Tableaux et résultats des 3 indicateurs sociologiques	92
IV-3 Commentaires et recommandations sur l'indice synthétique des 3 indicateurs sociologiques (ISIS) : résultats indice 4	95
V- CONSTRUCTION D'UN INDICE DE REPARTITION DES MOYENS EDUCATIFS SUR LE TERRITOIRE	98
V-1 Calcul d'un Indice 5 : Indice de Répartition Ajustée des Moyens (IRAM)	98
V-2 Commentaires et recommandations sur la Répartition Ajustée des Moyens (IRAM) : résultats Indice 5	101
VI- CALCUL D'UN INDICE 6 : INDICE DE COHERENCE ENTRE MOYENS ET BESOINS (ICMB)	102
<i>Perspectives Nouveau contrat de ville 2024-2030</i>	104
BIBLIOGRAPHIE	107
WEBOGRAPHIE	108
ANNEXES	109

PREAMBULE :

Après la seconde guerre mondiale, la société française fait le pari que la jeunesse, même en difficulté, est une ressource incontournable et affirme qu'elle mérite qu'on s'engage pour elle. Les clubs de Prévention Spécialisée sont issus de cet engagement. Ce fondement sur lequel s'est créée cette forme originale d'action sociale dans le milieu de vie des jeunes reste un ancrage essentiel. Les éducateurs de Prévention Spécialisée mènent des actions de proximité dans une dynamique « d'aller vers » les jeunes, qui se trouvent éloignés, voire en rupture, des institutions et des dispositifs de droit commun.

Ces professionnels adaptent leurs pratiques en fonction des réalités sociales locales et des besoins identifiés. Ils interviennent sur une multitude de situations en lien avec les différentes vulnérabilités des jeunes et des familles. La jeunesse est une période où la construction identitaire est particulièrement en mouvement. Or, une partie de celle-ci peut être désorientée. Cette situation peut alors conduire à une relation au monde problématique. La particularité des accompagnements socio-éducatifs individuels et collectifs de la Prévention Spécialisée est de se situer à la croisée des différentes politiques publiques et sociales, ce qui l'amène à travailler avec des acteurs très diversifiés.

Instituée par l'arrêté ministériel du 4 juillet 1972, la Prévention Spécialisée devient une des compétences rattachées à l'Aide Sociale à l'Enfance par la loi du 6 janvier 1986. Le principe d'appartenance de la Prévention Spécialisée au champ de la Protection de l'Enfance est réaffirmé dans la loi n°2016-297 du 14 mars 2016 réformant la protection de l'enfance. **La mission de Prévention Spécialisée est désormais inscrite comme mission de l'ASE à l'article L.121-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles** qui prévoit que : *« le service de l'ASE a pour mission d'organiser, dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, des actions collectives visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles, notamment des actions de prévention spécialisée... »*

Suite à l'évaluation des « CPOM » 2018-2021 de la Prévention Spécialisée, le Conseil Départemental du Val-De-Marne a souhaité engager une démarche de diagnostic territorial concernant le déploiement de la Prévention Spécialisée sur les différents territoires du Département afin d'examiner la priorisation des territoires d'intervention en fonction : des missions de la Prévention Spécialisée (prévenir toutes formes de désocialisation individuelle et collective des jeunes), des problématiques spécifiques rencontrées (regroupements de jeunes en bandes, phénomènes de rixes, addictions...), du cadre de référence fixé par le Conseil Départemental 94, de la répartition des ressources éducatives.

Cette démarche de diagnostic s'inscrit dans un contexte de fin des échéances des autorisations des clubs de prévention. Ainsi, il s'agira, pour l'APSN, d'apporter un éclairage extérieur et averti pour appuyer significativement la Collectivité du Val de Marne dans la conception de sa politique publique en matière de Prévention Spécialisée dans le cadre de la Protection de l'Enfance.

LA COMMANDE INITIALE

Il s'agit d'une commande du Département du Val-de-Marne portée par la DPEJ (Direction de la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse). Cette demande est impulsée par le **problème d'une carence en termes de visibilité et d'évaluation sur l'état des lieux de la Prévention Spécialisée sur ce territoire. Ceci d'autant plus qu'elle est déployée sur 7 territoires non QPV alors que 2 QPV en sont privés.**

La Commande initiale s'inscrit dans l'**Axe 1** de la **stratégie départementale pour l'enfance et la jeunesse « Développer et enrichir l'offre en prévention au bénéfice des enfants, des adolescents et des familles »** avec la **Fiche Action 4 : « Restructurer l'intervention de la prévention spécialisée »** qui est **mise en œuvre autour des 3 points suivants**¹ :

1/ « Redéfinir les périmètres territoriaux des équipes de Prévention Spécialisée pour mieux répondre à l'évolution des besoins des territoires. »

- Diagnostic territorial et regroupement efficient des acteurs de la Prévention Spécialisée.

2/ « Renforcer la capacité des acteurs de Prévention Spécialisée à agir » :

- « Recentrage sur les 12 - 21 ans rencontrant notamment des problématiques de décrochage scolaire de prostitution, addiction et isolement, visant à prévenir leur marginalisation et à accompagner leur insertion professionnelle. »

- « Expérimentation d'appels à projets ciblés sur les pratiques professionnelles innovantes et / ou nouvelles problématiques, avec une attention particulière aux jeunes filles en favorisant leur place dans l'espace public. ».

3/ « Formaliser l'articulation entre les EDS (Espaces Départementaux des Solidarités) et les associations de prévention spécialisée » :

- « Expérimentation de la participation des cadres de la Prévention Spécialisée aux CLE et mise en place de formations communes »

- « Mise en place de temps d'échanges et de réflexions sur la place donnée à la Prévention Spécialisée comme partenaire ressource des parcours en protection de l'enfance. »

Pilotes : DPEJ (Direction de la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse)

Indicateurs suivis :

- « Nombre de rencontres entre équipes Prévention Spécialisée et équipes EDS par commune d'intervention »

- Nombre de participation équipes Prévention Spécialisée dans les CLE

- Nombre de projets soutenus par la bourse aux projets

S'agissant du diagnostic territorial, la démarche sera concentrée sur les deux premiers points de cette fiche action 4.

¹ Document transmis par la DPEJ

D'autre part, compte tenu des événements récents (décès d'un jeune à la suite d'une rixe à Thiais), le Département souhaite qu'un focus soit réalisé sur la question des phénomènes de bandes.

3 éléments contextuels à l'origine de la commande

Selon le département par la voix de Charline Voisin, Cheffe de service Prévention et Insertion Direction de la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse du Département du Val de Marne, 3 éléments contextuels ont été à l'origine de cette commande :

- D'abord un « *contexte institutionnel et politique* » qui est un « *changement de majorité (...) le nouvel exécutif a souhaité revoir l'ensemble des politiques qui étaient menées par une majorité précédente depuis une quarantaine d'années. Il y a une volonté de se dire : « on fait évoluer, en début de mandat, on peut mener des politiques ambitieuses* ».

En effet le département « dernier bastion communiste », a basculé à droite lors des élections départementales 2021, dans la foulée de la même logique de changement opérée lors des municipales de 2020². L'ancienne équipe, dirigée par Christian Favier du Parti Communiste Français a été suppléée par la nouvelle avec à sa tête Olivier Capitanio du parti Les Républicains.

Il s'agirait comme cela se fait classiquement lors des alternances politiques d'imprégner l'action publique, des nouvelles idées portées au pouvoir. Dans le cas du Val-De-Marne, les différences idéologiques marquantes entre deux champs historiquement très opposés, semblent évidemment accentuer cette rupture. Néanmoins, en ce qui concerne la politique jeunesse qui nous concerne ici, nous avons pu remarquer en toute objectivité tout au long de ce diagnostic que la recherche du consensus entre acteurs de toutes sensibilités politiques et associatives, semblait prévaloir.

- Ensuite un second contexte d'ordre conventionnel et conjoncturel qui fait que selon Madame Voisin les dernières conventions³ entre les associations de Prévention Spécialisée et le Département datant de 2017, le « *processus méthodologique* » nécessitait « *à l'issue de la fin de chaque convention, de faire le bilan et de voir si l'action des associations correspond* » aux attentes du département.

Elle rajoute qu'à « *chaque renouvellement de convention* » le département « *travaille à améliorer l'action et la prise en charge des publics cibles de la PS* » ceci à travers des débats et des concertations. En ce qui concerne le renouvellement dont il est question ici, les objectifs selon notre interlocutrice consistent en un recentrage sur les jeunes filles, ainsi qu'« *également un gros volet sur l'idée de travailler plus avec les EDS (Espaces Départementaux de Solidarité)* » car rajoute-elle « *on prend à la lettre le code de l'action sociale et de la famille qui dit que la Prévention Spécialisée est rattachée à la Protection de l'enfance* ».

- Enfin un troisième contexte lié à la gestion des ressources humaines des associations. En effet, selon Charline Voisin, on note deux aspects problématiques qui sont d'abord un nombre assez important de « *turnovers* » au sein des équipes notamment sur des territoires comme Ivry-Sur-Seine ou Villejuif ; ensuite des équipes qui sont largement en sous-effectif comme sur Sucy-

² David Leduc dans Actus-Val-De-Marne, Publié le 28 Juin 21 à 5:32 https://actu.fr/politique/elections-departementales/departementales-2021-le-dernier-bastion-communiste-le-val-de-marne-est-tombe_43020258

³ La durée d'une convention est de 3 ans avec en général un avenant de 2 ans.

En-Brie « où à un moment il y avait une seule personne », ce qui est selon elle, incompatible avec le travail de présence dans la rue.

- **Controverse autour du spectre de la fusion d'associations**

Les associations rencontrées ont à l'unanimité exprimé une inquiétude commune qui est la crainte des fusions et regroupements d'équipes de Prévention Spécialisée. Cette crainte s'appuierait selon eux sur une volonté départementale de réduire drastiquement les moyens de la Prévention Spécialisée vu le contexte global de baisse budgétaire d'une part, et d'autre part les effets d'annonce du département allant dans ce sens, depuis quelques années, et dont ils ignoreraient les motivations internes pour certains : « *L'intention du Département c'est clairement de nous imposer des fusions qui nous amèneraient à devoir licencier. On ne connaît pas leurs intentions mais ce qui est sûr est que nous on n'accepte pas le principe car déjà que c'est compliqué en Prévention Spécialisée de s'installer sur un territoire, si en plus de cela avec le manque d'effectifs conséquents on doit fusionner avec d'autres associations et se séparer d'une partie de l'équipe, cela va être compliqué* » (Chef de service, Association PS). Ici, on décèle une crainte argumentée par le manque de visibilité sur les motivations départementales et dont la conséquence est le refus catégorique du principe de fusion-regroupement. Chez une autre catégorie d'acteurs cette mesure est acceptée et plus comprise comme l'atteste ce témoignage d'un président d'une association : « *Moi je serai prêt à laisser la place à une autre association (Qu'il cite mais on a décidé d'anonymiser) s'ils risquent de disparaître car n'étant pas sur des QPV, et peut-être pourquoi pas aller ailleurs ou pas* ». La crainte des fusions-regroupements et rajouterait-on démantèlements-redéploiements, est beaucoup plus exprimée chez les associations de petite taille et qui de surcroît interviennent sur des territoires non-QPV. De même, à l'intérieur des équipes, les éducateurs et les chefs de service l'expriment de façon beaucoup plus affirmée ; certains avancent même que le diagnostic commandité ne servirait que de faire-valoir à ces projets de fusion déjà actés, mais qu'on tenterait de faire accepter, légitimer par une validation scientifique : « *Ils ont déjà pris leur décision de toute façon, là ils vous délèguent pour nous consulter mais les dés sont déjà jetés* » (Educateur Spécialisé - Association PS). Pourtant, le Département rassure et tempère : « *Personne ne perdra son emploi, c'est juste qu'il y a des endroits où il y a des besoins et où personne n'est présent et d'autres non.* » (Charline Voisin).

La crainte de certaines associations positionne le prestataire comme un agent au service de l'homologation d'un processus déjà entériné. Cette caution pseudo-scientifique œuvrerait à légitimer des décisions publiques d'ores et déjà avalisées en interne par le Conseil Départemental. L'inquiétude bouscule sensiblement la licéité du diagnostic d'une part, la déontologie et/ou le professionnalisme de l'APSN d'autre part. Car même si la déontologie n'est pas selon certains (qui ont tenté de préciser et de rassurer) remise en question, et qu'au contraire nous serions instrumentalisés comme eux, à notre insu, il est clair que le professionnalisme d'un scientifique manipulé par un commanditaire pose un problème. Derrière ce ressenti exprimé par certains acteurs associatifs, pourrait aussi se cacher une forme de subtilité qui viserait à être rassuré par l'autre en le questionnant par une affirmation interrogative. On expose d'abord une idée porteuse d'une réalité sur laquelle on se projetterait et qui est perçue négativement car ayant des effets néfastes sur nos intérêts ; on espère par la suite en désignant l'autre comme acteur (conscient ou inconscient) de cette réalité, parvenir à provoquer chez lui une réaction de positionnement, de dévoilement, vis-à-vis du problème évoqué.

Bien évidemment les acteurs concernés par le diagnostic sont des acteurs stratégiques au sens de l'analyse stratégique des organisations de Michel Crozier et Erhard Friedberg ⁴ : afin de satisfaire leurs propres intérêts, certains acteurs associatifs tentent de maîtriser la « zone d'incertitude » de l'information et de la communication ⁵ qui est à leur portée dans le cadre de l'interaction avec le prestataire de la commande. Ceci afin de mieux se positionner en termes de pouvoir, dans le jeu des acteurs de la Prévention Spécialisée du Val-De-Marne.

L'analyse stratégique s'applique néanmoins à tous les acteurs concernés par le diagnostic, y compris l'APSN.

Au niveau du département, le problème est loin d'être nié mais l'on précise clairement que ce n'est pas l'objet du diagnostic qui permettrait d'effectuer des ajustements ou pas : « *La commande ne demande pas de travailler la question des fusions mais porte sur le diagnostic. En fonction de ce diagnostic de territoire on verra, et c'est marqué dans la fiche du schéma de la protection de l'enfance où l'exécutif dit 10 ça fait beaucoup d'interlocuteurs, mais pour autant à un moment dans un brainstorming je ne sais plus qui, pas nous hein, avait dit 3 associations, 1 par EPT, et très vite l'exécutif a rejeté cette éventualité, donc à ce jour c'est sûr qu'ils ne veulent ni 10 ni 3, et tout cela se décidera à l'issue du diagnostic de territoire* » (Charline Voisin).

Dès lors, les différentes étapes de l'étude ont été concertées entre l'APSN et le commanditaire dans le respect des apanages de chaque entité. Tout en répondant à la demande initiale, celle-ci fut amenée à être reformulée de telle sorte qu'elle puisse apporter une réponse scientifique, technique. Une réponse élaborée avec liberté et rigueur scientifique, et qui se cantonne à livrer des indicateurs socio-économiques, démographiques qui facilitent l'aide à la décision. L'APSN, dans cette recherche appliquée, tente de produire une étude sociologique « utile et non utilitaire »⁶ qui évite le piège de la perte d'autonomie du chercheur vis-à-vis de son commanditaire, et contre lequel nous alertait Pierre Bourdieu et compagnie dans *Le métier de sociologue* : « *La sociologie devient une sociologie appliquée répondant à une demande bureaucratique publique ou privée, elle tend à perdre partiellement la liberté de définir elle-même ses choix de recherche et du même coup, elle tend à se poser les questions que lui posent ses clients !* » (Bourdieu, Chamboredon, Passeron, 1983 : 107).

⁴ Michel Crozier et Erhard Friedberg, *L'acteur et le système* 1977, Seuil, Paris

⁵ Il y a 4 zones d'incertitudes chez Crozier et Friedberg : la maîtrise d'un savoir, d'une compétence ; la maîtrise de l'information et de la communication ; la maîtrise des règles organisationnelles ; la maîtrise des relations entre l'organisation et son environnement.

⁶ Pierre BOURDIEU, Jean-Claude CHAMBOREDON et Jean-Claude PASSERON, *Le métier de sociologue*. Paris, Mouton, 1983.

LA COMMANDE FINALE : *nécessité d'arbitrage et controverse QPV non QPV*

Le choix de l'APSN pour effectuer ce diagnostic au-delà des critères classiques de désignation d'un prestataire scientifique, obéit aussi à une double logique d'extériorité à la structure commanditaire d'une part, au territoire d'Ile-de-France d'autre part : « *C'est une chance et une opportunité car cela n'a jamais été fait de faire appel à un partenaire extérieur pour réaliser une analyse des besoins du territoire, et c'est tout le rêve de personnes qui travaillent dans les politiques publiques. Il y a une attente d'une meilleure connaissance des besoins des jeunes et d'avoir une photographie objective et neutre des équipes de Prévention Spécialisée dans le territoire Val de Marne.* » (Charline Voisin). En effet, le département souhaite connaître son territoire sous un regard décentré et excentré. Une certaine proximité de la structure avec les acteurs de terrain du champ de la protection de l'enfance en général, ainsi qu'avec ceux des équipes de Prévention en particulier, peut à un certain moment influencer sur leur regard. Ceci d'autant plus qu'il existe dans le Val-De-Marne un début de controverse sur l'articulation entre QPV et Prévention Spécialisée. Il s'agit d'interroger la pertinence de l'action de la Prévention Spécialisée entre 2 territoires de La Politique de Ville où les besoins seraient avérés et justifiés, et 7 communes non QPV sur lesquelles les besoins pourraient être beaucoup moins prioritaires selon les critères et déterminants de déploiement de la Prévention Spécialisée.

En effet, les 2 communes de Thiais et de Saint-Maur-Des-Fossés disposent de QPV non pourvus d'équipes de Prévention Spécialisée là où 7 autres communes non-QPV en possèdent. Si sur Saint-Maur-Des-Fossés il n'y a pas eu de demande formulée, ce n'est pas le cas de Thiais où le maire a, selon le département déjà effectué une demande, renouvelée d'ailleurs. Néanmoins, la sollicitation ne s'est effectuée qu'à travers un courrier simple de l'édile et en l'absence de positionnement d'associations. Or, selon Madame Voisin, il faut dans le cadre d'un collectif départemental « *aller beaucoup plus loin* » concernant ce genre de démarches. Cet aller plus loin dans les arbitrages résulte de processus d'ajustements internes et de logiques de concertation entre acteurs et principalement « *entre les municipalités concernées et le département et les choses se joueront à un autre niveau* » selon Julie Masse la coordinatrice de la Prévention Spécialisée au sein de la DPEJ du Val-De-Marne. Cela signifie qu'au-delà des aspects techniques, il y a une dimension très politique beaucoup moins maîtrisable car fuyante. Elles se manifeste surtout selon madame Masse, lors d'un « *changement de couleur politique dans une commune* » où l'on assiste parfois au refus de la nouvelle équipe municipale de travailler avec l'association de Prévention Spécialisée conventionnée sur place. Le Département est par la suite sollicité pour « *des dialogues de médiation* » car la coordinatrice l'affirme : « *Les municipalités n'ont pas le pouvoir* » de démanteler une équipe de Prévention Spécialisée. D'ailleurs, le commanditaire avance qu'au-delà des besoins du territoire la démarche de diagnostic est un « *processus qui permet de faire évoluer un certain nombre d'acteurs, et là d'ailleurs, certains commencent à se parler* » (C. Voisin). Les arbitrages à effectuer ne le seront qu'à l'issue d'une phase de communication et de concertation qui interviendrait après les résultats de l'étude.

Un autre aspect crucial semble assez important à tenir en compte, il s'agit de l'idée reçue qui associe systématiquement la Prévention Spécialisée à l'urbanité des Grands Ensembles aux bas d'immeuble. Or, pour effectuer un arbitrage objectif, il est nécessaire de « *faire attention à certaines apparences, par exemple à Sucy où on a l'impression que tout est vert, tout est beau,*

il y a beaucoup d'espaces, mais il faut quand même de la Prévention Spécialisée » (Charline Voisin). Elle précise en donnant l'exemple de la rapide paupérisation du centre-ville de San-Francisco, que dans une ville, rien n'est figé, tout évolue. Il est important donc, d'interroger régulièrement les indicateurs des territoires (morphologies sociales) au-delà de leurs morphologies physiques d'apparence.

L'enjeu principal de ce diagnostic est d'aider le commanditaire à parvenir à une répartition équilibrée et cohérente sur son territoire des moyens éducatifs qu'il alloue à la Prévention Spécialisée. Afin d'atteindre ce but, il est impératif pour le Conseil Départemental du Val-De-Marne de pouvoir obtenir une représentation scientifique des besoins éducatifs de ses communes. Ces besoins s'adjoignent autour d'un ensemble d'indicateurs significatifs, qui rendent compte des problématiques auxquelles sont exposés les jeunes âgés de 11 à 21 ans, qui constituent le public cible de la Prévention Spécialisée.

3 axes⁷ se dégagent dans la reformulation synthétique de la commande exposée dans le tableau ci-dessous :

⁷ Le troisième est celui du croisement des 2 premiers, et permet l'aide à la décision.

REFORMULATION SYNTHÉTIQUE DE LA COMMANDE :

AXE 1 / DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE : BESOINS, MOYENS ET RESSOURCES

Harmoniser l'intervention de la Prévention Spécialisée dans le Val-De-Marne de sorte qu'elle soit adéquate aux besoins éducatifs, économiques et sociaux des territoires principalement des QPV.

Comment mieux répartir les moyens éducatifs de la Prévention Spécialisée au regard de la spécificité des territoires et des besoins identifiés ?

AXE 2 / PUBLICS ET PRATIQUES : OPTIMISER L'ACCOMPAGNEMENT

Identifier le profil des publics accompagnés par la Prévention Spécialisée (âge, genre, situation familiale etc.) en termes de parcours scolaire et / ou d'insertion professionnelle, et d'autres problématiques spécifiques.

Comment le diagnostic de territoire peut contribuer à recentrer les pratiques sur les 11-21 ans en prenant en compte leurs problématiques ?

AXE 3 / AIDE A LA DECISION : EQUILIBRE ET COHERENCE ENTRE MOYENS ET BESOINS

Comment répartir de façon optimale et équilibrée sur le territoire du Val-De-Marne les moyens éducatifs du Conseil Départemental en fonction des besoins identifiés ?

AXE 1 : UN DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE POUR MIEUX CIBLER LES BESOINS ET OPTIMISER LA REPARTITION DES MOYENS ET RESSOURCES DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

I- BESOINS, MOYENS ET RESSOURCES AU NIVEAU DES TERRITOIRES

I-1 Eléments contextuels du territoire Val-de-Marne

I-1-1 Géographie, Découpage et population :

Le département du Val-De-Marne est situé au cœur de l’Ile-de-France dans « la petite couronne » avec les départements des Hauts-de-Seine (Limite Ouest) et de la Seine-Saint-Denis (limite Nord-Est). Il s’étend sur 245 km² sur une plaine alluviale où la Marne rejoint la Seine. Au 1^{er} janvier 2022, le département du Val-De-Marne avait une population estimée à 1 415 845 habitants ⁸ répartis entre les trois arrondissements que sont Créteil, Haÿ-les-Roses et Nogent-sur-Marne. Sa création remonte au 1^{er} janvier 1968 et il est aussi subdivisé en 47 communes et 3 EPT (Établissements Publics Territoriaux) que sont Paris-Est-Marne et Bois (T 10), Grand Paris-Sud-Est Avenir (T11) et Grand-Orly-Seine Bièvre (T 12). Ce dernier territoire est beaucoup plus vaste et peuplé que les 2 autres et déborde vers l’Essonne d’ailleurs.

Du fait de sa proximité avec le cœur parisien, c’est un département en constante mutation avec une population tendant vers l’hétérogénéité sociale. La spécificité des territoires est loin d’être uniforme aussi : *« C’est un gros territoire avec une particularité qui constitue une richesse en termes de présence d’associations. On a des jeunes qui sont ceux qui vivent dans des zones résidentielles riches et moins riches très urbanisées et d’autres moins urbanisées, on a de gros ensembles comme Vitry, Champigny, Créteil, Le Kremlin-Bicêtre et les villes à côté, Villejuif, Gentilly. Sur cet exemple on a plein de parisiens de la classe moyenne qui y ont acheté, et on a typiquement une ville qui ne ressemble pas à ce qu’elle était il y a 20 ans (...) Il y subsiste des phénomènes de bande et de quartier mais l’aspect frontalier avec Paris fait que beaucoup d’appartements y sont rachetés par des Parisiens de la classe moyenne. »* (Charline Voisin DPEJ 94).

Le département a la particularité d’avoir une population juvénile en nette progression annuelle. Ceci notamment avec une augmentation des moins de 24 ans, de plus de 0,5 % par an, plus conséquente qu’à l’échelle régionale (+ 0,2 %) ⁹. Ce qui témoigne selon le Conseil Départemental d’un vrai dynamisme démographique.

⁸ INSEE : « Populations légales en vigueur à compter du 1er janvier 2022 Recensement de la population Arrondissements - cantons – communes » / Val-De-Marne. INSEE, Décembre 2021 (Tableau 1 : Populations légales des arrondissements en vigueur à compter du 1er janvier 2022 - date de référence statistique : 1er janvier 2019)

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/4989704/dep94.pdf>

⁹ « Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance 2023-2027 », Conseil départemental du Val-De-Marne , 64 pages

1-1-2 Zonage QPV et contrats de ville ¹⁰

Le département comporte 42 QPV répartis sur 23 villes. Parmi ces QPV, 5 sont à cheval sur deux villes :

Bois L'Abbé situé entre Champigny-sur-Marne et Chennevières-sur-Marne ;

La Haie Griselle-La Hêtraie situé entre Boissy-Saint-Léger et Limeil-Brévannes ;

Chaperon Vert situé entre Arcueil et Gentilly ;

Péri- Schuman Bergonié situé entre Gentilly et Le Kremlin-Bicêtre ;

Lebon-Hochart-Mermoz-Lozaitz Sud situé entre L'Haÿ-les-Roses et Villejuif ;

Enfin le Quartier de la Politique de la Ville Polognes-Centre-Ville-Le Plateau-Saint-Martin s'étale quant à lui, sur 3 communes que sont : Limeil-Brévannes, Valenton et Villeneuve-Saint-Georges.

Ces précisions s'imposent car le présent diagnostic s'effectue en plein contexte de seconde prorogation de la fin des contrats de ville 2015-2020. En effet, après une première prolongation de 2 ans intervenue en 2018, ils viennent fin 2022 d'être de nouveau rallongés d'une année supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2023 afin, selon l'État, de se donner assez de temps pour imaginer une nouvelle génération de contrats de villes plus adaptés face aux territoires.

Les contrats de ville sur la base desquels ce diagnostic a été effectué dans le département du Val-De-Marne sont au nombre de 12 répertoriés dans le tableau 1 suivant. Néanmoins, comme précisé dans la note de bas de page 10, la nouvelle cartographie étant publiée en janvier 2024, nous ne pouvons dans le cadre de la livraison définitive de cette étude, faire l'économie de cette donnée nouvelle. Même si encore une fois, cela n'impacte pas les résultats de l'étude qui s'est basée sur les indicateurs révélateurs de besoins des jeunes commune par commune. Un petit focus sera publié à la fin du document, à cet effet.

¹⁰ L'étude ayant traversé les 2 derniers tiers de l'année 2023, il y a eu depuis, la publication du décret qui établit la nouvelle cartographie des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) 2024-2030 au Journal officiel du 29 décembre 2023 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Le redécoupage n'influe nullement sur le diagnostic dans la mesure où les indicateurs utilisés sont à échelle communale et non de quartier.

Les 12 contrats de ville

EPT	Contrat de ville	Population QPV
10	Champigny sur-Marne	18 698
	Fontenay-sous-Bois	3 941
	Saint-Maur-des-Fossés	1 577
	Villiers-sur-Marne	5 794
11	Haut Val-de-Marne (Boissy-Saint-Léger, Chennevières-sur-Marne, Sucy-en-Brie)	9 503
	Plaine centrale de Bonneuil (Alfortville, Bonneuil-sur-Marne, Créteil)	16 720
12	Seine Amont (Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine)	31 247
	Val-de-Bièvre (Arcueil, Cachan, Gentilly, Le-Kremlin-Bicêtre, L'Haÿ-les-Roses, Villejuif, Fresnes)	18 662
	Orly	7 181
	Thiais	2 425
	Valenton	7 009
	Villeneuve-Saint-Georges	17 149

TABLEAU 1 : LES 12 CONTRATS DE VILLE DANS LE VAL-DE-MARNE PAR EPT ¹¹

Afin de compléter ce tableau mis à disposition par la DPEJ, l'APSN a jugé utile pour élaborer sa proposition de diagnostic, de produire déjà un tableau complémentaire précisant le nombre d'habitants par QPV, villes et contrats de ville (Tableau 2 ci-dessous). En effet, au cours de nos recherches nous nous sommes aperçus que certaines données nécessitaient d'être actualisées et approfondies au regard de la complexité parfois du découpage QPV. Par exemple, Fresnes et Sucy-En-Brie qui figurent dans le tableau 1 ci-dessus ne sont pas comptabilisés à ce jour comme étant des QPV.

Le tableau 2 suivant classe en l'état actuel les communes du département par contrats de ville, QPV nombre d'habitants.

¹¹ <https://www.val-de-marne.gouv.fr/content/download/17070/117747/file/DossierPolitiquedelaville.pdf>

EPT / EPCI	CONTRATS DE VILLE	VILLES	QUARTIERS QPV	Hbts par Quartier ¹²
T10 PARIS-EST-MARNE ET BOIS	Champigny-Sur-Marne	Champigny-Sur-Marne	Le Bois L'Abbé (2 Villes)	11914
			L'Égalité	510
			Le Plateau	1839
			Les Quatre Cités	3969
			Les Mordacs	5072
	Fontenay-Sous-Bois	Fontenay-Sous-Bois	La Redoute (Le Fort Michelet)	1234
			Les Larris	2351
	Saint-Maur-des-Fossés	Saint-Maur-des-Fossés	Rives De La Marne	1735
Villiers-sur-Marne	Villiers-sur-Marne	Porte de Paris-Les Hautes-Noues	5672	
T11 GRAND PARIS SUD EST AVENIR	Haut-Val-De-Marne	Boissy-Saint-Léger	La Haie Griselle – La Hêtraie (2 Villes)	5024
		Chennevières-sur-Marne	Le Bois L'Abbé (2 Villes)	
	Plaine Centrale de Bonneuil	Alfortville	Chantereine	3082
			Bonneuil-sur-Marne	Fabien
		Créteil	Les Bleuets	1824
			Mont Mesly -La Hablette-Coteaux Du Sud	7081
			Petit Pré – Sablières	1168
		Limeil-Brévannes	La Haie Griselle – La Hêtraie (2 Villes)	
			Polognes-Centre-Ville-Le Plateau SM(3villes)	10267
		T12 GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE	Orly	Orly
Seine-Amont	Choisy-Le-Roi		Quartier Sud	2674
			Gagarine	2926
	Ivry-sur-Seine		Ivry Port	5398
			Monmousseau	1947
			Pierre Et Marie Curie	1667
	Vitry-Sur-Seine		Balzac	3283
			Centre-Ville: Defresne Vilmorin Robespierre	3734

¹² INSEE données QPV 2018

			Colonel Fabien	1229	
			Commune De Paris - 8 Mai 1945	10795	
	Thiais	Thiais	Les Grands Champs	2390	
Val-De-Bièvre		Arcueil	Chaperon Vert (2 Villes)	3364	
			Irlandais - Paul Vaillant C – Cherche feuille	1871	
		Cachan	Cité Jardins	1908	
		Gentilly	Chaperon Vert (2 Villes)		
			Péri - Schuman Bergonié (2 Villes)	2066	
		Le Kremlin-Bicêtre	Péri - Schuman Bergonié (2 Villes)		
		L'Hay-les-Roses	Jardins Parisiens	1682	
			Jardins-Parisiens Stade	1004	
			Lallier	1201	
			Lebon-Hochart-Mermoz-Lozaitz Sud (2Villes)	2669	
		Villejuif	Alexandre Dumas	952	
			Lebon-Hochart-Mermoz-Lozaitz. Sud (2 Villes)		
			Lozaitz Nord - Grimau - Armand Gouret	2008	
		Valenton	Valenton	Lutèce-Bergerie	2498
				Polognes-Centre-Ville-Le Plateau SM (3Villes)	
Villeneuve Saint-Georges	Villeneuve Saint-Georges	Centre-Ville	3620		
		Le Quartier Nord	7422		
		Le Quartier Nord-Les Tours	2026		
		Polognes-Centre-Ville-Le Plateau-SM(3 Villes)			
		Triage	1746		
TOTAUX	12	23	42	143416	

TABLEAU 2 : Nombre d'habitants par QPV, VILLES et Contrats de ville (Source APSN)

4 calculs de proportions différentes d’habitants QPV au niveau national (Base populations au 1 janvier 2018 INSEE) : rapporté à la population totale (8,09 %) ; rapporté à la population urbaine totale des communes de plus de 2000 habitants (10,22 %) ; par rapport à la redéfinition INSEE de l’urbain , en 2021 (12,03%) ; rapporté à la population urbaine totale des communes de plus de 10000 habitants (12,22 %)

Le nombre d’habitants QPV en France qui est de 5 400 000¹³ , rapporté à la population totale de 66 780 857 habitants ¹⁴ est de **8,09 %**. Sachant que ce pourcentage prend en compte aussi bien les ensembles ruraux qu’urbains.

Si l’on prend en compte la définition de l’INSEE de l’urbain basée sur le critère de la densité physique du bâti ¹⁵ (en vigueur jusqu’en 2020) et du minimum de 2000 habitants, la proportion d’habitants QPV en France rapporté à la population totale de l’ensemble des communes urbaines de plus de 2000 habitants (52 861 686 habitants ¹⁶) est de **10,22 %**.

En 2021 l’INSEE dans un souci de conformité de la définition française de l’urbain sur celles européennes change de paradigme en prenant désormais en compte le critère de la densité humaine au km², au détriment de la densité matérielle du bâti. Ce changement désigne des communes « denses » et d’autres de « de densité intermédiaire », avec « respectivement 2 600 habitants au km² et 313 habitants au km² »¹⁷. Ce changement fait que la population urbaine française est désormais de 44 900 269 habitants en 2017 ¹⁸. En prenant en compte ce changement, la proportion d’habitants QPV est de **12,03 %**.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, en donnant suite aux préconisations de la cour des comptes de 2012 a abouti « ainsi au repérage de 1 296 quartiers de plus de 1 000 habitants, situés dans les agglomérations métropolitaines de plus de 10 000 habitants, à 218 quartiers dans les Départements d’outre-mer, à Saint-Martin et en Polynésie française »¹⁹. Ce qui nous impose méthodologiquement de prendre en compte dans le calcul de la proportion des habitants QPV au niveau national, le nombre d’habitants des 1514 QPV qui est rapporté au nombre total des habitants des communes de plus de 10000 habitants en France qui est

¹³ COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 12 octobre 2021

[https://www.insee.fr/fr/information/5542207#:~:text=La%20population%20des%20QPV%20en,\(%2B%206%20000%20habitants\).](https://www.insee.fr/fr/information/5542207#:~:text=La%20population%20des%20QPV%20en,(%2B%206%20000%20habitants).)

¹⁴ Source : Insee, recensement de la population 2017, composition communale des unités urbaines 2020. **Figure 1 – Répartition de la population française en 2017 selon la taille de l’unité urbaine**

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5039853?sommaire=5040030>

¹⁵ L’INSEE jusqu’en 2020 définit l’unité urbaine comme « un regroupement de plus de 2000 habitants dans un espace représentant une certaine continuité du bâti, censé caractériser les villes », avec un maximum de 200 m d’écarts entre ces bâtis .

INSEE Flash Occitanie n°109 Avril 2021

¹⁶ Source : Insee, recensement de la population 2017, composition communale des unités urbaines 2020. **Figure 1 – Répartition de la population française en 2017 selon la taille de l’unité urbaine** <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5039853?sommaire=5040030>

¹⁷ INSEE « Une nouvelle définition du rural pour mieux rendre compte des réalités des territoires et de leurs transformations », La France et ses territoires - Édition 2021 / France, limites territoriales communales en vigueur au 1er janvier 2020. Sources : Insee, recensement de la population 2017, IGN : BD Topo 2020.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5039991?sommaire=5040030#:~:text=La%20France%20et%20ses%20territoires%20%C3%89diti on%202021&text=En%20utilisant%20les%20zonages%20d,de%20vie%20de%20la%20population.>

¹⁸ Ibid. page 97 : Tableau : « Répartition des communes et de la population selon la densité des communes en 2017 »

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5039991?sommaire=5040030#:~:text=La%20France%20et%20ses%20territoires%20%C3%89diti on%202021&text=En%20utilisant%20les%20zonages%20d,de%20vie%20de%20la%20population.>

¹⁹ <https://sig.ville.gouv.fr/page/198/les-quartiers-prioritaires-de-la-politique-de-la-ville-2014-2022> page 2

de 44 207 629 habitants ²⁰ : ce qui donne une proportion de **12,22 %** habitants QPV au niveau national.

Il est d'usage dans beaucoup d'études sur la Politique de la ville de citer le chiffre de 8 % de part de la population française résidant en QPV. Mais pour les besoins de cette étude, il est très clair que méthodologiquement, le pourcentage opérationnel est celui rapporté à l'ensemble de la population urbaine. Or les contours de l'urbain nous l'avons vu évoluent sans cesse, et ses redéfinitions doivent être prises en compte afin d'asseoir la légitimité de ce diagnostic. Pour toutes ces raisons, nous avons jugé nécessaire d'effectuer les précisions précédentes qui loin d'être des divagations superfétatoires relèvent a-contrario d'une exigence épistémologique. Ceci d'autant plus qu'il nous a fallu calculer nous-même les différentes proportions rapportées aux 3 différentes populations totales urbaines. C'est ainsi que la proportion nationale de référence que nous retenons ici est celle retenue lors du dernier découpage de la loi Lamy de 2014 prenant en compte les communes de plus de 10000 habitants. C'est d'autant plus évident que la variation INSEE de 2021 qui redélimite l'urbain introduit une très légère différence entre les 12,03% d'urbains résident en QPV qu'elle introduit, et les 12,22 % que l'on obtient en prenant en compte les critères du découpage de 2014.

²⁰ Source : Insee, recensement de la population 2017, composition communale des unités urbaines 2020. **Figure 1 – Répartition de la population française en 2017 selon la taille de l'unité urbaine** <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5039853?sommaire=5040030>

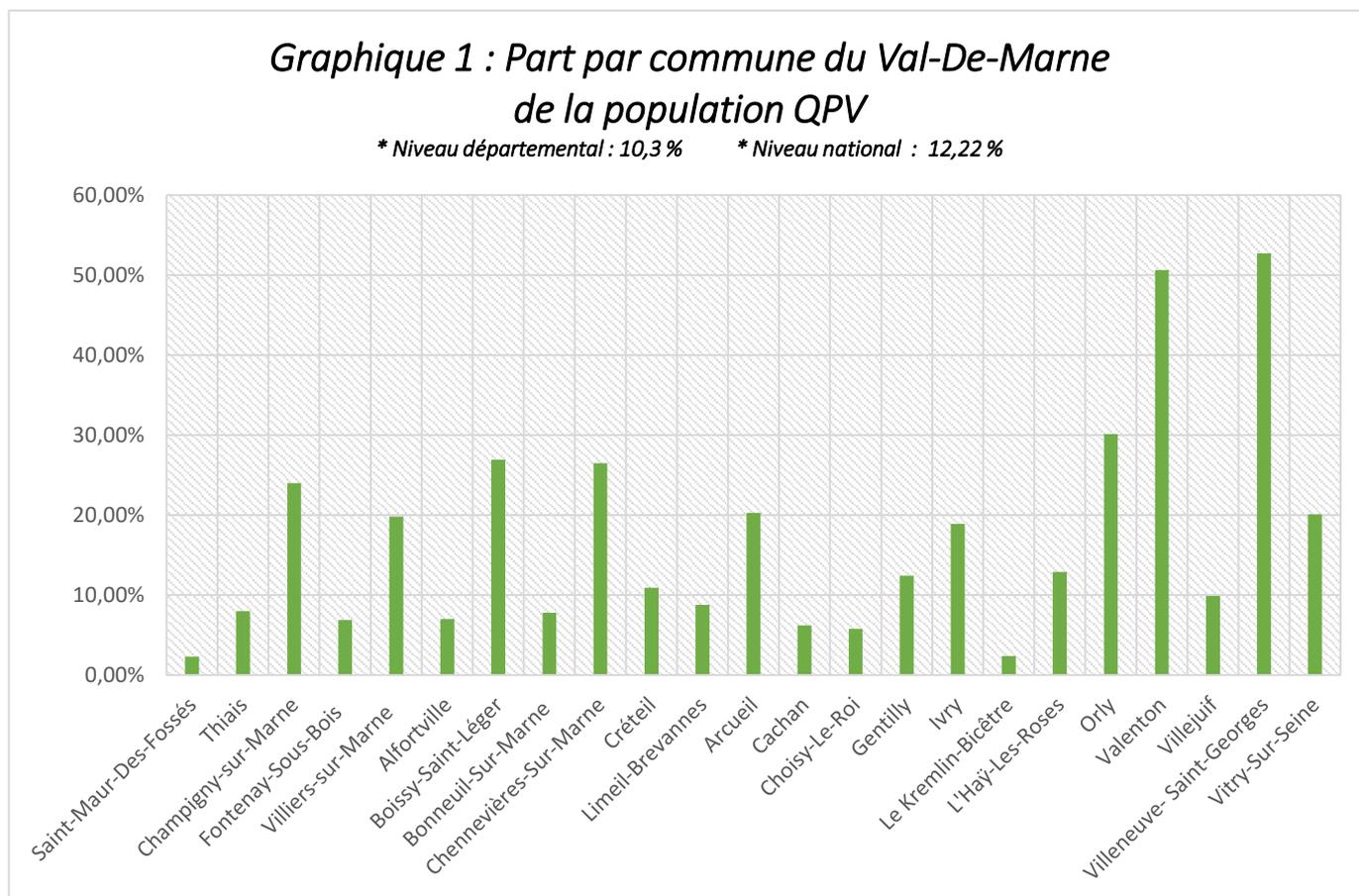
Le graphique 1 permet de distinguer 4 catégories de communes :

On peut distinguer 2 lots de communes qui sont aux deux extrémités en termes de proportion d'habitants en QPV :

Un premier lot de 2 communes avec une proportion d'habitants QPV très inférieure à la moyenne du département ainsi qu'à celle nationale que sont Le Kremlin-Bicêtre (2,40%) et Saint-Maur-Des-Fossés (2,30%). Dans ces 2 villes, la proportion d'habitants QPV est très faible et dépasse à peine les 2% de la population totale.

Un second pôle de communes composé de Villeneuve-Saint-Georges et Valenton où 1 habitant sur 2 réside en QPV. Ces proportions sont très largement supérieures à celles départementales et nationales. Elles sont extrêmement élevées.

Ensuite nous avons des communes où entre 20 et 30 % des habitants vivent en QPV à l'instar d'Orly avec 30,10 %, Champigny-Sur-Marne (24 %) ; ou Vitry-Sur-Seine (20,10 %) . Ici Les proportions font quasiment le double de celles nationales et départementales et sont très élevées.



Une troisième catégorie renvoie aux villes qui sont dans les moyennes départementales et nationales : elles sont 7 dont L'Haÿ-les-Roses (12,90 %), Créteil (10,90 %) , ou Bonneuil-Sur-Marne (7,80 %) .

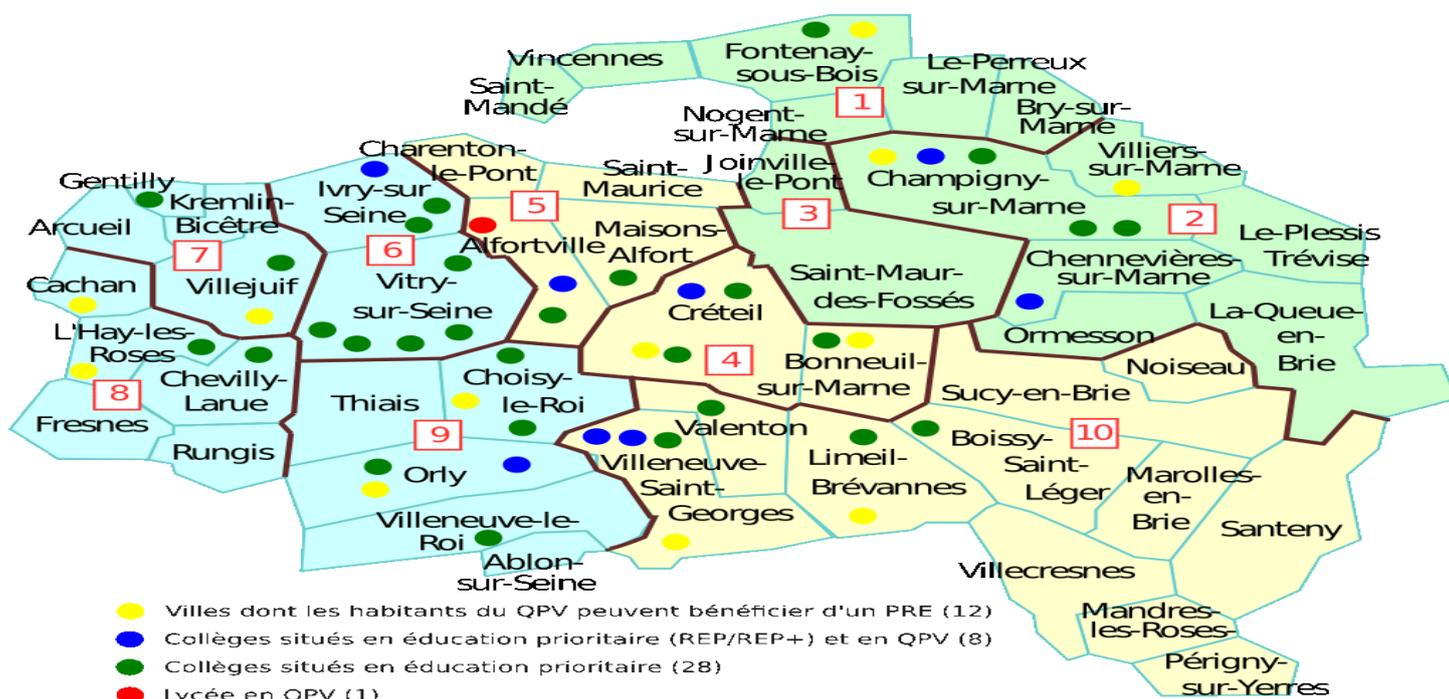
Enfin une dernière catégorie où les proportions sont situées entre 5,8% et 7 % : elles sont faibles et inférieures à celles nationales et départementales.

13 communes (56,52 % de l'ensemble des 23 communes QPV) ont une proportion d'habitants QPV supérieure à celle du Val-De-Marne et 10 sont en dessous de la moyenne départementale. Par rapport à la moyenne nationale 52,17 % des 23 communes sont au-dessus. Le déploiement de La Politique de La Ville dans le Département du Val-De-Marne est quantitativement très similaire à celle nationale.

I-2 Problèmes et besoins évolutifs des 30 territoires concernés par le diagnostic

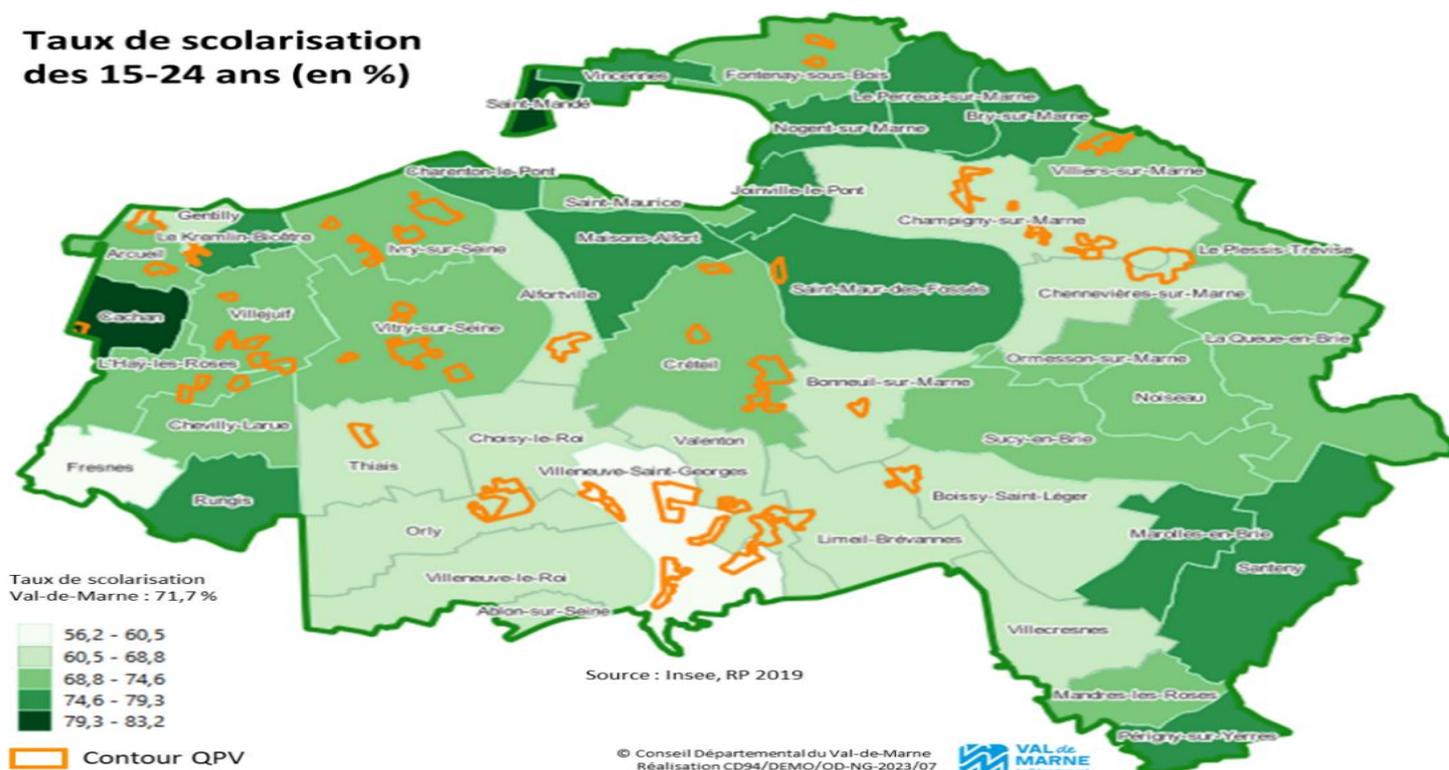
I-2-1 Education

Selon la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du Val-De-Marne, dans le département, 12 villes ont des habitants du QPV qui peuvent bénéficier du Programme de Réussite Educative (PRE) ; 8 collèges sont situés en Education prioritaire REP et REP + et en QPV ; 28 collèges situés en éducation prioritaire ; 1 lycée en QPV. La **carte 1** en expose la répartition géographique : elle expose clairement que les *besoins éducatifs les plus urgents se retrouvent sur l'ensemble du territoire à l'exception du Sud-Est et du Nord-centre.*



CARTE 1 : REPARTITION DES MOYENS DE LA POLITIQUE EDUCATIVE DANS LE VAL-DE-MARNE Source : DSDEN94 - article actualisé le 29 septembre 2022 *Manquant : collègue Samuel Paty de Valenton*

Taux de scolarisation des 15-24 ans (en %)



CARTE 2 : Taux de scolarisation des 15-24 ans sur les territoires du Val-De-Marne

La carte 2 détaille la réalité territoriale du niveau de *scolarisation des 15-24 ans avec des fortes disparités entre des communes du Sud où les jeunes sont beaucoup moins scolarisés avec des taux en dessous de 60 %, et le reste du Département où l'on retrouve des proratas se situant beaucoup plus dans la moyenne du Val-De-Marne (71,7 %) voire supérieurs.*

La situation est très alarmante à Fresnes et Villeneuve Saint-Georges avec respectivement 56,20 % et 60,50 % de taux de scolarisation ; Là où au contraire elle est très rassurante à Cachan (83,2 %) et Saint-Mandé (82,2 %).

Globalement, On distingue 3 niveaux parmi les 30 communes concernées par le diagnostic :

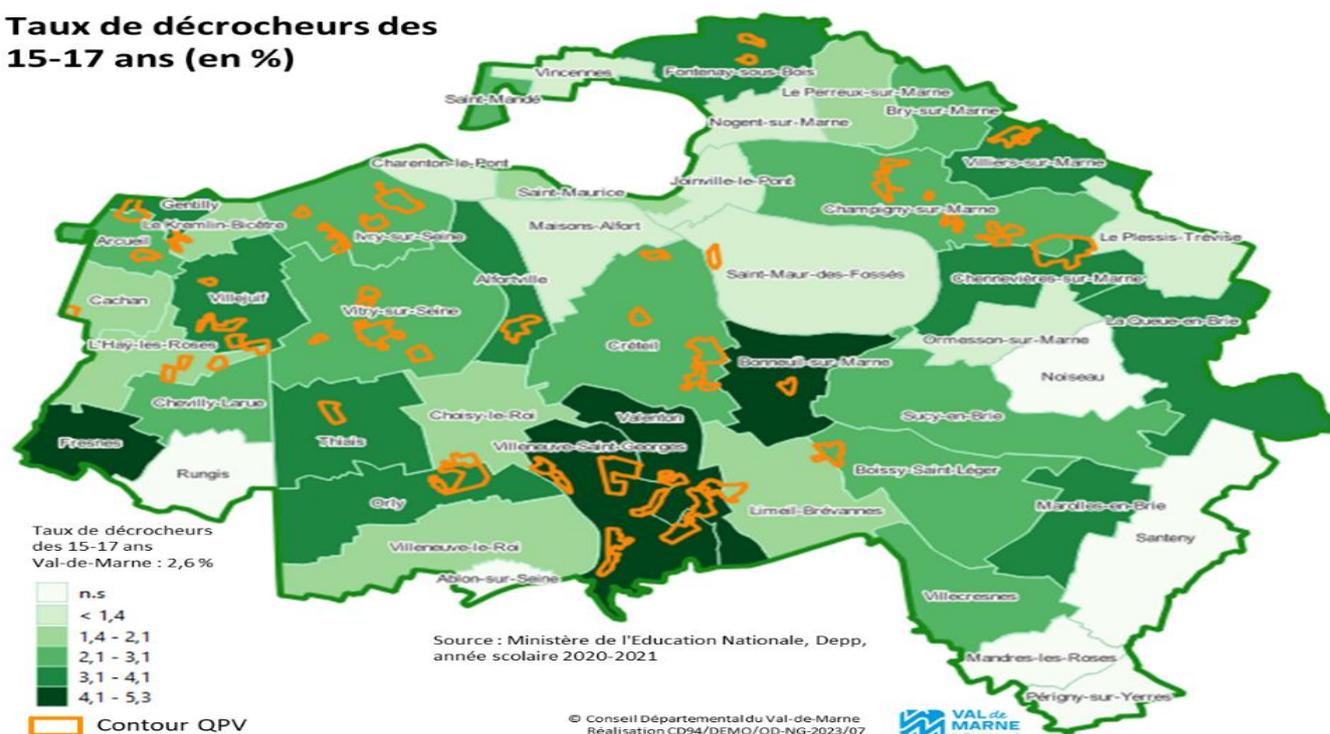
5 communes où les jeunes sont très inférieurement scolarisés (Moins de 65 %) par rapport à la moyenne du Département : Valenton, Bonneuil-sur-Marne, Orly, Villeneuve-Saint-Georges et Fresnes.

21 communes avec des taux situés entre 65 et 75 %, allant de Villeneuve-Le-Roi (66,30%) à Villejuif (74,60 %). Ces territoires ont des taux de scolarisation qui avoisinent celui du Département avec quelques variations plus faibles proches des situations d'alerte comme à Villeneuve-le-Roi, Limeil-Brévannes, Boissy-Saint-Léger, Champigny-Sur-Marne, Choisy-Le-Roi et Gentilly. Et d'autres amplitudes plutôt rassurantes légèrement supérieures à la moyenne du département : Arcueil ; Sucy-En-Brie ; Chevilly-Larue ; L'Haÿ-Les-Roses ; Villejuif. Sans oublier des communes dont les taux sont presque identiques à celui du département comme Créteil, Vitry-Sur-Seine, Villiers-Sur-Marne ou Ivry-Sur-Seine.

Enfin 4 communes où les jeunes Val-De-Marnais sont largement les plus scolarisés du département : Maisons-Alfort (75, 80 %) ; Le Kremlin-Bicêtre (78 %) ; Saint-Maur-Des-Fossés (79 %) ; et Cachan (83,20 %) . Il est à noter que ces quatre communes sont toutes au Nord et très proches du département 75 de Paris ; ainsi que la majorité des communes aux taux légèrement supérieurs à la moyenne du Val-De-Marne.

Au-delà des inégalités scolaires Nord-Sud, il semblerait que la situation géographique de proximité du cœur parisien de l’Ile-de-France soit un déterminant non négligeable qui pèse sur l’élévation du taux de scolarisation.

Taux de décrocheurs des 15-17 ans (en %)



CARTE 3 : Le décrochage scolaire des 15-17 ans sur les territoires du Val-De-Marne

Si on étend l’analyse au décrochage scolaire, on se rend compte très vite que les analyses de la carte 3 et du tableau 3 montrent trois niveaux :

9 communes aux taux élevés inquiétants : ces taux de décrochage les plus remarquables concernent les jeunes des communes de Valenton (5,3%) ; Villeneuve-Saint-Georges et Bonneuil-Sur-Marne (4,6%) ; et Fresnes (4,3 %). Ces quatre communes sont celles les plus touchées parmi les 9 communes dépassant les 3,5 % de taux de décrochage. Elles sont suivies des villes de Fontenay-Sous-Bois, Thiais, Chennevières-Sur-Marne, Gentilly et Villiers-Sur-Marne.

14 communes aux taux similaires au département allant d’Alfortville à Limeil-Brévannes en passant par Créteil et Champigny-Sur-Marne.

7 communes faiblement touchées par le décrochage symbolisés par Maisons-Alfort (1%) et Le Plessis-Tréville (1,2 %).

Néanmoins il est important de préciser qu'outre la complexité de définition de la notion de décrochage scolaire, le phénomène est loin d'être circonscrit aux jeunes qui agglomèrent des indicateurs de fragilité socio-économique. Pour ces derniers, les critères de l'absentéisme, des comportements problématiques de défiance et de refus d'apprentissage, les difficultés intra-familiales, vont constituer le substrat qui alimente la définition de la notion de décrochage. Cette définition prend moins en compte les difficultés d'apprentissage dont l'école est aussi responsable et qui entraînent notamment le décrochage cognitif car : « *En se contentant de mettre les élèves « en présence » des savoirs sans (pouvoir ?) transmettre l'activité de secondarisation qu'elle sollicite, l'Ecole participe à la création de difficultés d'apprentissage, de décrochage cognitif : les élèves « travaillent » sans apprendre ni comprendre* » (BONNERY 2004 : 142) ²¹.

Ce constat amorcé dès 2004, se confirme d'ailleurs 7 ans après dans le cadre d'une production issue d'une étude sur les jeunes décrocheurs du Val-De-Marne dans laquelle l'auteure affirme que : « *Les enfants qui avaient décroché n'étaient pas tous issus de milieux défavorisés, loin de là. Certains étaient issus de familles monoparentales, françaises, maghrébines, africaines, mixtes. Si quelques familles étaient très démunies, la plupart faisaient partie de la petite classe moyenne. Ce sont des parents qui travaillaient, dans leur grande majorité. Souvent, les horaires de travail les forçaient à faire des équilibres difficiles.* » (TURKIELTAUB, 2011 : 33) ²².

Ces précisions sont de taille car il est important de rappeler que de jeunes décrocheurs peuvent ne pas être considérés comme tel jusqu'à ce que le processus les mène à une déscolarisation voire à d'autres difficultés très préoccupantes. Le public cible de la Prévention Spécialisée en proie au décrochage scolaire serait bien sous-estimé si l'on ne prend en compte que les indicateurs dont nous disposons ici. Beaucoup de jeunes résidents hors des QPV et issus de classes moyennes voire moyennes supérieures pourraient aussi être concernés.

En ce qui concerne la cartographie des collèges « Réseaux d'Education prioritaire », le tableau 4 montre qu'il y a 3 collèges REP + situés à Champigny-Sur-Marne, Orly et Villeneuve Saint-Georges ; ainsi que 34 collèges REP répartis entre ces 3 communes et d'autres du département. Selon ce décompte, il y a un total départemental de 37 collèges qui seraient classés « Réseaux d'éducation prioritaire ».

²¹ Bonnéry Stéphane « Décrochage cognitif et décrochage scolaire », in, Dominique Glasman, Françoise Cœuvrard (dir.) *La déscolarisation, Chapitre 1*, pp. 135-150 *La Dispute*, 2004, Paris, 312 pages

²² Turkieltaub, Sandrine. « Pour les collégiens décrocheurs : la « cellule absentéisme » de l'Inspection académique du Val-de-Marne. Entretien avec Michèle Becquemin », *Journal du droit des jeunes*, vol. 310, no. 10, 2011, pp. 30-36.

TAUX ET SEUILS	Taux de décrocheurs des 15-17 ans en %	Seuils Par rapport au Niveau du VDM de 2,6 %
COMMUNES		
Valenton	5,3	Fort taux inquiétant
Bonneuil-Sur-Marne	4,6	
Villeneuve- Saint-Georges	4,6	
Fresnes	4,3	
Fontenay-Sous-Bois	4,1	
Thiais	4	
Chennevières-Sur-Marne	3,9	
Gentilly	3,8	
Villiers-sur-Marne	3,6	
La Queue-en-Brie	3,4	Taux moyen similaire au VDM
Alfortville	3,4	
Villejuif	3,4	
Orly	3,2	
Sucy-en-Brie	3	
Ivry-Sur-Seine	3	
Créteil	2,7	
Arcueil	2,7	
Vitry-Sur-Seine	2,6	
Champigny-Sur-Marne	2,5	
Chevilly-Larue	2,4	
Boissy-Saint-Léger	2,4	
Saint-Maur-Des-Fossés	2,1	
Limeil- Brévannes	2	
L'Haÿ-Les-Roses	1,9	Taux faible Rassurant
Cachan	1,8	
Choisy-Le-Roi	1,8	
Le Kremlin-Bicêtre	1,8	
Villeneuve-Le- Roi	1,7	
Le Plessis-Trévisé	1,2	
Maisons-Alfort	1	

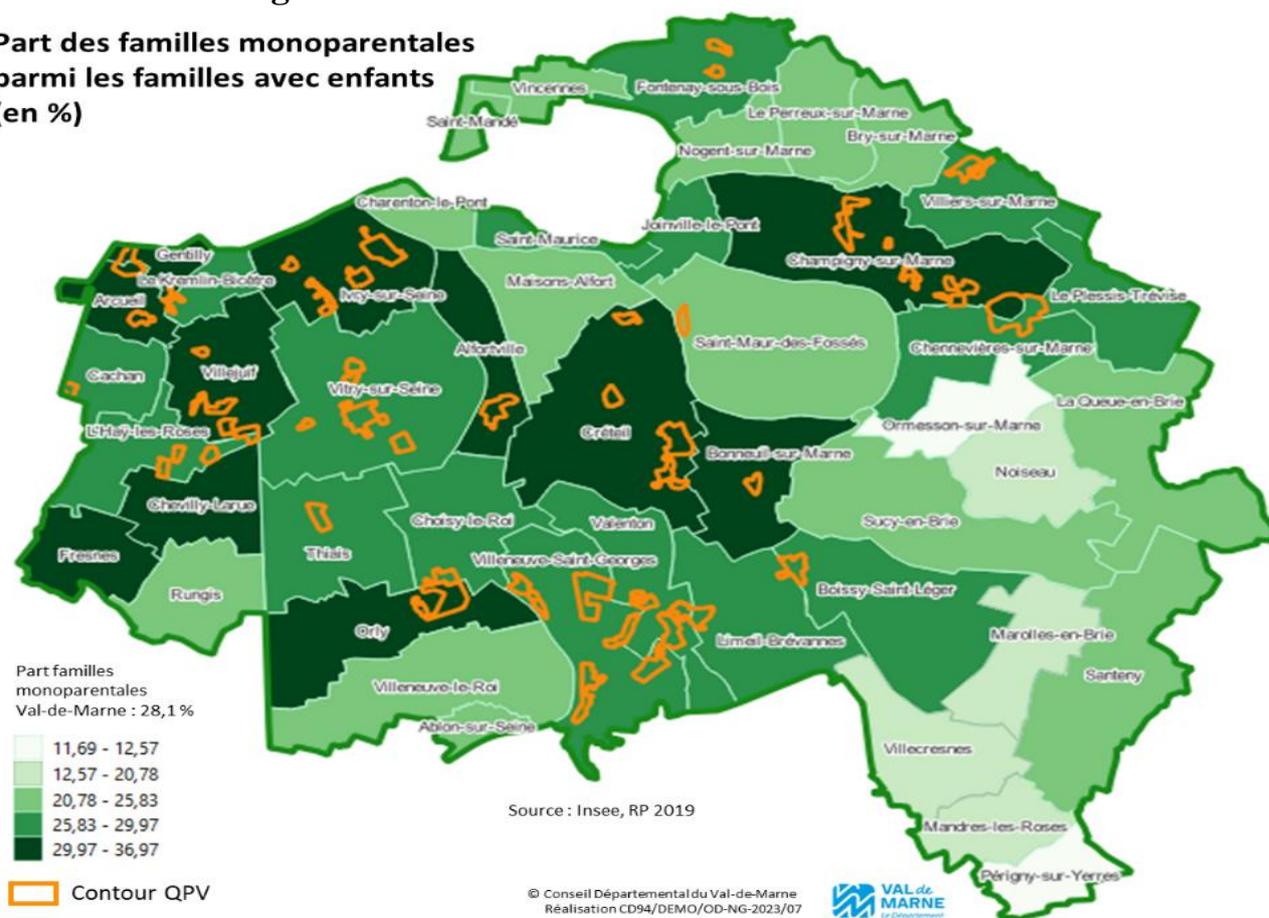
TABLEAU 3 : Classement des 30 communes selon le taux de décrochage scolaire des 15-17 ans

Numéros	COMMUNE	NOM	EP
1	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	ELSA TRIOLET	REP+
2	ORLY	ROBERT DESNOS	REP+
3	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	JULES FERRY	REP+
4	ALFORTVILLE	LEON BLUM	REP
5	ALFORTVILLE	PAUL LANGEVIN	REP
6	BOISSY-SAINT-LEGER	BLAISE CENDRARS	REP
7	BONNEUIL-SUR-MARNE	PAUL ELUARD	REP
8	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	LUCIE AUBRAC	REP
9	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	PAUL VAILLANT-COUTURIER	REP
10	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	WILLY RONIS	REP
11	CHENNEVIERES-SUR-MARNE	NICOLAS BOILEAU	REP
12	CHEVILLY-LARUE	JEAN MOULIN	REP
13	CHOISY-LE-ROI	EMILE ZOLA	REP
14	CHOISY-LE-ROI	HENRI MATISSE	REP
15	CRETEIL	ALBERT SCHWEITZER	REP
16	CRETEIL	AMEDEE LAPLACE	REP
17	CRETEIL	LOUIS PASTEUR	REP
18	FONTENAY-SOUS-BOIS	JEAN MACE	REP
19	GENTILLY	ROSA PARKS	REP
20	IVRY-SUR-SEINE	GEORGES POLITZER	REP
21	IVRY-SUR-SEINE	HENRI WALLON	REP
22	IVRY-SUR-SEINE	MOLIERE	REP
23	L'HAY-LES-ROSES	EUGENE CHEVREUL	REP
24	LIMEIL-BREVANNES	JANUSZ KORCZAK	REP
25	MAISONS-ALFORT	JULES FERRY	REP
26	ORLY	DORVAL	REP
27	VALENTON	SAMUEL PATHY	REP
28	VALENTON	FERNANDE FLAGON	REP
29	VILLEJUIF	KARL MARX	REP
30	VILLENEUVE-LE-ROI	GEORGES BRASSENS	REP
31	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	PIERRE BROSSOLETTE	REP
32	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	ROLAND GARROS	REP
33	VITRY-SUR-SEINE	FRANCOIS RABELAIS	REP
34	VITRY-SUR-SEINE	GUSTAVE MONOD	REP
35	VITRY-SUR-SEINE	JEAN PERRIN	REP
36	VITRY-SUR-SEINE	JOSEPH LAKANAL	REP
37	VITRY-SUR-SEINE	JULES VALLES	REP

TABLEAU 4 : Liste collèges REP et REP + département du val de marne (Source APSN)

I-2-2 Familles et logements

**Part des familles monoparentales
parmi les familles avec enfants
(en %)**



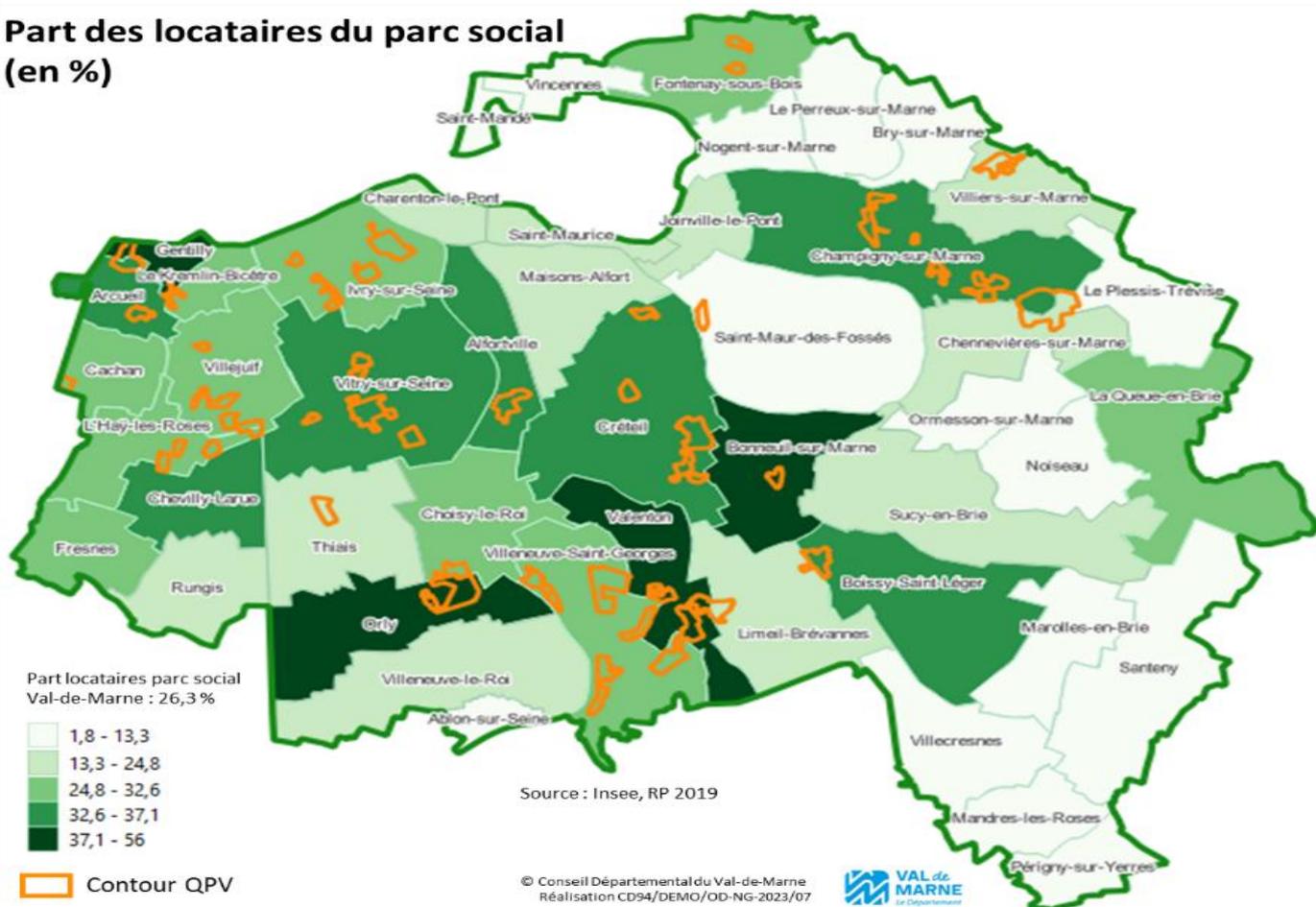
CARTE 4 : Répartition des familles monoparentales avec enfants sur les communes du Département

A l'exception du Sud-Est du Val-De-Marne, le nombre de familles monoparentales dans le département est réparti de façon équilibrée sur le territoire. Avec quelques variations notamment concernant l'EST et le Nord-Est frontaliers du cœur parisien, où l'on retrouve une plus forte concentration de familles monoparentales.

Cette répartition assez équilibrée s'illustre par le fait qu'il n'y a aucune commune non-concernée par l'étude où le taux de familles monoparentale est très éloigné du taux départemental de 28,1 %.

Les tableaux sur les indicateurs ayant construit l'indicateur de vulnérabilité retraiteront la question des familles monoparentales.

Part des locataires du parc social (en %)



CARTE 5 : Répartition du parc social sur le département

Au 1^{er} janvier 2022 selon l'INSEE²³, les chiffres généraux concernant le logement social en Val-De-Marne se résument comme suit :

1265 logements sociaux pour 10 000 habitants, ce qui correspond à un pourcentage de 12,65 % de part de logements sociaux sur ce territoire ; il y a une nette différence entre ce taux et celui de 2019 qui apparaît sur la carte 5 ²⁴.

La part des logements sociaux de type individuel est de 1,5 % et celle des logements sociaux de type collectif, de 98,5 % ;

Quant au loyer moyen par mètre carré de surface habitable, il est de 7,01 €.

À l'échelle nationale, le Val-De-Marne arrive en troisième position des départements disposant de la plus forte proportion de logements sociaux, derrière la Marne (12,99 %) et la Seine-Saint-Denis (14,08%). Selon l'APUR (Atelier Parisien d'Urbanisme), en 2013, un quart des ces logements sociaux se trouvait « dans un périmètre de la politique de ville » ²⁵.

²³ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2134423>

²⁴ Taux avancé dans le tableau Excel de l'INSEE produit au 1^{er} janvier 2022 sur le lien <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2134423> : 1265 logements sociaux pour 10 000 habitants. Il est très différent de celui de 26,3 % avancé en 2019 et repris par la DEMO en citant l'INSEE sur la carte 5. L'hypothèse d'une baisse de 50% des logements sociaux dans le Val-De-Marne entre 2019 et 2022 est à vérifier.

²⁵ https://www.apur.org/sites/default/files/documents/logements_sociaux_val_de_marne.pdf page 6

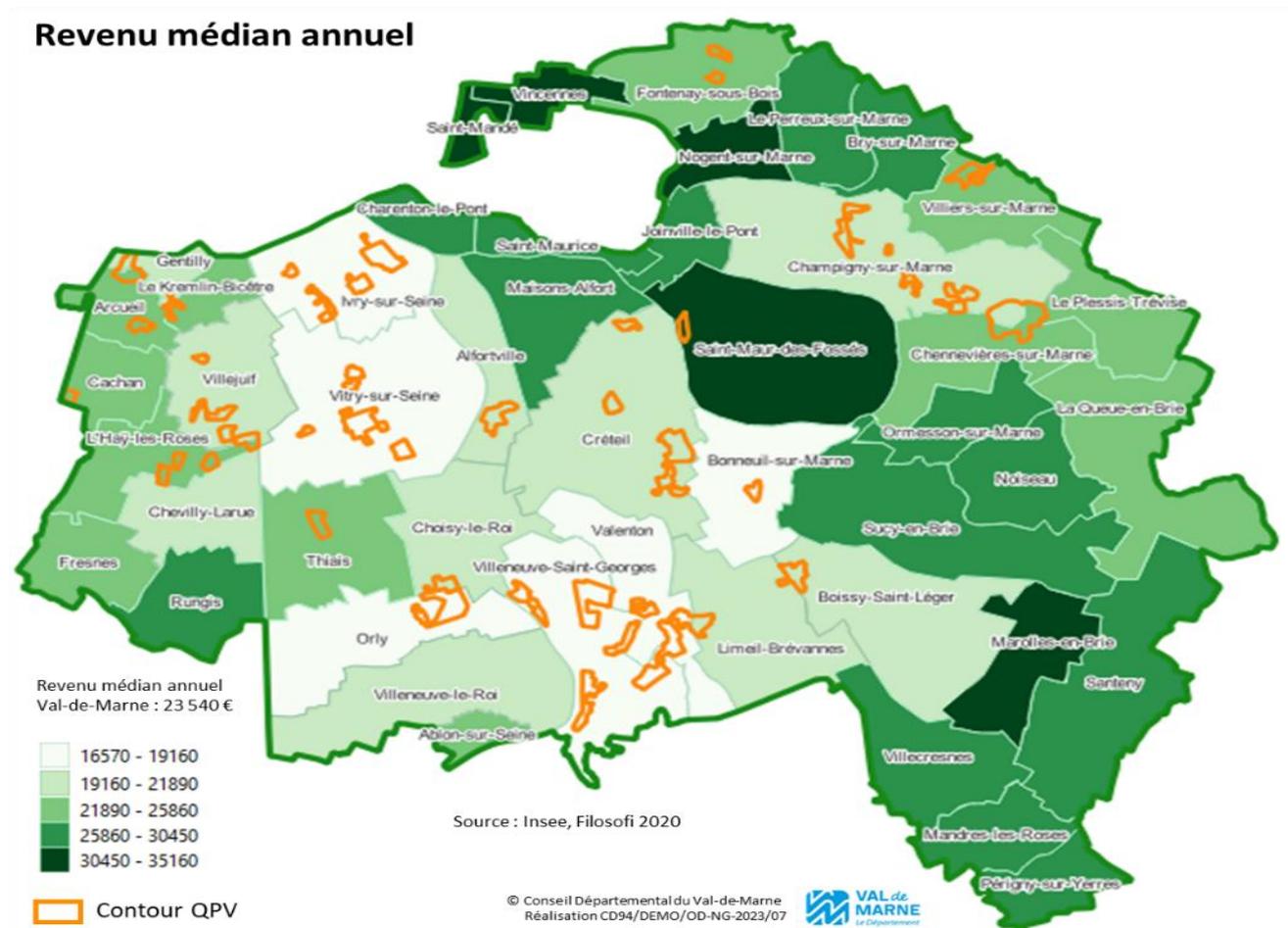
La carte 5 expose la répartition sur le territoire du parc social par taux d'occupation :

Les communes d'Orly, de Valenton, Gentilly et Bonneuil-Sur-Marne sont celles qui disposent de plus de locataires du parc social avec des taux très élevés situés entre 37 et 56 % de taux d'occupation.

Les communes concernées par le diagnostic, où il y a moins de locataires du parc social sont : Saint-Maur-Des-Fossés (6,3 %) et Le-Plessis-Tréville (13,3 %)

Plus généralement, on constate qu'il y plus de logements sociaux dans la partie Ouest du département et moins dans la partie Est à l'exception de Bonneuil-Sur-Marne située au centre. Là aussi, les commentaires ultérieurs des tableaux 8 et 9 qui traitent des indicateurs de vulnérabilité reviendront plus en détail sur les taux d'occupation du parc social.

I-2-3 Economie et insertion professionnelle



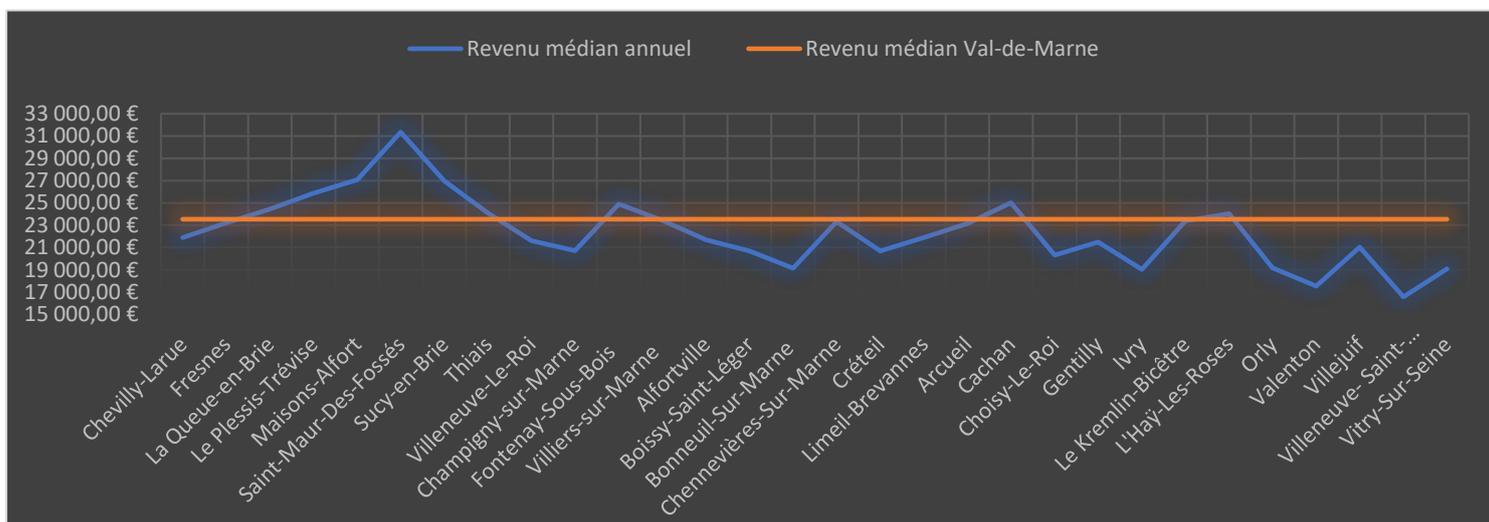
CARTE 6 : REVENU MEDIAN ANNUEL SUR LE TERRITOIRE DU VAL-DE-MARNE

Il apparaît très clairement que les habitants de l'Est du département ont des revenus largement supérieurs que la Val-De-Marnais de l'Ouest. Chez ces derniers, les 3 communes situés au Sud que sont Orly, Valenton et Villeneuve-Saint-Georges, ainsi que le bloc situé au Nord composé par

Ivry-Sur-Seine et Vitry-Sur-Seine, constituent avec Bonneuil sur marne (centre), les 6 communes les plus pauvres avec des revenus par habitant situés entre 16570 et 19120 €.

A l'exception, les habitants des 5 communes suivantes situées à l'Est sont ceux disposant des plus hauts revenus : Saint-Mandé, Villecresnes, Nogent-Sur-Marne, Marolles-En-Brie, et Saint-Maur-Des-Fossés. Ceci avec des revenus compris entre 30450 et 35160 €. Cette dernière commune est la seule des 30 concernées par la présente étude où les habitants ont un revenu médian supérieur à 30000 €.

Cet indicateur du revenu médian est très important car il est au cœur de la classification des territoires comme QPV. D'ailleurs le graphique 2, suivant montre que ce n'est pas un hasard si les habitants de 6 des 9 communes « sous-tension » ont des revenus supérieurs à la moyenne départementale (23 540 €), et que seulement 2 d'entre eux ont des QPV (Thiais et Saint-Maur-Des-Fossés).

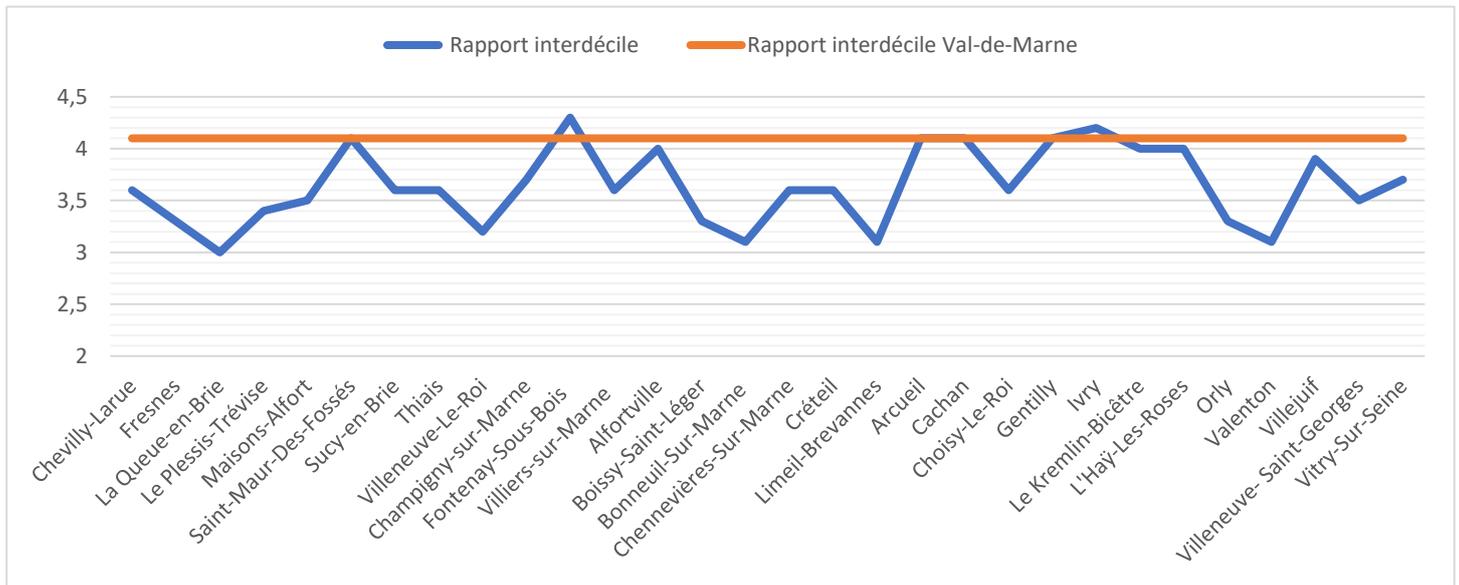


GRAPHIQUE 2 : COMPARAISON DES 30 COMMUNES QPV selon Le REVENU MEDIAN ANNUEL

Ce graphique 2, le précise assez-bien avec une courbe qui dessine clairement les communes concernées par le diagnostic et où le revenu des habitants est soit supérieur ou inférieur à la moyenne départementale. Il montre qu'environ que dans un tiers des 30 communes les habitants ont des revenus médians supérieurs à la moyenne départementale.

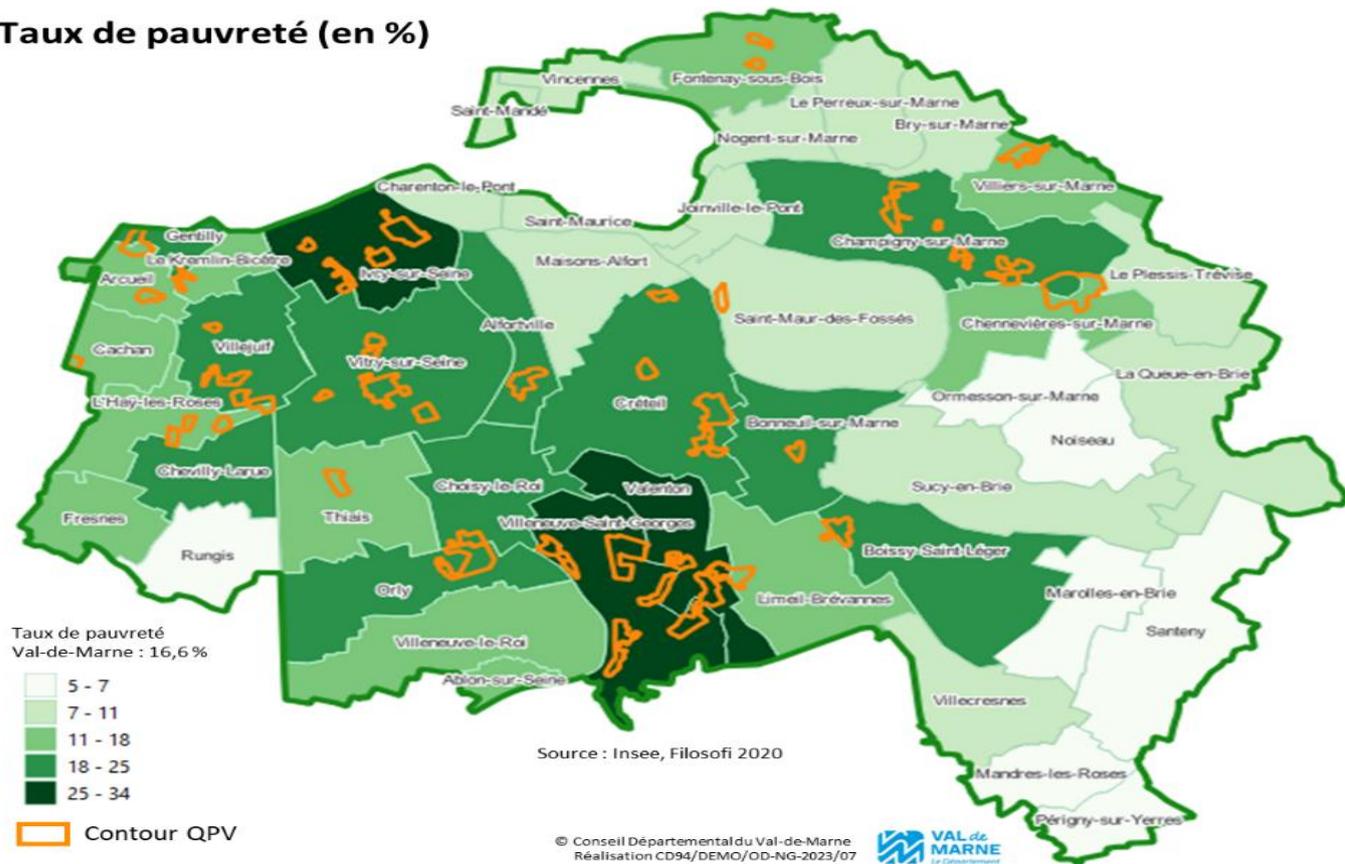
Cela se traduit aussi par le graphique 3 qui montre que dans la totalité des 30 communes le rapport interdécile n'est pas inférieur à 3. Il est même supérieur à l'exception de la Queue-En-Brie où il est égal à 3. Sachant que la moyenne départementale est de 4,1 et que le rapport interdécile au niveau national est de 3,4²⁶ ; on peut déduire facilement qu'il y a beaucoup plus d'inégalités économiques entre habitants, dans le Val-De-Marne qu'au niveau de la France entière.

²⁶ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010594681>



GRAPHIQUE 3 : LES ECARTS DE RICHESSE DANS LES 30 COMMUNES QPV du VAL-DE-MARNE

Taux de pauvreté (en %)

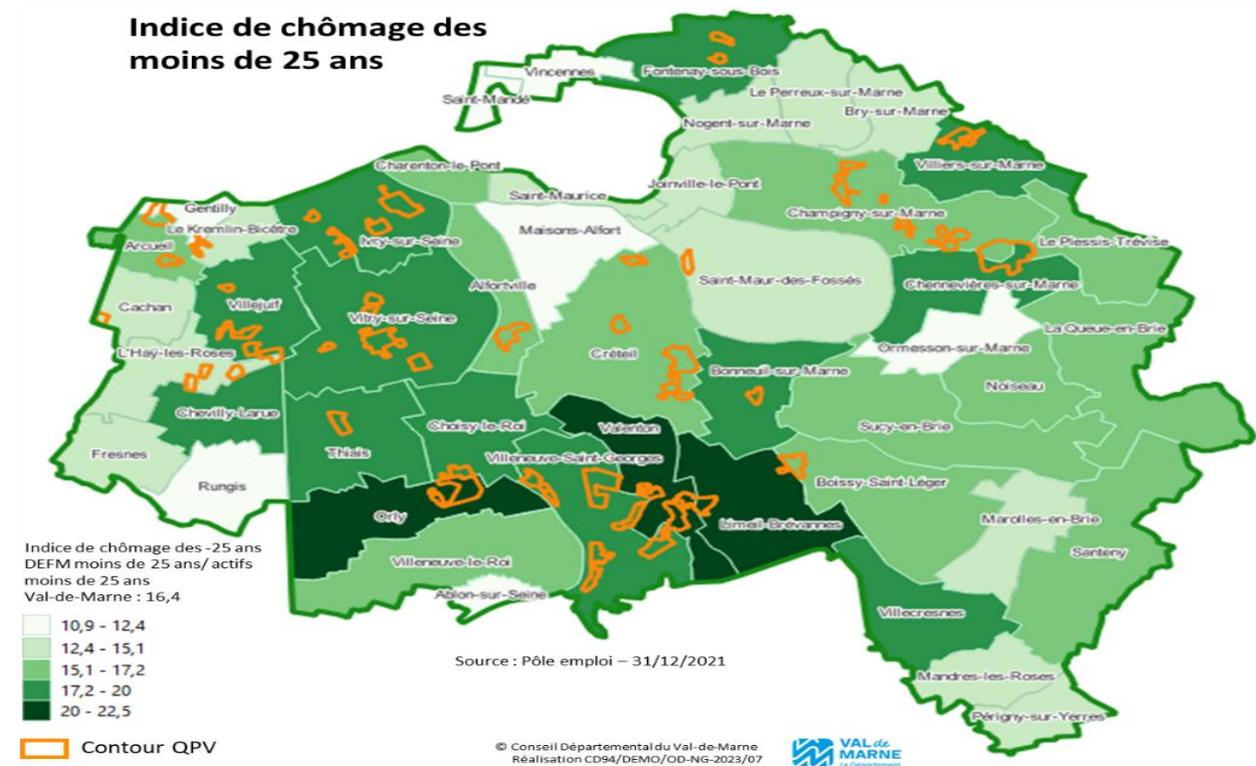


CARTE 7 : TAUX DE PAUVRETE DES MENAGES AU SEUIL DE 60% DU REVENU MEDIAN DANS LES COMMUNES DU VAL-DE-MARNE

Dans le prolongement des indicateurs économiques, la carte 7 expose la répartition territoriale de la pauvreté dans le Val-De-Marne. Les habitants des communes de l’Est et du centre sont les plus pauvres du département contrairement à ceux du Sud-Est et de l’Est en général.

Les communes les plus pauvres si l’on se fie à l’indicateur de la pauvreté des ménages au seuil de 60 % du revenu médian, sont : Valenton, Villeneuve-Le-Roi et Ivry-Sur-Seine avec des taux compris entre 25 et 34 %. Les communes les plus riches sont Rungis, Ormesson-Sur-Marne, Noisieu, Marolles-En-Brie, Santeny, Mandres-Les-Roses et Périgny-Sur-Yerres, avec seulement des taux compris entre 5 et 7 %.

Parmi les 30 communes de l’étude les communes les moins pauvres sont Saint-Maur-Des-Fossés, Maisons-Alfort, Sucy-En-Brie, Le-Plessis-Trévisé et La Queue-En-Brie. Ces 4 dernières communes ne disposant pas de QPV mais avec des équipes de Prévention Spécialisée, sont donc très logiquement parmi celles qui font que le département s’interroge dans le cadre de cette commande sur la pertinence et l’efficacité du déploiement de la Prévention Spécialisée.

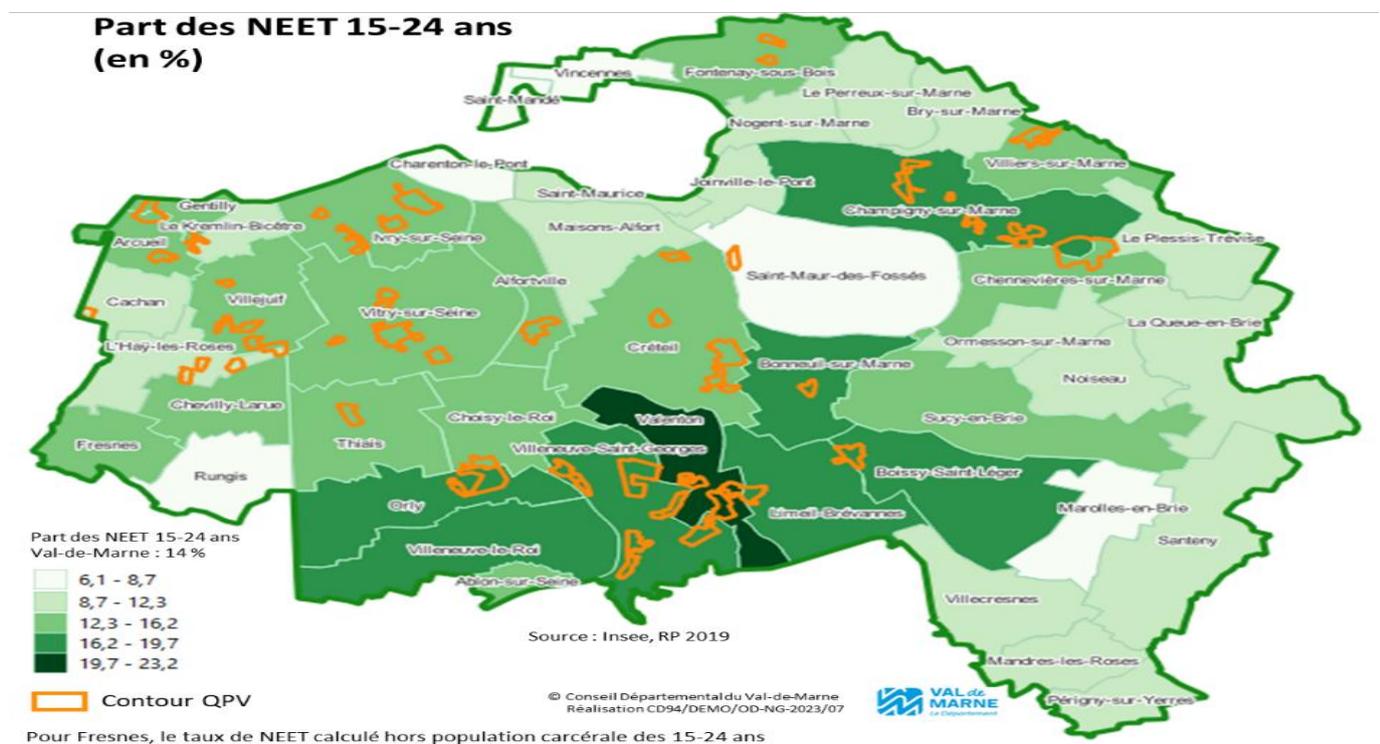


CARTE 8 : NIVEAU DE CHÔMAGE DES JEUNES DE MOINS DE 25 ANS

L’analyse du chômage des jeunes rentre dans la même continuité logique que celle de la pauvreté dans la mesure où l’on remarque là aussi des disparités Est-Ouest et Nord-Sud. Cependant, il y a une nuance très importante qui introduit un paradoxe : 4 des 5 communes les moins touchées par le chômage des jeunes dans tout le département se situent à l’Ouest : Ablon-Sur-Seine, Rungis, Gentilly et Maisons-Alfort (centre-ouest). Ceci avec des taux situés entre 10,9 et 12 ,4 %. Parmi les communes où les jeunes chôment le moins seule celle d’Ormesson-Sur-Marne se situe à l’Est. Cependant, ce paradoxe est estompé par une rapide comparaison des cartes 8 et 7 qui montre qu’à l’exception de Rungis et d’Ormesson-Sur-Marne, il n’y a pas d’impact de l’activité des jeunes sur la pauvreté des ménages, sur les communes d’Ablon-Sur-Seine, Maisons-Alfort et Gentilly. Dans cette dernière commune de Gentilly d’ailleurs, 12,4 % des jeunes de moins de 25 ans sont au

chômage alors que le taux de pauvreté des ménages y est de 20 %. Cela s'expliquerait par un coût de la vie et des loyers en particulier plus élevé dans cette commune proche de Paris (Département 75). Il serait intéressant d'approfondir cette hypothèse mais déjà on observe des choses similaires sur les communes voisines de Gentilly et qui sont donc dans la même configuration de proximité géographique avec Paris : Arcueil, Cachan, L'Hay-Les-Roses, Fresnes, Le Kremlin-Bicêtre.

Les communes où les jeunes chôment le plus sont quant à elles, Orly, Valenton et Limeil-Brevannes avec des taux compris entre 20 et 22 %. Elles ont la particularité de se situer toutes au Sud du département. Une analyse de la carte 9 suivante montre clairement une corrélation forte et très logique d'ailleurs entre le taux de chômage des jeunes et la proportion parmi eux de ceux qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET). En effet, les plus forts taux de NEET sont eux aussi concentrés sur les communes du Sud.



CARTE 9 : REPARTITION SUR LE TERRITOIRE DE LA PART DES NEET AGES DE 15 à 25 ans

I-3 Moyens existants de la prévention spécialisée et profils cibles

I-3-1 Les moyens de la Prévention Spécialisée à l'échelle départementale

Concernant les équipes elles sont au nombre de 24 regroupées autour de 10 associations. Elles fonctionnent avec un budget annuel de 11,66 M€ et 179 ETP (dont 75 % d'éducatif).²⁷ Selon les données *Eudonet* 2018-2021, les clubs de prévention en Val-de-Marne ont eu à repérer 7200 jeunes pour un taux d'accompagnement de 53% (3800 jeunes accompagnés). Tout ceci dans le cadre de 3800 sessions de travail de rue, 2900 actions collectives et 8300 actions individuelles²⁸. Mais selon le département, il y aurait au total 18 137 jeunes rencontrés âgés de 12 à 25 ans dont 5 810 accompagnés dans le cadre d'un suivi. Ce qui fait un taux d'accompagnement de 32,03%.

Ces interventions ont été effectuées dans le cadre des orientations des « CPOM » (Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens) autour d'abord d'une cible large 12-25 ans : une attention particulière aux jeunes filles ; intégration des familles dans l'accompagnement ; prise en compte des conduites à risque. Autour ensuite d'une cible restreinte 12-16 ans notamment des collégiens pour prévenir le décrochage et l'absentéisme scolaire. Enfin autour d'une troisième cible 16-25 ans avec les thématiques de l'insertion sociale et professionnelle et de la marginalité.

À ce stade nous disposons ci-dessous d'une carte du nombre d'ETP par commune :

Un autre enjeu du diagnostic de territoire est de répondre à la question de la répartition des moyens éducatifs de la Prévention Spécialisée au regard des besoins identifiés. Au regard des données fournies par le commanditaire, 30,31 ETP interviennent sur des territoires non-QPV.

Les tableaux 5 et 6 suivants donnent une visibilité de la répartition des moyens de la Prévention Spécialisée sur le département :

²⁷ « Evaluation des CPOM 2018-2021 de la Prévention Spécialisée, restitution des résultats » Cf. DEMO – équipe Evaluation Lisa Merlot, Mélanie Loiseau, Synda Benyoucef DPEJ – Service Prévention et Insertion Charline Voisin

²⁸ Ibid. slide 14

TERRITOIRES	Communes couvertes par la PS	11-25 ans	Prévention : effectifs (en équivalent temps plein)	Indicateur synthétique de vulnérabilité 18-25 ans (version 3)
Ablon-sur-Seine		1 067		0,98
Alfortville	O	7 858	7,90	1,01
Arcueil	O	4 449	7,00	0,93
Boissy-Saint-Léger	O	3 589	6,50	1,19
Bonneuil-sur-Marne	O	3 950	6,05	1,21
Bry-sur-Marne		3 266		0,88
Cachan	O	7 632	3,50	0,90
Champigny-sur-Marne	O	15 464	14,40	1,14
Charenton-le-Pont		5 005		0,82
Chennevières-sur-Marne	O	3 527	3,60	1,09
Chevilly-Larue	O	3 634	5,77	1,06
Choisy-le-Roi	O	8 729	7,21	1,06
Créteil	O	19 023	15,08	1,06
Fontenay-sous-Bois	O	9 554	9,15	1,14
Fresnes	O	4 609	4,45	0,95
Gentilly	O	3 893	5,90	1,01
L'Haÿ-les-Roses	O	5 717	4,45	0,97
Ivry-sur-Seine	O	13 018	7,77	1,03
Joinville-le-Pont		3 303		0,91
Le Kremlin-Bicêtre	O	5 288	4,80	0,94
Limeil-Brévannes	O	5 007	3,22	1,07
Maisons-Alfort	O	10 369	4,02	0,83
Noisieu		891		0,90
Marolles-en-Brie		999		0,71
Nogent-sur-Marne		5 438		0,87
Mandres-les-Roses		900		0,91
Orly	O	4 655	11,04	1,19
Ormesson-sur-Marne		1 922		0,92
Périgny-sur-Yerres		535		0,95
Le Perreux-sur-Marne		5 435		0,92
Le Plessis-Trévisé	O	3 467	2,17	0,95
La Queue-en-Brie	O	2 361	3,25	1,02
Rungis		1 069		0,86
Saint-Mandé		3 556		0,78
Saint-Maur-des-Fossés		13 505		0,86
Saint-Maurice		2 171		0,82
Santeny		782		0,91
Sucy-en-Brie	O	5 086	3,25	0,96
Thiais		5 221		0,90
Valenton	O	3 154	4,83	1,34
Villecresnes		1 987		0,86
Villejuif	O	11 065	7,77	1,03

Villeneuve-le-Roi	O	4166	7,40	1,12
Villeneuve-Saint-Georges	O	7655	8,05	1,23
Villiers-sur-Marne	O	5529	4,33	0,92
Vincennes		7867		0,77
Vitry-sur-Seine	O	18848	9,77	1,09

TABLEAU 5 : Répartition des moyens de la Prévention Spécialisée sur l'ensemble du département Source DEMO 94

Communes	Equivalence 1 ETP par nombre 11-21 ans	Niveau d'équilibre entre effectifs public cible et Moyens échelle Dpt 94
Maisons-Alfort	1706,71	Très faible inférieur ²⁹
Cachan	1418,71	Faible inférieur
Vitry-sur-Seine	1393,14	
Sucy-en-Brie	1191,69	Fort
Limeil-Brévannes	1171,42	
Le Plessis-Tréville	1165,43	
Ivry-sur-Seine	1092,4	
L'Haÿ-les-Roses	994,38	
Villejuif	978,76	
Villiers-sur-Marne	909,23	Moyen supérieur
Créteil	904,77	
Choisy-le-Roi	840,49	
Fresnes	802,02	
Champigny-sur-Marne	787,43	
Fontenay-sous-Bois	769,5	
Chennevières-sur-Marne	723,88	Faible supérieur
Le Kremlin-Bicêtre	719,58	
Villeneuve-Saint-Georges	686,33	
Alfortville	674,93	
La Queue-en-Brie	578,15	Très faible supérieur
Bonneuil-sur-Marne	491,07	
Chevilly-Larue	476,94	
Valenton	464,59	
Boissy-Saint-Léger	430,61	
Villeneuve-le-Roi	423,37	
Arcueil	413,57	
Gentilly	405,42	
Orly	320,56	

TABLEAU 6 : CLASSEMENT DES 30 COMMUNES QPV SELON LES MOYENS HUMAINS EN EPT DE LA PREVENTION SPECIALISEE Département Val-De-Marne : 1ETP / 1067,36 jeunes de 11-21 ans

²⁹ Très faible équilibre **inférieur** : signifie que les moyens sont très déséquilibrés à l'échelle départementale par rapport aux nombre de jeunes, en déficit (moins de moyens à l'échelle du département) / Très faible équilibre **supérieur** : signifie que les moyens sont très déséquilibrés à l'échelle départementale par rapport aux nombre de jeunes , en surplus (plus de moyens à l'échelle du département) / Fort équilibre : signifie que les moyens sont fortement équilibrés à l'échelle du département.

A partir du tableau 5 nous avons établi un classement des 30 communes selon le critère du rapport d'équivalence entre nombre de jeunes âgés de 11-21 ans pour un poste équivalent temps plein financé par le département aux associations. Le tableau 5 prenant en compte uniquement les 11-25 ans, nous avons dû restreindre, à l'instar de la politique départementale de Prévention Spécialisée, effectuant les calculs proportionnellement aux 11-21 ans seulement.

Les résultats du tableau 6 exposent 5 niveaux d'équilibre gravitant autour de la moyenne départementale de 1 ETP pour 1067,36 jeunes Val-De-Marnais âgés de 11-21 ans. Ce seuil départemental est catégorisé comme étant celui du fort équilibre entre le nombre de jeunes au niveau départemental pour 1 ETP disponible. Les niveaux d'équilibre au nombre de 6 donc, sont :

Un niveau central de fort équilibre entre moyens et nombre de jeunes : concerne 6 communes que sont par ordre d'intensité de l'équilibre à l'échelle départementale : l'Haÿ-Les-Roses, Villejuif, Ivry-Sur-Seine, Le Plessis-Tréville, Limeil-Brévannes, et Sucy-En-Brie. Sur ces 6 communes on ne peut pas affirmer qu'il n'y a ni trop ni moins de moyens départementaux mais plutôt que l'équivalence ETP / Jeunes est proportionnelle à celui du département.

Un niveau d'équilibre moyen supérieurement qui concerne : Fontenay-Sous-Bois, Champigny-Sur-Marne, Fresnes, Choisy-le-Roi, Créteil, Villiers-Sur-Marne. Sur ces 6 communes, le déséquilibre est moyennement supérieur, ce qui signifie qu'il y a légèrement plus de moyens qu'à l'échelle du Val-De-Marne.

Un niveau d'équilibre faible inférieur au niveau de Cachan et de Vitry-Sur-Seine : 2 communes où les moyens sont déséquilibrés et en déficit. Il y a moins d'offre éducative pour les jeunes de ces communes

Un niveau d'équilibre faible supérieurement au niveau de La Queue-En-Brie, Alfortville, Villeneuve-Saint-Georges, Le Kremlin-Bicêtre, Chennevières-Sur-Marne. Ici, les moyens sont déséquilibrés et en surplus³⁰ par rapport à la moyenne départementale.

Très faible inférieurement à Maisons-Alfort où il y a un très large déficit de moyens si on ne s'en tient qu'au rapport ETP/jeunes sans tenir compte des besoins des territoires.

Très faible supérieurement au niveau de 8 communes que sont Orly, Gentilly, Arcueil, Villeneuve-Le-Roi, Valenton , Chevilly-Larue, Boissy-Saint-Leger , Bonneuil-Sur-Marne : là aussi, si on ne prend en compte que les moyens et non les besoins, ces villes sont très largement dotées en offre éducative en Prévention Spécialisée par rapport aux autres .

³⁰ Cela ne signifie nullement qu'il y a plus ou moins de moyens , on le saura à la fin de ce document lorsque l'on va croiser besoins et moyens . On ne tient ici compte que du seul rapport numérique ETP- Jeunes.

1-3-2 Perceptions des associations sur les moyens de la Prévention Spécialisée

Reconnaissance globale et valorisée de l'appui Départemental

Le partenariat avec le Département est loué et reconnu par une majorité des directeurs d'association : « *Sans l'appui du Département je ne sais pas si la Prévention Spécialisée tiendrait le coup ; franchement elles s'intéressent beaucoup à ce que l'on fait et viennent régulièrement sur le terrain, d'ailleurs la coordinatrice de la Prev' était là cette semaine. Nous arrivons à bien travailler avec l'équipe* » (Directeur³¹ Association PS).

Un autre va dans le même sens en affirmant que les relations avec la DPEJ sont bonnes et que les canaux de communication sont assez fluides : « *Dès qu'il y a des situations à faire remonter on n'hésite pas et via l'UDAPS (Union départementale des associations de Prévention Spécialisée du val de marne) on les contacts et cela se passe bien en général, car elles connaissent bien la Prev et ça aide* » (Directeur Association PS).

Malgré les coupes budgétaires et les nombreuses inquiétudes des acteurs des associations de la Prévention Spécialisée dans le Val-De-Marne, le sentiment qui prédomine largement est celui d'une bonne entente avec les équipes départementales de la DPEJ. L'appui du Département est reconnu et valorisé globalement. Le lien de confiance semble être assez-bien établi aussi.

Néanmoins, il est important de préciser qu'au-delà du fait que l'appui départemental est reconnu et loué, l'assertion concernant la bonne relation de confiance concerne le lien entre les associations et leurs 3 interlocutrices directes que sont les 2 coordinatrices de la PS et la Directrice de la DPEJ. Mais lorsque des méfiances et griefs sont exprimés, elles le sont très explicitement à l'endroit « *des politiques des pouvoirs publics qui attendent beaucoup de la Prev tout en réduisant les moyens* » (Directeur Association PS).

Le défaut de lien direct avec la sphère politico-exécutive du Département, si on revient à l'analyse stratégique, dépouille les acteurs du champ associatif d'un accès à certaines informations cruciales dont dépendrait la survie de leurs structures. Ce déficit d'interaction directe et d'accès à certaines informations amplifie cette zone d'incertitude, ce qui est compensé par un repli sur soi et une construction de son propre capital informationnel sur les intentions des acteurs de la sphère exécutive Départementale.

D'ailleurs, les méfiances exprimées par les associations et exposées dans le début du diagnostic (partie commande) sont liées à ces incertitudes. En effet, sur les moyens, lorsque lors d'un entretien on dit à un directeur d'association que le Département par le biais de la DPEJ n'a pas commandité le diagnostic pour valider des projets de fusion-regroupement déjà actés et procéder à des baisses supplémentaires de moyens nous obtenons la réponse suivante : « *Ce n'est pas à leur niveau que cela va se jouer, ce ne seront pas elles qui vont décider mais au niveau supérieur et avec les politiciens* » (Chef de Service, PS).

³¹ Le genre est anonymisé aussi

Dénonciation de la baisse de moyens déjà jugés insuffisants

Concernant toujours les moyens, il est reconnu sur certains secteurs que : « *le problème c'est plus la gestion du temps, les moyens humains et non financiers* » (Directeur Association PS). En effet, pour cette association il faut au minimum 4 postes pour qu'une équipe tourne bien ; or la structure serait restée plus de 5 ans sans équipe complète. Le problème se situerait au-delà du spectre de la baisse de moyens dans les difficultés de recrutement, d'implantations des équipes : « *parce que c'est de la dentelle, donc du travail invisible* » (Directeur Association PS). Mais malgré cela les acteurs associatifs de la Prévention Spécialisée persistent contre une suppression de postes.

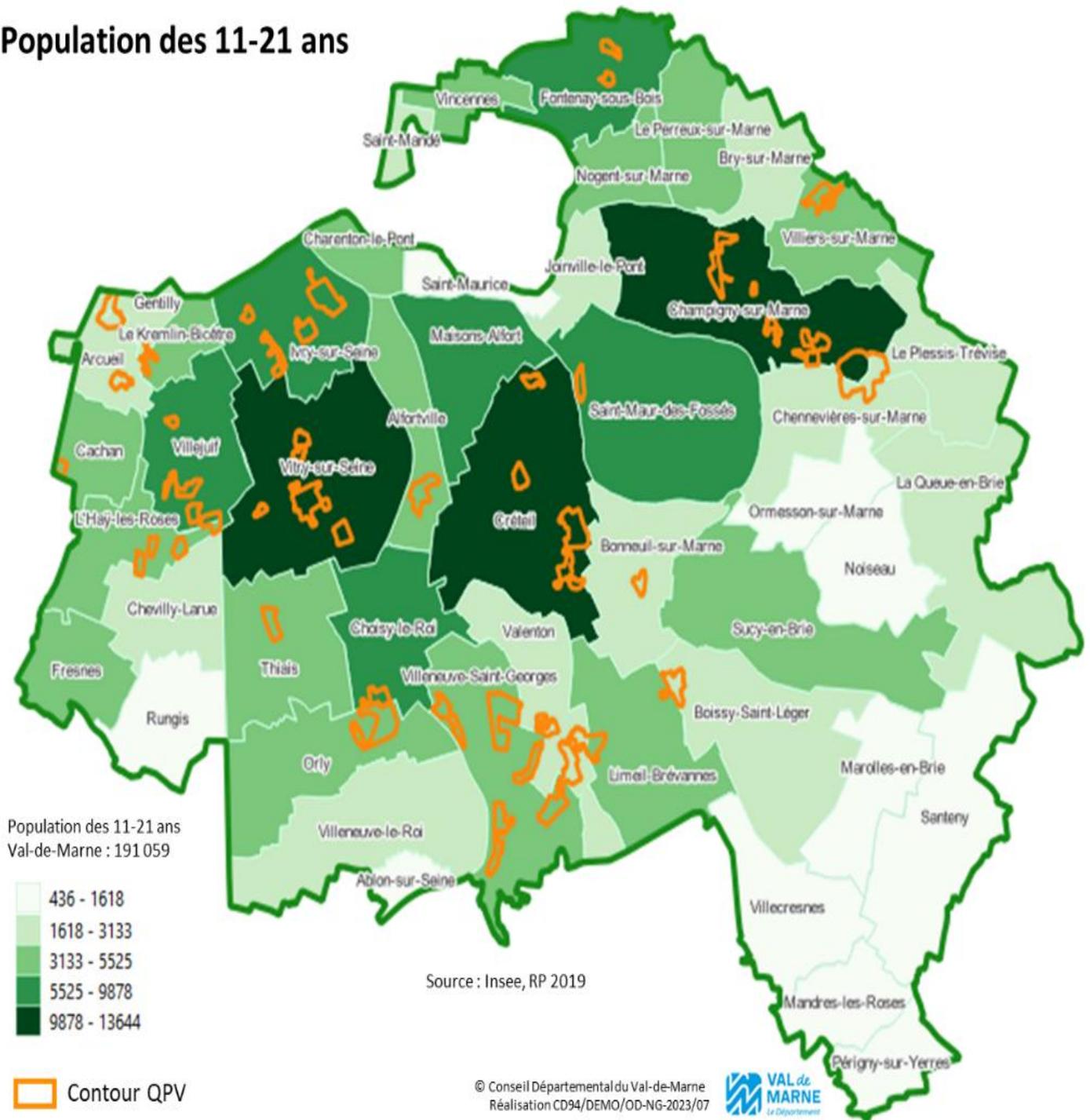
L'argument majeur évoqué constitue le ratio éducateurs-jeunes qui selon tous est très déséquilibré. Selon eux, la spécificité du travail de rue en Prévention Spécialisée nécessite une disponibilité particulière et des temporalités fuyantes. De ce fait, une équipe en sous-effectif sera très rapidement une équipe qui sous-accompagne. Il est notamment évoqué l'argument selon lequel un éducateur aujourd'hui est de plus en plus amené à effectuer d'autres tâches supplémentaires, périphériques.

Tout se déroule comme si chez les acteurs associatifs, la crise du travail social combinée aux récentes réductions de postes, aux difficultés de recrutement en interne liées à la crise de l'attractivité du métier, renforce une phobie omniprésente de la précarisation de leurs structures, voire leur disparition.

1-3-3 Répartition territoriale de la population cible des 11-21 ans, des associations et des QPV

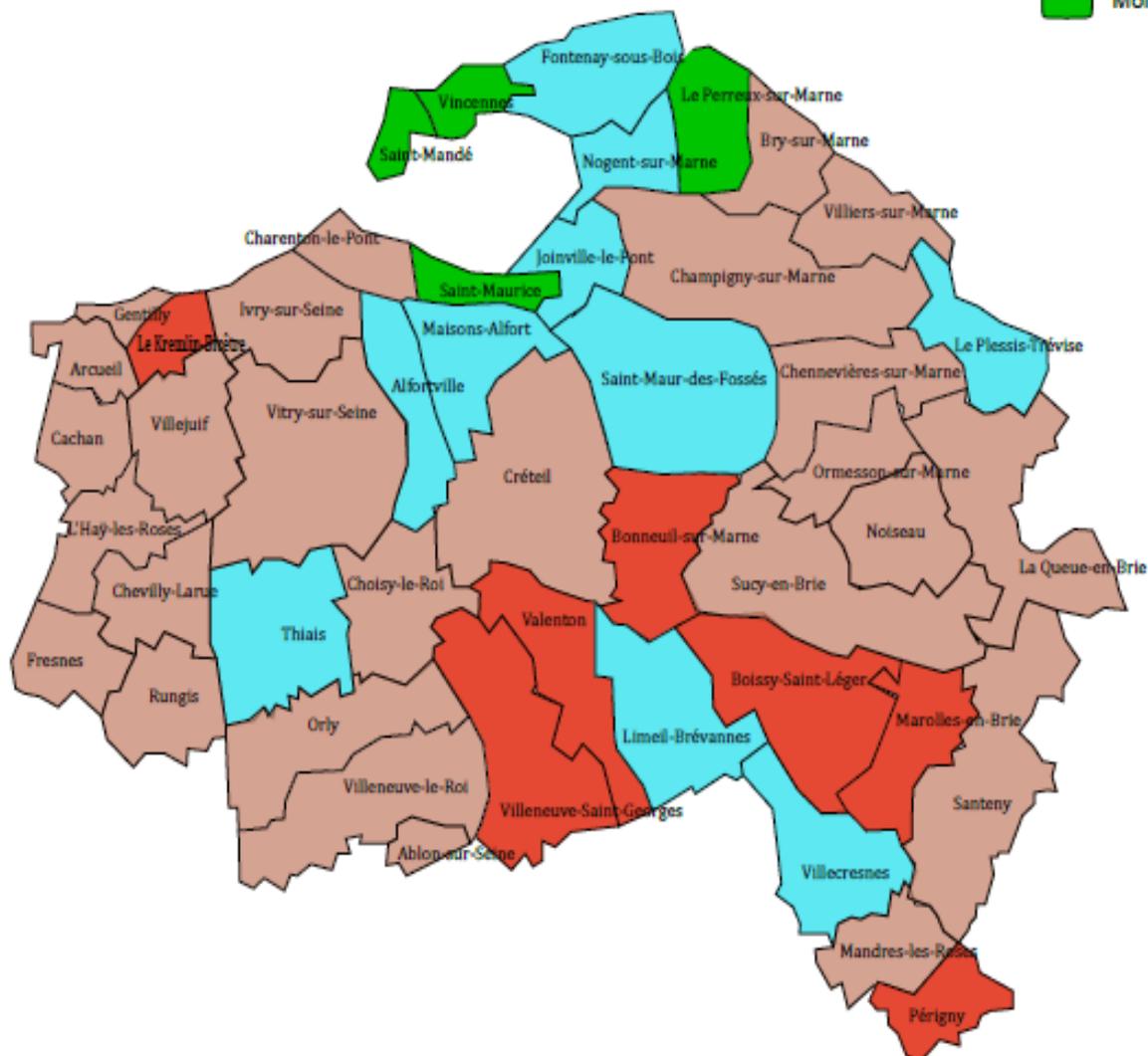
Les cartes 10 et 11 affichent la répartition territoriale de la population totale des 11-21 ans par commune, ainsi que celle du poids des 11-24 ans par commune sur le département. La première carte donne une visibilité des communes où résident le plus de 11-21 ans ; la seconde permet d'avoir une donnée utile sur la part des 11-24 ans (calculée par l'APSN). On aurait pu aussi créer une carte de la répartition par commune et poids des 11-21 ans.

Population des 11-21 ans



CARTE 10 : REPARTITION DE POPULATION DES 11-21 ANS SUR LE DEPARTEMENT

Part des 11-24 ans



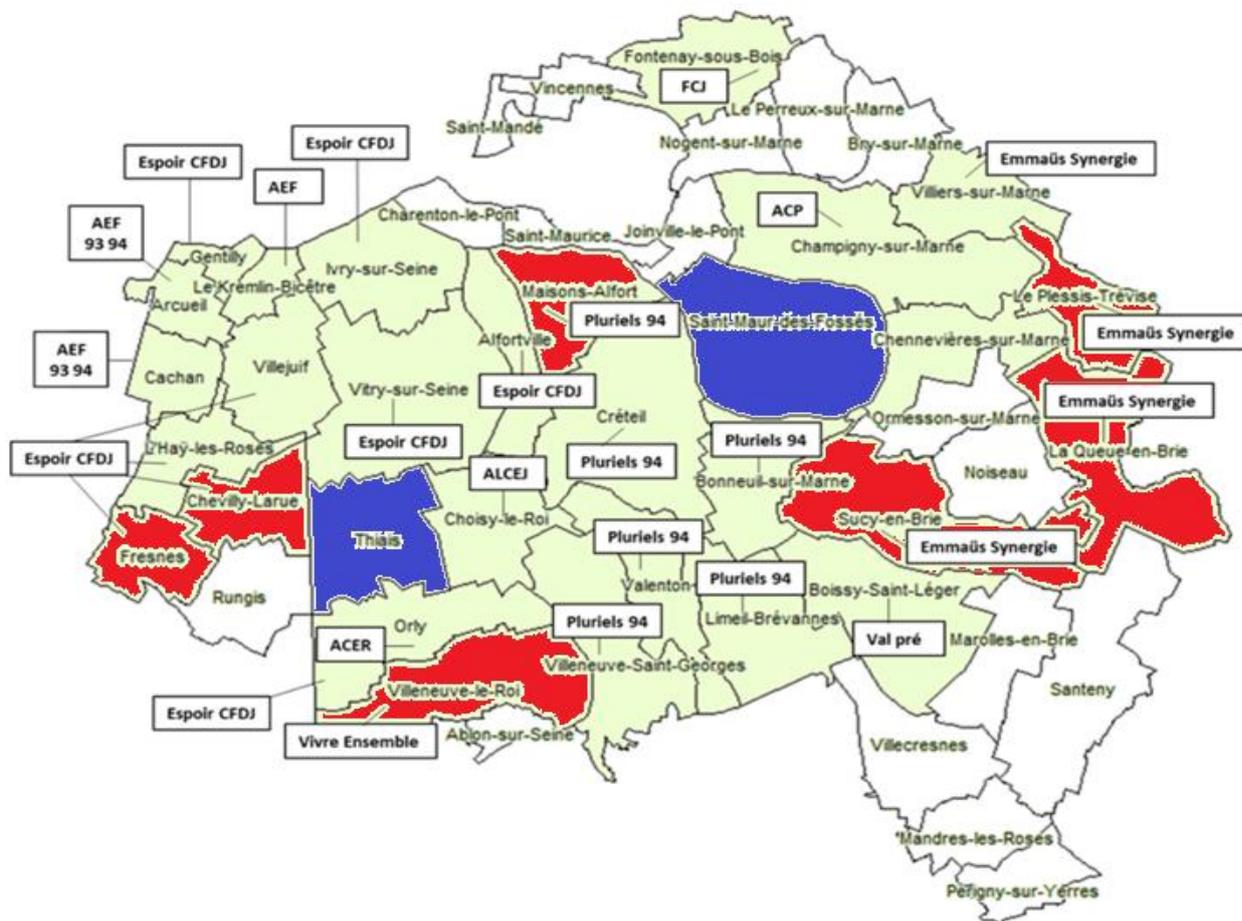
CARTE 11 : REPARTITION DE LA POPULATION DES 11-24 ANS SUR LE DEPARTEMENT Source APSN

EPT / EPCI	VILLES QPV AVEC PRÉVENTION SPÉCIALISÉE	QUARTIERS QPV PAR VILLE AVEC PRÉVENTION SPÉCIALISÉE	VILLES avec QPV SANS PS	VILLES Sans QPV AVEC PS	
T10 PARIS-EST-MARNE ET BOIS 	Champigny-Sur-Marne AC	Le Bois L'Abbé (2 Villes)	Saint-Maur-des-Quartier : Rives I La Marne	Maison Alfort PLURIELS 94	
		Le Plateau			
		Les Mordaacs			
		Les Quatre Cités			
	Fontenay-Sous-Bois FCJ	La Redoute (Le Fort-Michelet)			
		Les Larris			
T11 GRAND PARIS SUD EST AVENIR 	Villiers-sur-Marne EMMAÜS	Porte de Paris-Les Hautes-Noues			
		Alfortville ESPOIR CFDJ			Chantereine
		Boissy-Saint-Léger VAL PRA			La Haie Griselle – La Hêtraie (2 Villes)
		Bonneuil-sur-Marne PLURIELS 94			Fabien
		Chennevières-sur-Marne AC			Le Bois L'Abbé (2 Villes)
					Les Bleuets
					Mont Mesly -La Hablette-Coteaux Du Sud
Créteil PLURIELS 94	Petit Pré - Sablières				
	La Haie Griselle – La Hêtraie (2 Villes)				
	Limeil-Brévannes PLURIELS 94	Polognes-Centre-Ville-Le Plateau-Saint-Martin (3 Villes)			
T12 GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE 	Arcueil AEF93-94	Chaperon Vert (2 Villes)	Thiais Quartier Les Grands Cham	Chevilly-Larue ESPOIR CFDJ	
		Irlandais - Paul Vaillant C - Cherchefeuille			
	Cachan AEF 93-94	Cité Jardins			
	Choisy-Le-Roi ALCEJ	Quartier Sud			
	Gentilly ESPOIR CFDJ	Chaperon Vert (2 Villes)			
		Péri - Schuman Bergonié (2 Villes)			
	Ivry-sur-Seine ESPOIR CFDJ	Gagarine			
		Ivry Port			
		Monmousseau			
		Pierre Et Marie Curie			
	Le Kremlin-Bicêtre AEF 93-94	Péri - Schuman Bergonié (2 Villes)			
	L'Haÿ-les-Roses ESPOIR CFDJ	Jardins Parisiens			
		Jardins Parisiens - Stade			
		Lallier			
		Lebon-Hochart-Mermoz-Loz. Sud (2Villes)			
	Orly ACER	Quartier Est			
	Valenton PLURIELS 94	Lutèce-Bergerie			
		Polognes-Centre-Ville-Le Plateau-Saint-Martin (3 Villes)			
	Villejuif ESPOIR CFDJ	Alexandre Dumas			
Lebon-Hochart-Mermoz-Loz. Sud (2 Villes)					
Lozait Nord - Grimau - Armand Gouret					
Villeneuve-Saint-Georges PLURIELS 94	Centre-Ville				
	Le Quartier Nord				
	Le Quartier Nord-Les Tours				
	Polognes-Centre-Ville-Le Plateau-Saint-Martin (3 Villes)				
	Triage				
Vitry-Sur-Seine ESPOIR CFDJ	Balzac				
	Centre Ville:DefresneVilmorinRobespierre				
	Colonel Fabien				
	Commune De Paris - 8 Mai 1945				
TOTAUX	21	40	2	7	

TABLEAU 7 : DÉPLOIEMENT DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE DANS LE VAL-DE-MARNE

Source APSN

Carte DPEJ modifiée par l'APSN permettant de visualiser les territoires d'intervention ainsi que les associations de Prévention Spécialisée.



CARTE 12 : REPARTITION DES ASSOCIATIONS DE PREVENTION SPECIALISEE DANS LE VAL-DE-MARNE Source DPEJ 94 modifiée par APSN

- Non QPV avec Prévention Spécialisée
- QPV sans Prévention Spécialisée
- QPV avec Prévention Spécialisée

Le tableau 7 vient compléter ce tour d'horizon sur les moyens de la Prévention Spécialisée en dressant un exposé clair des communes et associations par QPV , et par établissement public territorial (EPT).

Quant à la carte 12 elle donne une sorte de déclinaison du tableau 7 en cartographie, reprenant l'implantation territoriale des associations ainsi que les QPV ou Non-QPV avec ou sans Prévention Spécialisée. Ce tableau et cette carte nous ont guidé en repères tout au long du diagnostic.

AXE 2 : UN DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE POUR CERNER LES PROBLEMATIQUES DES PUBLICS CIBLES DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE ET OPTIMISER LEUR ACCOMPAGNEMENT.

II- ANALYSE COMPARATIVE DES 30 TERRITOIRES AU REGARD DE LA VULNERABILITE DES JEUNES DE MOINS DE 21 ANS

Les territoires QPV du Département sont couverts à 95,24 %, ce qui correspond à 40 quartiers où interviennent la Prévention Spécialisée sur un total de 42. Les 2 quartiers QPV non-couverts étant : les Grands Champs à Thiais et Rives de la Marne à Saint-Maur-des-Fossés.

La Prévention Spécialisée est présente au total sur 21 communes QPV : 12 pour l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre ; 6 pour L'EPT Grand Paris Sud-Est Avenir ; et 3 pour l'EPT Paris-Est-Marne et Bois.

Il est à noter aussi que 4 associations interviennent sur des communes non QPV : Pluriels 94 à Maisons-Alfort ; Emmaüs-Synergie sur les communes de La Queue-en-Brie, du Plessis -Trévisé et de Sucy-en-Brie ; Espoir CFDJ à Chevilly-Larue et Fresnes ; Vivre- Ensemble à Villeneuve-le-Roi.

En partant des indicateurs retenus et explicités dans la partie II-1, nous avons jugé pertinent de procéder comme suit :

Il est important de préciser que ce choix méthodologique n'a pour unique objectif que d'optimiser l'objectivation de ce diagnostic. Les classifications qui en découlent visent à faciliter les décisions du commanditaire et non à mettre en concurrence des associations et des territoires.

II-1 : Les 6 indicateurs de vulnérabilité économique et sociale des moins de 21 ans à l'échelle des 9 communes sous tension :

Les enjeux du redéploiement de la Prévention spécialisée dans le département du Val-De-Marne concernent prioritairement 9 communes qui pourraient susciter une controverse face aux futurs choix du département. Ces 9 villes seraient sous-tension dans l'éventualité d'un démantèlement-redéploiement des moyens de la Prévention Spécialisée. Elles se divisent en 2 groupes que sont :

Les 7 communes où interviennent des équipes alors qu'elles ne comportent aucun QPV : Chevilly-Larue ; Fresnes ; La Queue-en-Brie ; Le Plessis-Trévisé ; Maisons-Alfort ; Sucy-en-Brie ; Villeneuve-Le- Roi.

Les 2 communes sans équipes de Prévention Spécialisée alors qu'elles comportent des QPV : Thiais avec le QPV Les Grands Champs et Saint-Maur-des-Fossés avec le QPV des Rives de la Marne.

La désignation QPV relève d'un statut administratif qui découle de la loi « Lamy » de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 et fixée par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014. Néanmoins ce statut est attribué sur la base d'un indicateur principal qui est la faiblesse des revenus des ménages. Cependant , dans le cadre de ce diagnostic

nous avons en concertation avec la DEMO³² sélectionné 6 indicateurs de vulnérabilité socio-économique qui selon la DEMO « traduisent la situation des jeunes et de leur famille au regard de la situation financière des ménages, de leur statut d'occupation du parc de logement, de la composition familiale ou encore de leur situation vis-à-vis de la scolarité et de l'emploi. » ; ces indicateurs ont permis le calcul d'un indice de vulnérabilité des jeunes de moins de 21 ans. De même, ont été rajoutés 8 indicateurs de contexte qui « ne sont pas intégrés au calcul de l'indice (car soit trop corrélés aux indicateurs présents dans l'indice, soit en effectif, soit qui reflète une réalité non binaire) (...) viennent toutefois éclairer les résultats de l'indice et sont complémentaires »³³.

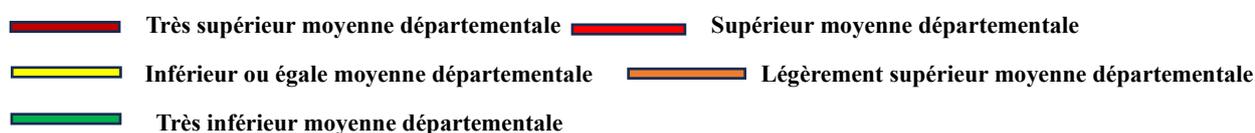
Nous avons choisi d'exposer dans les tableaux suivants un classement des 9 communes sous-tension selon ces 6 indicateurs et d'y rajouter l'indice de vulnérabilité. Cela permet d'avoir une visibilité globale sur la réalité socio-économique des territoires et d'affiner le diagnostic :

³² Observatoire départemental du Val-De-Marne , Direction de l'Évaluation, des Méthodes et de l'Organisation (DEMO)

³³ DEMO : Document de travail transmis à l'APSN le 11 juillet 2023 : « Objet : Méthode de positionnement des communes val-De-Marnaises au regard de la « vulnérabilité » sociale et économique des jeunes de moins de 21 ans » page 1

Villes	Chevilly-Larue	Fresnes	La Queue-en-Brie	Le Plessis-Trévisé	Maisons-Alfort	Saint-Maur-Des-Fossés	Sucy-en-Brie	Thiais Les Grands Champs	Villeneuve-Le-Roi	VAL-DE-MARNE
Indicateurs						Rives de la Marne				
Part Familles monoparentales parmi les familles avec enfants en %	31,7 2 ^{ème}	31,8 1 ^{er}	24,7 7 ^{ème}	26,5 3 ^{ème}	25,4 6 ^{ème}	22,6 8 ^{ème}	22,3 9 ^{ème}	26,3 4 ^{ème}	25,8 5 ^{ème}	28,1
Part des locataires du parc social en %	36,4 1 ^{er}	28,5 2 ^{ème}	26,8 3 ^{ème}	13,3 8 ^{ème}	23,5 4 ^{ème}	6,3 9 ^{ème}	17,3 7 ^{ème}	21,7 5 ^{ème}	18,9 6 ^{ème}	26,3
Taux de décrocheurs des 15-17 ans en %	2,4 5 ^{ème}	4,3 1 ^{er}	3,4 3 ^{ème}	1,2 8 ^{ème}	1 9 ^{ème}	2,1 6 ^{ème}	3 4 ^{ème}	4 2 ^{ème}	1,7 7 ^{ème}	2,6
Part des NEET 15-24 ans en %	14,7 2 ^{ème}	13,8 3 ^{ème}	12,2 6 ^{ème}	11,8 7 ^{ème}	9,7 8 ^{ème}	8,1 9 ^{ème}	13,2 5 ^{ème}	13,6 4 ^{ème}	17,2 1 ^{er}	14
Indice de chômage des moins de 25 ans en %	18,8 1 ^{er}	14,3 7 ^{ème}	16,8 3 ^{ème}	16,4 5 ^{ème}	11,4 9 ^{ème}	14,1 8 ^{ème}	16,4 5 ^{ème}	17,6 2 ^{ème}	16,5 4 ^{ème}	16,4
Taux de pauvreté des ménages au seuil de 60% du revenu médian en %	19 1 ^{er}	14 4 ^{ème}	10 5 ^{ème}	10 5 ^{ème}	10 5 ^{ème}	8 6 ^{ème}	10 5 ^{ème}	15 3 ^{ème}	16 2 ^{ème}	16,6
Indice de vulnérabilité des jeunes	1,13 1 ^{er}	1,10 2 ^{ème}	0,95 4 ^{ème}	0,73 7 ^{ème}	0,70 8 ^{ème}	0,58 9 ^{ème}	0,86 6 ^{ème}	1,04 3 ^{ème}	0,92 5 ^{ème}	1

TABLEAU 8 : LES 9 COMMUNES SOUS-TENSION SELON LES INDICATEURS DE VULNERABILITE SOCIALE ET ECONOMIQUE



Le tableau 8 restitue cette réalité socio-économique des 9 territoires sous-tension. 4 catégories se dégagent ici :

Les communes où les jeunes de moins de 21 ans sont les plus exposés à la vulnérabilité socio-économique, et qui sont Chevilly-Larue avec un indice de vulnérabilité de 1,13 suivi de Fresnes avec un indice qui pointe à 1,10.

Les communes dont les indices de vulnérabilité sont compris dans la moyenne départementale : Thiais (1,04) suivi de Villeneuve-le-Roi (0,92) ; et de La-Queue en Brie (0,95) .

Les villes où les jeunes sont faiblement exposés aux situations de vulnérabilité : Sucy-En-Brie (0,86) ; Le-Plessis-Trévisé (0,73) ; Maisons-Alfort (0,70) qui pourrait-on avancer est à la limite du seuil de très faible exposition des jeunes aux situations de vulnérabilité, situé en deçà de 0,70.

Enfin une quatrième et dernière catégorie de communes où les jeunes sont très faiblement exposés aux situations de vulnérabilité : ici on retrouve très loin derrière, la ville de Saint-Maur-Des-Fossés avec un très faible indice de 0,58.

Trois conclusions peuvent déjà être avancées à ce stade qui viennent s'adosser au constat, à l'origine de la commande, de l'inadéquation entre la présence de la Prévention Spécialisée et celle de la Politique de la ville sur certains territoires :

- Une absence de corrélation entre la vulnérabilité économique et sociale des jeunes de moins de 21 ans et la politique de la ville :

En effet, on décèle à première vue une asymétrie assez extraordinaire entre la Politique de la ville et la vulnérabilité des moins de 21 ans, symbolisée par les exemples de Chevilly-Larue et Fresnes d'une part, et Saint-Maur-Des-Fossés d'autre part : les deux premières communes qui sont celles où les jeunes sont les plus exposés aux situations de vulnérabilité socio-économique ne comportent pas de QPV, là où à Saint-Maur-Des-Fossés, qui est la seule ville où les jeunes de moins de 21 ans sont très faiblement exposés à ces formes de vulnérabilité, il existe un QPV qui est en l'occurrence Les Rives de La Marne. Ainsi donc, ***les 2 territoires où les jeunes de moins de 21 ans sont les plus exposés aux situations de vulnérabilité n'ont pas de QPV, là où celui ils sont les moins exposés en dispose.***

Néanmoins ce paradoxe est légèrement atténué par ***une nuance qu'apporte la commune de Thiais*** qui tout en abritant un QPV, Les Grands Champs, voit son indice de vulnérabilité (1,04) des moins de 21 ans se situer dans la moyenne départementale. Ce qui est loin d'invalider l'absence de corrélation évoquée plus haut, dans la mesure où la situation des moins de 21 ans de Thiais en termes de vulnérabilité socio-économique n'est ni préoccupante, voire alarmante, ni rassurante, elle est juste dans la moyenne de l'indice de référence à l'instar de 2 autres communes (Villeneuve-Le-Roi et La-Queue-En-Brie). Thiais se classe cependant à la 3^{ème} place des communes où les jeunes sont exposés à la vulnérabilité parmi les 9 territoires sous-tension. Ce dernier constat pourrait en faire le seul contre-exemple que l'on peut opposer à notre argument.

Un lien semi-logique / semi-paradoxal entre implantation de la Prévention Spécialisée et vulnérabilité économique et sociale des jeunes de moins de 21 ans :

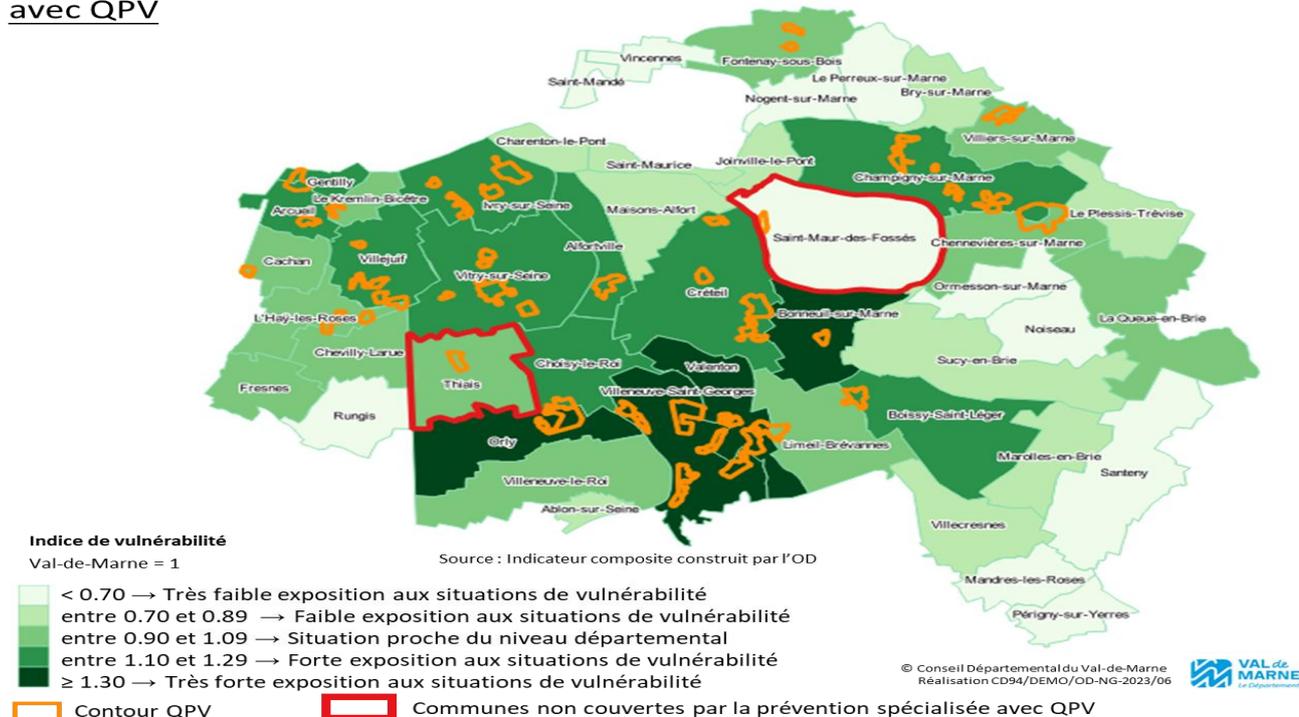
Contrairement à la Politique de la ville, le constat de la corrélation entre la présence d'équipes de Prévention Spécialisée et la vulnérabilité socio-économique des moins de 21 ans semble plus logique. Effectivement, à l'exception de Thiais, des *équipes éducatives interviennent sur 3 des 4 territoires sous-tension les plus concernés par la vulnérabilité juvénile (Chevilly-Larue, Fresnes, La Queue-en-Brie)* et est absente du territoire le moins concerné en l'occurrence Saint-Maur-Des-Fossés. Mais ce constat est très rapidement estompé par un autre : *la Prévention Spécialisée intervient aussi sur 4 des 5 communes les plus faiblement concernées par la vulnérabilité juvénile (Villeneuve-Le-Roi, Le Plessis-Trévisé, Maisons-Alfort, Sucy-en-Brie)*

-Vers un indice d'adéquation entre Politique de la ville, indice de vulnérabilité des moins de 21 ans, et intervention de la Prévention Spécialisée :

Le non-dit implicite de la commande souhaiterait un modèle de déploiement de la Prévention Spécialisée qui la rendrait adéquate non seulement avec l'indice de vulnérabilité des moins de 21 ans mais aussi avec la Politique de La Ville. En d'autres termes, *l'idéal-type du territoire d'intervention recherché ici* (Qui n'est pas considéré comme sujet à controverse et sous-tension quant à la logique d'implantation de la prévention Spécialisée) *est une commune où il y aurait un ou plusieurs QPV ; avec déjà une présence effective de la Prévention Spécialisée mais aussi, un fort indice de vulnérabilité des moins de 21 ans.* A priori cela semble être le cas pour les 21 communes hors-tension du moins concernant les deux premières conditions ; nous verrons si c'est le cas pour l'indice de vulnérabilité.

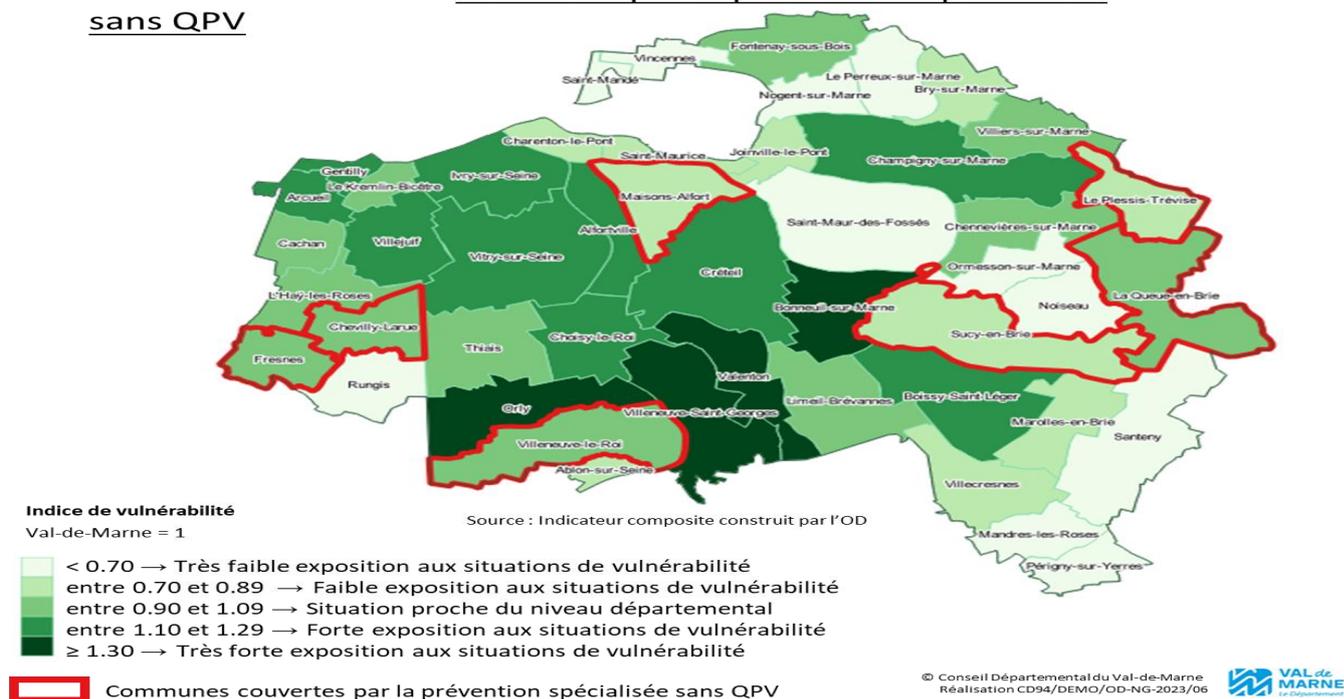
Indice de vulnérabilité des jeunes

dans les 2 communes non couvertes par la prévention spécialisée avec QPV



CARTE 13 : Indice de vulnérabilité des 2 communes QPV Sans PS à l'échelle des autres territoires

Indice de vulnérabilité des jeunes
dans les 7 communes couvertes par la prévention spécialisée
sans QPV



CARTE 14 : Indice de vulnérabilité des 2 communes OPV Sans PS à l'échelle des autres territoires
(Corriger pour Chevilly Larue et Fresnes qui ont un indice de forte exposition)

II-2 : Les 8 indicateurs de contexte à l'échelle des 9 communes sous-tension :

Les indicateurs de contexte permettent de disposer de données socio-économiques et démographiques d'un territoire afin de poser le cadre de l'analyse et faciliter le diagnostic. En ce sens, ce sont des « indicateurs de cadrage »³⁴ qui permettent de disposer des informations essentielles de base sur la réalité d'un territoire ; elles ont une autre fonction qui est plus diachronique en qualité d'« indicateurs de situation »³⁵ qui permettent une analyse comparative dans le temps et une mesure des évolutions. Les 8 indicateurs sélectionnés ici renvoient à 3 thématiques : une démographique avec 3 indicateurs (Population des 11-21 ans, Poids des 11-21 ans au sein de département en %, Part de la population municipale de la commune vivant en QPV) ; une économique avec 2 indicateurs (Revenu médian annuel, Rapport interdécile) ; et une thématique éducative avec 3 indicateurs (Taux de scolarisation des 15-24 ans, Taux de retard à l'entrée en 6^{ème} QPV, Taux de retard au passage en 3^{ème}). Le tableau 9 suivant classe les 9 communes sous-tension en fonction, de ces indicateurs avec quelques réajustements : d'abord, les communes n'étant pas de taille, ni de composition égale, le poids des 11-21 ans par commune nous semble beaucoup plus pertinent que leur nombre ou leurs poids par rapport au département, pour comparer ces territoires quant au poids démographique de cette population cible de la Prévention Spécialisée. Ensuite un tableau complémentaire sur l'indice de position sociale (IPS) des collèges a été réalisé pour compenser les chiffres manquants pour les territoires non-QPV concernant les taux de retard à l'entrée en 6^{ème} QPV et les taux de retard au passage en 3^{ème}.

³⁴ ORIV (Observatoire régional de l'intégration et de la ville) Alsace , Novembre 2007 Note évaluation, bilans, indicateurs. Page 4.

³⁵ Ibid.

Villes	Chevilly-Larue	Fresnes	La Queue-en-Brie	Le Plessis-Trévisé	Maisons-Alfort	Saint-Maur-Des-Fossés	Sucy-en-Brie	Thiais Les Grands Champs	Villeneuve-Le-Roi	VAL-DE-MARNE
Indicateurs						Rives de la Mame				
-Effectifs -Population Totale et -Poids des 11-21 ans dans la commune	2752 ³⁶ 20 447 ³⁷ 13,46 % ³⁸ 4 ^{ème}	3569 28 679 12,44% 8 ^{ème}	1979 12 273 16,12 % 1 ^{er}	2529 19 733 12,82 % 7 ^{ème}	6861 57 944 11,84% 9 ^{ème}	9878 75 449 13,09% 5 ^{ème}	3873 27 318 14,18% 3 ^{ème}	4012 30 994 12,94 % 6 ^{ème}	3133 21 493 14,58% 2 nd	191059 1 416 731 13,49%
Poids des 11-21 ans au sein de département en %	1,4	1,9	1	1,3	3,6	5,2	2	2,1	1,6	100
Part de la population municipale de la commune vivant en QPV	00	00	00	00	00	2,3 2 nd	00	8 1 ^{er}	00	10,3
Revenu médian annuel	21880 8 ^{ème}	23210 7 ^{ème}	24450 5 ^{ème}	25860 4 ^{ème}	27070 2 nd	31350 1 ^{er}	26970 3 ^{ème}	24100 6 ^{ème}	21620 9 ^{ème}	23540
Taux de scolarisation des 15-24 ans	73,6 3 ^{ème}	56,2 9 ^{ème}	70 6 ^{ème}	71,1 5 ^{ème}	75,8 2 nd	79 1 ^{er}	72,8 4 ^{ème}	68,8 7 ^{ème}	66,3 8 ^{ème}	71,7
Rapport interdécile	3,6 2 nd	3,3 7 ^{ème}	3 9 ^{ème}	3,4 6 ^{ème}	3,5 5 ^{ème}	4,1 1 ^{er}	3,6 2 nd	3,6 2 nd	3,2 8 ^{ème}	4,1
Taux de retard à l'entrée en 6 ^{ème} QPV						4,6 2 nd		4,8 1 ^{er}		5,1
Taux de retard au passage en 3 ^{ème}						6,3 2 ^{ème}		11,4 1 ^{er}		9,8

TABLEAU 9 : LES 9 COMMUNES SOUS-TENSION SELON LES INDICATEURS DE CONTEXTE

Très inférieur moyenne départementale
 Très supérieur moyenne départementale
 Légèrement inférieur ou égal moyenne départementale
 Légèrement supérieur moyenne départemental

³⁶ Population des 11-21 ans de la commune

³⁷ Population totale de la commune

³⁸ Calcul du pourcentage des 11-21 ans rapporté à la population totale de chaque commune selon : Recensement - INSEE - décembre 2022 : « Populations légales des cantons et métropoles en vigueur à compter du 1er janvier 2023 - date de référence statistique : 1er janvier 2020 »

4 conclusions partielles :

Une proportion des 11-21 ans assez proche de la moyenne départementale

Selon le recensement INSEE de janvier 2022, le département du Val-De-Marne a une population totale de 191059 habitants âgés de 11 à 21 ans. Rapporté à la population totale des Val-De-Marnais (1 416 731 habitants), leur poids au sein du département est de 13,49 %.

Le pourcentage des 11-21 ans sur les 9 territoires sous-tension est sensiblement proche de celui départemental à 2 seules exceptions que sont : La Queue-en-Brie, commune la moins peuplée des 9 mais la plus habitée par cette classe d'âge avec un taux de 16,12 % ; et Maisons-Alfort, seconde commune la plus peuplée des 9 mais celle aussi avec le plus faible poids des 11-21 ans avec 11,84 %. Les 7 communes restantes sont dans la moyenne départementale de 13,49 % à deux très légères exceptions que sont Villeneuve-Le-Roi (14,58 %) et Sucy-en-Brie (14,18 %).

La conclusion partielle qui s'impose ici est que la commune de La Queue-En-Brie est au regard de la prépondérance du poids démographique du public cible des 11-21 ans de la Prévention Spécialisée, celle qui est le territoire le plus important. A contrario, Maisons-Alfort malgré sa forte population comporte une faible proportion de 11-21 ans et est donc moins importante au regard de cet indicateur.

Une proportion d'habitants QPV en dessous de la moyenne départementale

Pour les 2 communes QPV que sont Thiais et Saint-Maur-Des-Fossés, on décompte respectivement 8 et 2,3 % d'habitants en QPV. Ce qui les place toutes les deux en dessous de la moyenne départementale qui est de 10,3 %. Le constat évident qui s'impose ici est le suivant :

Saint-Maur-Des-Fossés, commune de loin la plus peuplée des territoires sous-tension n'a que 2,3 % de ses habitants qui résident en QPV. Là où Thiais, 2 fois moins peuplé que Saint-Maur-Des-Fossés, a presque trois fois plus d'habitants en QPV. Des deux communes sous-tension qui comportent des QPV, Thiais est au regard du critère de la démographie beaucoup plus concernée par La Politique de la Ville.

Des revenus plus élevés que la moyenne du département ainsi que des écarts de richesse moins marqués

Sur 4 territoires, le revenu médian est très supérieur à la moyenne départementale qui est de 23540 € : Saint-Maur-Des-Fossés (31350 €) ; Maisons-Alfort (27070 €) ; Sucy-En-Brie (26970 €) ; Le-Plessis-Trévisé (25860 €) . Il est légèrement supérieur sur La-Queue-En-Brie (254450 €), Thiais (24100 €). Et enfin, le revenu médian est inférieur à la moyenne départementale sur Fresnes (23210 €) voire très inférieur sur les 2 territoires où les habitants ont les plus faibles revenus que sont : Chevilly-Larue (21880 €) et Villeneuve-Le-Roi (21620 €) .

Concernant les inégalités économiques, le calcul du rapport interdécile mesurant l'écart de richesse entre les 10% les plus riches et les 10% les plus modestes montre moins d'inégalités sur les 9 territoires qu'à l'échelle départementale. En effet, le rapport interdécile du Val-De-Marne est de 4,1 et supérieur à celui de tous les territoires sous-tension à l'exception de Saint-Maur-Des-Fossés où il est également de 4,1.

Le revenu médian est plus élevé sur les 9 territoires sous-tension que dans le département en général et cela se traduit par moins d'écart entre les ménages les plus riches et ceux les plus modestes. En ce sens, la pauvreté ainsi que les inégalités économiques, en tant que déterminants de la Politique de La Ville, semblent moins empreints sur ces territoires.

3 réalités différentes sur les chiffres de la scolarité

En partant toujours du baromètre départemental et en observant d'abord le taux de scolarité des 15-24 ans, on peut percevoir que 3 types de territoires cohabitent ici :

2 territoires ayant une moyenne largement supérieure à celle du département (71,7 % de taux de scolarisation des 15-24 ans dans le Val-De-Marne) : Saint-Maur-Des-Fossés avec 79 % et Maisons-Alfort avec 75,8 %.

6 territoires aux taux de scolarité des 15-24 ans aux alentours de la moyenne départementale : Chevilly-Larue (73,6 %) ; Sucy-En-Brie (72,8 %) ; Le-Plessis-Tréville (71,11%) ; La Queue-En-Brie (70%) ; Thiais (68,8 %) ; et Villeneuve-le-Roi (66,3%) .

1 territoire avec un taux de scolarisation très faible de façon assez remarquable aussi bien qu'à l'échelle des 9 territoires sous-tension, que de celle départementale : Fresnes avec seulement 56,2 % de taux de scolarisation .

Les taux de scolarisation des 15-24 ans à Saint-Maur-Des-Fossés et Maisons-Alfort semblent très loin d'être problématiques contrairement à Fresnes où seulement presque 1 jeune sur 2 âgé entre 11 et 24 ans est scolarisé.

Un retard scolaire moins marquant dans les 2 communes sous-tension avec QPV que sur le département

Les taux de retard à l'entrée en 6^{ème} et au passage en 3^{ème} ne sont disponibles que pour les communes ayant des QPV. Concernant le taux de retard du passage en 6^{ème}, Thiais et Saint-Maur-Des-Fossés se situent en dessous de la moyenne départementale ; en ce qui concerne le second taux en question, Saint-Maur-Des-Fossés est la commune où les élèves arrivent le plus rapidement en classe de 3^{ème} avec un taux de retard de 6,3 % contrairement ici en revanche à Thiais qui enregistre un taux de retard de 11,4 % plus élevé que celui du département qui est de 9,8 %.

Pour une analyse comparative plus complète et plus fine, nous avons décidé de compenser le déficit de données sur ces deux derniers indicateurs par le calcul de l'indice de position sociale des élèves pour chaque commune sous-tension. Cela constitue un apport analytique considérable dans la mesure où l'IPS en étant construit comme indicateur dérivé de l'indicateur PCS (profession et catégorie sociale) des parents, permet de rendre compte plus facilement des inégalités scolaires et d'inclure à l'analyse la dimension de la corrélation entre l'origine sociale et les parcours scolaires³⁹. L'intégration de cet indice semble en adéquation avec les objectifs de cette étude qui

³⁹ Rocher, T. (2016). Construction d'un indice de position sociale des élèves. *Éducation & formations*, DEPP, 90, pp.5-27.
Page 22

visé à diagnostiquer la concordance entre une politique d'égalité des chances (Politique de la ville) et le déploiement de la Prévention Spécialisée. Le tableau suivant en expose les contours pour les 9 communes en question.

COMMUNES	COLLEGES	Indice de Position sociale IPS	Moyenne IPS par commune tous collèges	Moyenne IPS par commune Hors Privé
Chevilly-Larue	Liberté	103,8	97,25 8 ^{ème}	97,25 8 ^{ème}
	Jean Moulin	90,7		
Fresnes	Saint-Exupéry	120,7	104,7 6 ^{ème}	104,7 6 ^{ème}
	Francine Fromond	91,2		
	Jean Charcot	102,2		
La Queue-en-Brie	Jean Moulin	109,8	109,8 5 ^{ème}	109,8 5 ^{ème}
Le Plessis-Trévisé	Albert Camus	113,13	113,13 4 ^{ème}	113,13 4 ^{ème}
Maisons-Alfort	Condorcet	117,8	119,4 3 ^{ème}	115,57 2 ^{ème}
	Jules Ferry	95,7		
	De Stael	121,7		
	Privé Ste-Thérèse	134,7		
	Edouard Herriot	127,1		
Saint-Maur-Des-Fossés	Le Parc	144,6	131,25 1 ^{er}	130,7 1 ^{er}
	Camille Pissarro	139,3		
	Louis Blanc	128,9		
	François Rabelais	132		
	Privé St-André	132,8		
	Privé Jeanne-D 'arc	133		
	Pierre de Ronsard	129,2		
	Edmond Nocard	110,2		
	Sucy-en-Brie	Privé Petit Val		
Du Parc		129,7		
Du Fort		100,7		
Thiais	Privé du Hameau	111,6	103,7 7 ^{ème}	101,06 7 ^{ème}
	Paul Klee	94,9		
	Albert Camus	97		
	Paul Valéry	111,3		
Villeneuve-Le-Roi	Jules Ferry	104,3	94,6 9 ^{ème}	94,6 9 ^{ème}
	Georges Brassens	91,5		
	Jean Mace	88		
TOTAUX et MOYENNES	30	114,69	114,69	111,81

TABLEAU 10 : INDICE DE POSITION SOCIALE PAR COLLEGE DANS LES 9 COMMUNES SOUS-TENSION Source APSN

SOURCE : https://data.education.gouv.fr/explore/dataset/fr-en-ips-colleges-ap2022/export/?disjunctive.rentree_scolaire&disjunctive.academie&disjunctive.code_du_departement&disjunctive.departement&disjunctive.uai&disjunctive.code_insee_de_la_commune&disjunctive.nom_de_la_commune&disjunctive.secteur&q=VAL-DE-MARNE

Rappel de la méthode de calcul de l'IPS :

L'indice de position sociale des élèves est calculé en fonction de points qui sont attribués à la profession et catégorie sociale des parents (PCS). Ces points vont de 45 à 185 : plus le niveau social des parents est élevé, plus l'indice est haut ; plus la PCS des parents est modeste et plus l'indice est bas . Sachant que l'indice prend en compte les deux parents alors qu'auparavant l'incidence de l'origine sociale était jaugée en fonction uniquement du parent qui disposait de l'autorité légale , dans le cas des famille monoparentales par exemple.



SCHEMA 1 : METHODE DE CALCUL DE L'IPS⁴⁰

Intégrer à l'IPS la dimension publique ou privée de l'établissement scolaire :

Ce tableau expose les IPS des 30 collèges répartis dans les 9 communes sous-tension en tenant compte des 5 établissements privés sous-contrat d'association, avec l'Etat. Pour une analyse plus fiable il est nécessaire de tenir compte du caractère public ou privé de l'établissement scolaire sachant que l'indice n'y est pas le même pour cause d'une hétérogénéité sociale des élèves qui est variable du privé au public, ce qui fait que l'IPS moyen des collèges du secteur privé sous-contrat est plus élevé que celui des collèges du secteur public (121 pour 101)⁴¹ au niveau national. Ainsi donc en tenant compte de cela on se retrouve avec une légère variation de 2,88 points en si l'on tient compte des collèges privés. ***Ce qui signifie que dans les 9 communes sous-tension, l'Indice de Position Sociale (IPS) des élèves est de 111,81 si l'on prend en compte tous les collèges, et de 114,69 si l'on intègre les collèges privés sous-contrat Etatique.***

Le caractère privé ou public d'un collège n'interfère pas sur l'IPS dans le cas des 9 communes sous-tension.

Cela est dû au fait que sur ces territoires, 7 collèges du secteur public sur 25 ont un IPS supérieur à 121 soit à la moyenne nationale de l'IPS des collèges du secteur privé sous contrat .

Une influence de l'origine sociale variable sur trois niveaux :

1/ 3 territoires où l'environnement familial des élèves favoriserait fortement le parcours scolaire

⁴⁰ Dauphant F., Evain F., Guillerm M., Simon C., Rocher T. (2023), L'indice de position sociale (IPS) : un outil statistique pour décrire les inégalités sociales entre établissements. *Note d'information de la Depp.*

⁴¹ *Ibid* Page 2

La commune avec le plus fort IPS est de très loin Saint-Maur-Des-Fossés avec un IPS de 131,25 prenant en compte l'ensemble des collèges. Cet indice est quasi-égal à celui qui ne prendrait en compte que les collèges publics (130,7). On retrouve ensuite loin la commune de Sucy-En-Brie avec un IPS de 121,23 tous collèges confondus qui descend à 115,2 uniquement pour le secteur public. Maisons Alfort est le troisième territoire avec un indice de 119,4 tous secteurs et 115,57 en tenant compte uniquement du secteur public. Sur ces 3 territoires on se situe au-dessus de l'IPS national des collégiens qui est de 105 (Rentrée 2022) tous secteurs et de 101⁴² pour les collèges du secteur public.

Parmi les 9 communes sous tension, les 3 territoires où l'origine sociale serait plus favorable à la scolarité des élèves qui seraient moins en proie aux inégalités scolaires sont Saint-Maur-Des-Fossés, Sucy-en-Brie, et Maisons-Alfort.

2/ 2 territoires où l'origine sociale est favorable moyennement au parcours des collégiens

L'IPS est de 109,8 pour La-Queue-En-Brie et de 113,13 pour Le-Plessis-Tréville. Ces deux indices ne concernent que les deux seuls collèges publics des deux communes. Ils sont assez supérieurs à la moyenne nationale (105).

Parmi les 9 communes sous-tension, les 2 territoires où le milieu familial est moyennement favorable à la scolarité des collégiens sont La-Queue-En-Brie et Le-Plessis-Tréville.

3/ 4 territoires où l'origine sociale est moins un avantage pour le parcours éducatif des collégiens

Les communes suivantes sont celles parmi les 9 sous-tension où l'environnement familial semble le moins propice à la scolarité des collégiens : Fresnes qui ne comporte aucun collège privé, avec un IPS de 104,7 ; Thiais avec un IPS de 101,06 pour les collégiens du secteur public et 103,7 pour l'ensemble des secteurs ; Chevilly-Larue avec un IPS de 97,25 moyenne de ses deux collèges publiques ; ensuite Villeneuve-Le-Roi avec un IPS de 94,6 pour les collégiens du secteur public ; est la commune avec le plus faible IPS . Ces 4 communes ont un IPS en dessous de la moyenne nationale. Cependant, il est important de relever que :

Les collégiens des communes de Fresnes, Thiais, Villeneuve-Le-Roi et Chevilly-Larue sont parmi ceux des 9 communes sous-tension , ceux qui sont les plus exposés aux inégalités scolaires. Cependant l'IPS, même sur ces 4 territoires en oscillant entre 94,6 et 104,7 les positionne au-dessus de l'écrasante majorité des collèges REP et REP + qui ont IPS inférieur à 90⁴³.

II-3 Les 6 indicateurs de vulnérabilité économique et sociale des moins de 21 ans à l'échelle des 21 communes hors tension

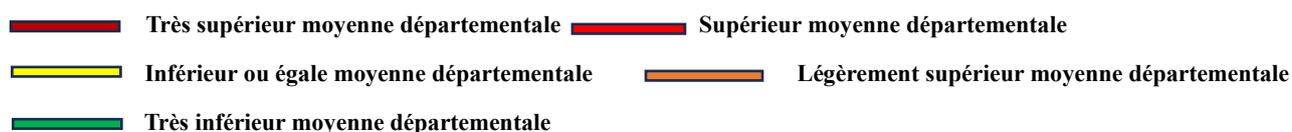
II-3-1 Dans les 9 commune hors-tension avec QPV et couverts par la Prévention Spécialisée des EPT 10 et 11

⁴² Ibid page 2 / Chiffres de 2022

⁴³ « Si la quasi-totalité des collèges en REP+ et les trois quarts des collèges en REP ont un IPS inférieur à 90, cela ne concerne que 8 % des collèges publics hors EP et moins de 1 % des collèges privés sous contrat. À l'opposé, 65 % des collèges privés et 28 % des collèges publics hors EP ont un IPS supérieur à 110, contre moins de 0,5 % des collèges en EP. » Ibid DEPP page 2

EPT	T 10 PARIS-EST-MARNE ET BOIS			T 11 GRAND PARIS SUD EST Avenir						
Villes	Champigny- Sur- Marne	Fontenay -Sous- Bois	Villiers -sur- Marne	Alfortville	Boissy- Saint-Léger	Bonneuil- Sur- Marne	Chennevières -Sur-Marne	Créteil	Limeil- Brévannes	VAL-DE- MARNE
Indicateurs										
Part Familles monoparentales parmi les familles avec enfants en %	30,5 4 ^{ème}	28,8 6 ^{ème}	26,6 8 ^{ème}	32 3 ^{ème}	27,3 7 ^{ème}	37 1 ^{er}	26,5 9 ^{ème}	32,6 2 nd	29,3 5 ^{ème}	28,1
Part des locataires du parc social en %	36,9 4 ^{ème}	28,5 6 ^{ème}	20,2 9 ^{ème}	37,1 2 nd	34,7 5 ^{ème}	56 1 ^{er}	23,1 8 ^{ème}	37 3 ^{ème}	23,3 7 ^{ème}	26,3
Taux de décrocheurs des 15-17 ans en %	2,5 7 ^{ème}	4,1 2 nd	3,6 4 ^{ème}	3,4 5 ^{ème}	2,4 8 ^{ème}	4,6 1 ^{er}	3,9 3 ^{ème}	2,7 6 ^{ème}	2 9 ^{ème}	2,6
Part des NEET 15-24 ans en %	17,4 4 ^{ème}	15,2 7 ^{ème}	13,8 9 ^{ème}	15,3 5 ^{ème}	19,7 1 ^{er}	19,1 2 nd	15,1 8 ^{ème}	15,3 5 ^{ème}	17,6 3 ^{ème}	14
Indice de chômage des moins de 25 ans en %	17,2 6 ^{ème}	17,5 4 ^{ème}	19,2 3 ^{ème}	17 7 ^{ème}	15,4 9 ^{ème}	17,5 4 ^{ème}	20 2 nd	6,1 8 ^{ème}	22,3 1 ^{er}	16,4
Taux de pauvreté des ménages au seuil de 60% du revenu médian en %	21 2 nd	14 9 ^{ème}	16 6 ^{ème}	21 2 nd	19 5 ^{ème}	23 1 ^{er}	15 8 ^{ème}	20 4 ^{ème}	16 6 ^{ème}	16,6
Indice de vulnérabilité des jeunes	1,17 3 ^{ème}	1,11 6 ^{ème}	1,04 9 ^{ème}	1,21 2 nd	1,12 5 ^{ème}	1,51 1 ^{er}	1,09 7 ^{ème}	1,15 4 ^{ème}	1,05 8 ^{ème}	1

TABLEAU 11 : LES 9 COMMUNES HORS TENSION avec OPV et couverts par la PS des EPT 10 et 11 SELON LES INDICATEURS DE VULNERABILITE SOCIALE ET ECONOMIQUE



Un choix plus pratique de regroupement par EPT

Le choix de regrouper les communes par EPT relève plus d'un souci de clarté et de lisibilité des tableaux que d'une préoccupation analytique. En effet, il a paru plus logique d'élaborer des tableaux de même taille sur les indicateurs de vulnérabilité et de contexte. C'est la raison pour laquelle nous avons scindé les 21 communes hors-tension en deux groupes sur la logique du nombre de communes :

Un premier groupe composé des 3 communes hors-tension de l'EPT 10 Paris-Est-Marne et Bois et des 6 communes hors-tension de l'EPT 11 Grand Paris Sud-Est Avenir.

Un second groupe où l'on retrouve les 12 communes hors-tension de l'EPT 12 Grand-Orly Seine Bièvre.

Ce découpage au-delà de son utilité formelle pourrait aussi éventuellement servir à comparer si besoin les 3 EPT mais uniquement à travers les communes hors-tension.

Trois niveaux d'exposition des jeunes aux situations de vulnérabilité socio-économique

Une commune de Bonneuil-Sur-Marne où les jeunes sont très fortement exposés à la vulnérabilité

La commune de Bonneuil-Sur-Marne, située au cœur du département qu'il forme avec Créteil, est de très loin celle où les jeunes de moins de 21 ans sont les plus exposés aux situations de vulnérabilité économique et sociale. Cette commune dispose de 18 488 habitants ⁴⁴ dont 2971 jeunes âgés de 11 à 21 ans. L'indice de vulnérabilité en question y est de 1,51 c'est-à-dire au-delà du seuil de 1,30 caractérisant les situations alarmantes voir très alarmantes. En observant de plus près les 6 indicateurs à partir desquels l'indice a été construit, on remarque que Bonneuil-Sur-Marne est sur quatre problématiques la commune la plus touchée parmi les 9 communes hors-tension des EPT 10 et 11 : 37% de familles monoparentales ; 56% de locataires du parc social ; 4,6 % des 15-17 ans en situation de décrochage scolaire ; 23 % des ménages en situation de pauvreté au seuil de 60% du revenu médian. De même, la commune est la seconde parmi ce sous-groupe, où les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) sont plus nombreux avec 19,1%. Le seul indicateur avec un pourcentage proche de la moyenne départementale est celui du chômage des moins de 25 ans avec 17,5 % (Taux supérieur à la moyenne départementale de 16,4 %).

Les jeunes Bonneillois sont parmi ceux des 9 communes hors-tension, des EPT 10 et 11, ceux qui sont les plus en proie à une très forte exposition aux fragilités sociales et économiques.

5 communes avec un fort indice de vulnérabilité

Les territoires d'Alfortville (1,21), Champigny-Sur-Marne (1,17), Créteil (1,15), Boissy-Saint-Leger (1,12) et Fontenay-Sous-Bois (1,11) sont ceux dont l'indice est compris entre 1,10 et 1,29, c'est à dire que sur ces espaces les jeunes sont fortement exposés aux situations de vulnérabilité.

⁴⁴ INSEE - décembre 2022 Populations légales des communes en vigueur à compter du 1er janvier 2023 – date de référence statistique : 1er janvier 2020

On y note des pics au niveau de tous les indicateurs de précarité juvénile exception faite du taux de chômage où ces communes se situent toutes dans les proportions départementales. Concernant le reste des indicateurs qui sont au rouge, on retrouve une forte part des ménages en situation de pauvreté monétaire avec des taux supérieurs à la moyenne départementale (16,6 %) à Champigny-Sur-Marne et Alfortville (21%) ; ainsi qu'à Créteil (20%) et Boissy-Saint-Leger (19%) . Dans la même lignée, le nombre de décrocheurs âgés de 15 à 17 ans est élevé par rapport au département (2,6 %) , sur les 2 communes suivantes : Fontenay-sous-Bois (4,1 %) ; Alfortville (3,4 %) . Le pic le plus remarquable concerne la part des NEET à Boissy Saint-Léger où ils représentent 19,7 % faisant des jeunes Boisséens ceux les plus imperceptibles par les structures d'éducation et de formation. Ces NEET sont très représentés aussi à Champigny-Sur-Marne où ils sont 17,4 % . On trouve aussi à Créteil (32,6 %) et Alfortville (32 %) beaucoup de familles monoparentales . Enfin le dernier indicateur de vulnérabilité assez présent sur ces 5 communes est le nombre de locataires dans le parc social avec des taux assez largement au-dessus de la moyenne du Val-de-Marne : 37,1 % pour Alfortville ; 37 % à Créteil ; 36,9 % à Champigny-Sur-Marne et 34,7 % à Boissy-Saint-Leger.

Sur les 5 communes d'Alfortville, Champigny-Sur-Marne, Créteil, Fontenay-sous-Bois et Boissy Saint-Léger la précarisation des jeunes est préoccupante avec la particularité pour chaque ville d'un pic alarmant pour chacun des indicateurs sélectionnés.

Un troisième niveau d'exposition des jeunes proche de la situation départementale dans 3 villes exception faite des taux élevés de chômage des moins de 25 ans

Les communes de Chennevières-Sur-Marne (1,09), Limeil-Brévannes (1,05) et Villiers-Sur-Marne (1,04) ont un indice de vulnérabilité compris entre 0,90 et 1,09 qui s'accorde au cas de figure du Val-De-Marne en général. Le cas de Chennevières-Sur-Marne est assez spécifique car la municipalité a un indice presque d'1,10 qui pourrait faire la classer à un niveau de forte exposition. Mais la chose la plus remarquable ici est que les trois villes ont les 3 plus forts taux de chômage des moins de 25 ans parmi les 9 communes hors-tension des EPT 10 et 11 avec respectivement 22 % pour Limeil-Brévannes, 20% pour Chennevières-Sur-Marne et 19,2 % pour Villiers-Sur-Marne. L'hypothèse explicative de cette tendance à la lecture du tableau est qu'elle est corrélée au décrochage scolaire des 15 -17 ans sur Villiers-Sur-Marne et Chennevières-Sur-Marne, et à la forte proportion de NEET pour Limeil-Brévannes.

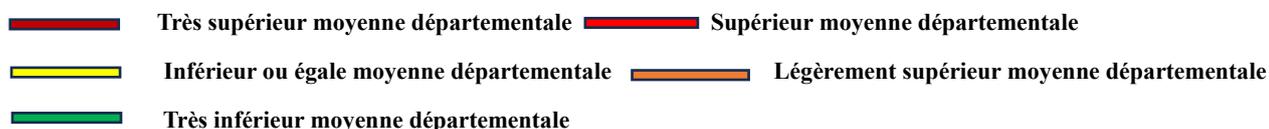
Il est fort plausible d'affirmer que le paradoxe de l'inemploi des moins de 25 ans sur ces 3 cités malgré leur moindre exposition aux vulnérabilités socio-économiques est fortement lié aux fortes ruptures socio-éducatives intervenues antérieurement dans leurs parcours comme en atteste les taux élevés de part des NEET ainsi que des décrocheurs scolaires.

II-3-2 Dans les 12 territoires QPV avec Prévention Spécialisée « hors tension » de l'EPT 12

Le tableau 12 suivant constitue la seconde moitié de cette sous-partie d'analyse comparative des territoires hors-tension sur lesquels la Prévention Spécialisée intervient. Il établit un classement des 12 villes de l'EPT 12 Grand-Orly Seine Bièvre .

Villes	Arcueil	Cachan	Choisy-Le-Roi	Gentilly	Ivry-Sur-Seine	Le Kremlin-Bicêtre	L'Haÿ-les-Roses	Orly	Valenton	Villejuif	Villeneuve-Saint-Georges	Vitry-Sur-Seine	VAL-DE-MARNE
Indicateurs													
Part Familles monoparentales parmi les familles avec enfants en %	31,6 3 ^{ème}	28, 10 ^{ème}	29,9 7 ^{ème}	35,9 1 ^{er}	31,6 3 ^{ème}	28,7 9 ^{ème}	27 12 ^{ème}	31,4 5 ^{ème}	27,6 11 ^{ème}	32 2 nd	29,7 8 ^{ème}	30 6 ^{ème}	28,1
Part des locataires du parc social en %	36,7 4 ^{ème}	28,9 12 ^{ème}	29,1 11 ^{ème}	45,1 3 ^{ème}	30,6 9 ^{ème}	30,7 8 ^{ème}	30,3 10 ^{ème}	50,8 2 nd	52,7 1 ^{er}	30,8 7 ^{ème}	32,6 6 ^{ème}	36,1 5 ^{ème}	26,3
Taux de décrocheurs des 15-17 ans en %	2,7 7 ^{ème}	1,8 10 ^{ème}	1,8 10 ^{ème}	3,8 3 ^{ème}	3 6 ^{ème}	1,8 10 ^{ème}	1,9 9 ^{ème}	3,2 5 ^{ème}	5,3 1 ^{er}	3,4 4 ^{ème}	4,6 2 nd	2,6 8 ^{ème}	2,6
Part des NEET 15-24 ans en %	14,2 8 ^{ème}	9,7 12 ^{ème}	16,2 4 ^{ème}	15,6 6 ^{ème}	14,7 7 ^{ème}	10,3 11 ^{ème}	12,3 10 ^{ème}	19,3 2 nd	23,2 1 ^{er}	13,3 9 ^{ème}	18,8 3 ^{ème}	15,9 5 ^{ème}	14
Indice de chômage des moins de 25 ans en %	15,6 8 ^{ème}	14,9 10 ^{ème}	17,6 6 ^{ème}	12,4 12 ^{ème}	17,6 6 ^{ème}	13,3 11 ^{ème}	15,1 9 ^{ème}	21,9 2 nd	22,5 1 ^{er}	20 3 ^{ème}	19,1 4 ^{ème}	17,9 5 ^{ème}	16,4
Taux de pauvreté des ménages au seuil de 60% du revenu médian en %	18 9 ^{ème}	15 12 ^{ème}	23 5 ^{ème}	20 8 ^{ème}	27 3 ^{ème}	17 10 ^{ème}	16 11 ^{ème}	23 5 ^{ème}	28 2 nd	22 7 ^{ème}	34 1 ^{er}	25 4 ^{ème}	16,6
Indice de vulnérabilité des jeunes	1,10 8 ^{ème}	0,88 12 ^{ème}	1,08 9 ^{ème}	1,26 4 ^{ème}	1,20 5 ^{ème}	0,91 11 ^{ème}	0,93 10 ^{ème}	1,40 3 ^{ème}	1,62 1 ^{er}	1,19 7 ^{ème}	1,44 2 nd	1,20 5 ^{ème}	1

TABLEAU 12 : LES 12 TERRITOIRES OPV Avec PS « HORS TENSION » de l'EPT 12 SELON LES INDICATEURS DE VULNERABILITE SOCIALE ET ECONOMIQUE



1 /Un niveau extrêmement préoccupant de risque de fragilisation des jeunes Valentonnais

La spécificité des indicateurs de la vulnérabilité socio-économique à Valenton confère à cette commune de 14 579 habitants un statut assez particulier en termes de déficience des ressources concourant à l'invulnérabilité des jeunes. La ville du Sud du Val-De-Marne agrège tous les indicateurs de vulnérabilité à l'exception d'une part de familles monoparentales en deçà de la moyenne départementale (27,6 % pour 28,1 %). Elle a un indice de vulnérabilité extrêmement élevé (Le plus haut de tous les territoires du diagnostic réunis) de 1,62 qui autorise que l'on puisse la classer au-dessus des 5 intervalles qui délimitent par un écart de 0,20 les différents niveaux d'exposition des jeunes aux situations de vulnérabilité. Si l'on devait légèrer ces seuils en prenant en compte l'indice de Valenton, la ville se situerait à 2 niveaux supérieurs au seuil maximum de 1,30 qui reflète la très forte exposition.

Cela est lié au fait que Valenton se situe à la première place des 12 commune hors-tension de l'EPT 12 dans 4 des indicateurs sélectionnés sur 6 : plus grand nombre de locataires du parc social avec un taux de 52% ; plus forte proportion de décrocheurs scolaires avec 5,3 % ; plus de jeunes NEET avec 23,2 % ; plus de jeunes de moins de 25 ans au chômage avec un taux de 22,5 % . La commune arrive aussi à la seconde place des villes aux ménages les plus pauvres avec un taux de 28% .

L'indice de vulnérabilité de Valenton confère à ce territoire un caractère extrêmement alarmant que l'on puisse situer à deux niveaux supérieurs à la mention « très forte exposition aux situations de vulnérabilité ».

2 /Un second niveau préoccupant de très forte exposition à Villeneuve-Saint-Georges et Orly

Villeneuve-Saint-Georges est la seconde commune au plus fort indice (1,44) . La ville est l'endroit où les ménages sont les plus pauvres dans tout le département avec un taux de pauvreté au seuil de 60% du revenu médian qui est de 34 %, c'est-à-dire 2 fois supérieur à la moyenne départementale. Parmi les 12 commune hors-tension de l'EPT 12 , elle se classe à la 3^{ème} position des villes avec le plus de jeunes NEET avec 18,8 % ; comporte aussi 4,6 % de décrocheurs (2^{nde} place) et un taux de locataires du parc social de 32,6 % qui la situe à la 6^{ème} place mais supérieur néanmoins à la moyenne départementale qui est de 26,3 % . Au niveau d'Orly, l'indice de 1,40 y expose très fortement les jeunes aux différentes fragilités socio-économiques. On remarque aussi que les parts de locataires du parc social, de NEET , ainsi que de chômeurs de moins de 25 ans y sont élevées : 50,8 % , 19,3 % , et 21,9 % (2^{ème} place dans les 3 situations) . Orly est la seule commune des 12 à présenter une moyenne supérieure voire très supérieure à celle départementale et ceci dans la totalité des 6 indicateurs de vulnérabilité sélectionnés. ***Les jeunes des communes de Villeneuve-Saint-Georges et Orly sont très considérablement dans des situations socio-économiques qui en font des proies à la vulnérabilité.***

3/ Un troisième niveau de forte exposition dans 5 communes : Gentilly, Ivry-Sur-Seine, Vitry-Sur-Seine, Villejuif et Arcueil.

L'indice de vulnérabilité sur ces 5 villes est très supérieur à la moyenne départementale à l'exception d'Arcueil (1,10) où il est pratiquement à deux intervalles en dessous et quasi proche de la situation départementale. En ce qui concerne les 4 autres communes, l'indice varie entre 1,26 pour Gentilly, 1,20 pour Vitry-Sur-Seine et Ivry-Sur-Seine, et 1,19 pour Villejuif. La similarité de l'indice sur ces 3 villes n'est pas surprenante au regard d'une proximité géographique qui en fait un bloc avec un fort degré d'homogénéité , au Nord-Ouest du département. Globalement les jeunes des 5 villes sont fortement exposés aux situations de vulnérabilité avec une pointe haute à Gentilly (Indice de 1,26 qui est dû à une monoparentalité très significative de 35,9 % , second taux le plus élevé de l'ensemble des 30 communes du diagnostic après Bonneuil-Sur-Marne , et à un fort taux d'occupation du parc social qui est de 45,1 %) et une pointe basse à Arcueil (1,10) liée aux taux des 4 indicateurs économiques et d'insertion socio-professionnelle (Décrochage scolaire, NEET , Chômage jeunes , pauvreté) qui se situent dans la moyenne du Val-De-Marne. La forte présence de familles monoparentales est une caractéristique commune aux 5 villes à l'exception de Vitry-Sur-Seine. Elle pourrait être corrélée au fait que ces 4 territoires sont plus exigus et plus denses en population que celui d'Ivry-Sur-

Seine⁴⁵. Pourtant il est assez remarquable de constater qu'à l'exception de Villejuif où le chômage des jeunes (20%) est supérieur à la moyenne départementale, la part des NEET et la part de chômeurs se situe dans la moyenne du Val-De-Marne. *Les communes de Gentilly, Ivry-Sur-Seine, Vitry-Sur-Seine, Villejuif et Arcueil ont une population juvénile très issue de familles monoparentales, et fortement exposée aux situations de vulnérabilité malgré un niveau d'insertion rassurant se situant au niveau de celui départemental.*

4 / Un quatrième niveau proche de celui départemental : Choisy-Le-Roi, L'Hajë-les-Roses et Le Kremlin-Bicêtre.

-Une situation nuancée pour Choisy-Le-Roi : entre forte exposition et exposition raisonnable

L'indice de Choisy-Le-Roi (1,08) est beaucoup plus proche de la forte exposition à 0,02 points. On ne peut raisonnablement pas classer la ville parmi celles qui ont un indice proche de celui du Val-De-Marne. Les indicateurs critiques y sont : un taux de pauvreté élevé de 23 % et une part assez consistante de NEET. Le reste des indicateurs démontre un environnement socio-économique plus sécurisant pour les jeunes avec l'un des plus faibles pourcentages de décrocheurs scolaires par exemple (1,8 % de décrocheurs âgés de 15 à 17 ans).

-Une seconde situation mitigée pour Le Kremlin-Bicêtre et L'Hajë-les-Roses : entre exposition raisonnable et faible exposition

Les 2 communes disposent d'indices très légèrement supérieurs au seuil qui délimite le niveau de faiblesse d'exposition des jeunes à la vulnérabilité. Effectivement, avec respectivement 0,91 et 0,93 d'indice de vulnérabilité, on peut dire que leurs jeunes sont presque faiblement exposés. le seul indicateur au rouge est celui de la part de locataires dans le parc social qui est assez au-dessus de la moyenne départementale comme c'est le cas de l'ensemble des 12 communes hors-tension de l'EPT 12.

-Choisy-Le-Roi, L'Hajë-les-Roses et Le Kremlin-Bicêtre sont des communes où la situation de vulnérabilité des jeunes présente un indice situé entre 0,91 et 1,08 : ils sont exposés moyennement aux fragilités socio-économiques avec des indices proches de la forte exposition pour Choisy-Le-Roi et de la faible exposition pour le Kremlin-Bicêtre et L'Hajë-les-Roses.

5 / Un 5^{ème} niveau de faible exposition mais proche aussi de la moyenne départementale : Cachan

La situation de Cachan est elle aussi hybride car l'indice (0,88) place la cité dans le dernier niveau d'exposition des jeunes à la vulnérabilité, mais proche aussi du niveau départemental. Tous les indicateurs sont inférieurs à la moyenne du Val-De-Marne exception faite de la part de locataires du parc social qui est légèrement supérieure, ainsi que de celle des familles monoparentales dont la proportion est égale à celle du département.

Les jeunes Cachanais sont faiblement exposés aux risques de vulnérabilité avec un risque de glissement rapide vers le stade supérieur de la moyenne départementale si la situation socio-économique du territoire venait à se dégrader.

II-4 Les 8 indicateurs de contexte pour les 21 communes hors-tension couvertes par la PS

II-4-1 8 indicateurs de contexte des 9 communes hors tension avec QPV et couverts par la PS des EPT 10 et 11

⁴⁵ Hypothèse à relativiser et à approfondir lorsque l'on sait que Le Kremlin-Bicêtre par exemple est dans le même bloc et la même configuration géographique mais a une part de familles monoparentales de 28,7 % proche de la moyenne du département.

EPT	T 10 PARIS-EST-MARNE ET BOIS			T 11 PARIS-EST-MARNE ET BOIS						
Villes	Champigny- Sur-Marne	Fontenay- Sous-Bois	Villiers- sur- Marne	Alfortville	Boissy- Saint-Léger	Bonneuil- Sur-Marne	Chennevièr- es-Sur- Marne	Créteil	Limeil- Brévanne	VAL-DE- MARNE
Indicateurs										
- Effectifs	11339	7041	3937	5332	2799	2971	2606	13644	3772	191059
-Population Totale	77 751	51 807	29820	45 317	17 345	18 48	18 115	92 984	28 391	1416 731
-Poids des 11-21 ans dans la commune	15,11 % 3 ^{ème}	13,59 % 6 ^{ème}	13,2 % 8 ^{ème}	11,77 % 9 ^{ème}	16,14 % 1 ^{er}	16,07% 2 nd	14,39 % 5 ^{ème}	14,67 % 4 ^{ème}	13,29% 7 ^{ème}	13,49 %
Poids des 11-21 ans au sein de départeme nt en %	5,9	3,7	2,1	2,8	1,5	1,6	1,4	7,1	2	100
Part de la population municipal de la commune vivant en QPV	24 3 ^{ème}	6,9 9 ^{ème}	19,8 4 ^{ème}	7 8 ^{ème}	26,9 1 ^{er}	7,8 7 ^{ème}	26,5 2 nd	10,9 5 ^{ème}	8,8 6 ^{ème}	10,3
Revenu médian annuel	20720 6 ^{ème}	24900 1 ^{er}	23450 2 nd	21700 5 ^{ème}	20700 7 ^{ème}	19130 9 ^{ème}	23320 3 ^{ème}	20690 8 ^{ème}	21890 4 ^{ème}	23540
Taux de scolarisation des 15-24 ans	67,1 6 ^{ème}	70,8 2 nd	71,3 1 ^{er}	68,7 4 ^{ème}	66,6 7 ^{ème}	65 9 ^{ème}	68,1 5 ^{ème}	70,5 3 ^{ème}	66,5 8 ^{ème}	71,7
Rapport interdécile	3,7 3 ^{ème}	4,3 1 ^{er}	3,6 4 ^{ème}	4 2 nd	3,3 7 ^{ème}	3,1 8 ^{ème}	3,6 4 ^{ème}	3,6 4 ^{ème}	3,1 8 ^{ème}	4,1
Taux de retard à l'entrée en 6 ^{ème} QPV	5,5 4 ^{ème}	4,5 7 ^{ème}	3 8 ^{ème}	7,3 1 ^{er}	7,3 1 ^{er}	5,3 6 ^{ème}	5,4 5 ^{ème}	5,6 3 ^{ème}	Nd	5,1
Taux de retard au passage en 3 ^{ème}	12,6 2 nd	11 6 ^{ème}	10,4 7 ^{ème}	12,7 1 ^{er}	10,3 8 ^{ème}	11,6 5 ^{ème}	12,4 3 ^{ème}	11,9 4 ^{ème}	Nd	9,8

TABLEAU 13 : LES 9 COMMUNES HORS TENSION avec QPV et couverts par la PS des EPT 10 et 11 SELON LES INDICATEURS DE CONTEXTE

 Très inférieur moyenne départementale
 Très supérieur moyenne départementale
 Légèrement inférieur ou égale moyenne départementale
 Légèrement supérieur moyenne départemental

Avant de commenter le tableau 13, une précision s'impose : afin de permettre la comparaison des territoires nous sommes parvenus à calculer pour chaque commune un indice synthétique des indicateurs de contexte ⁴⁶ sur le même mode de calcul que les indices synthétiques de vulnérabilité. Pour rappel, 3 thématiques sont couvertes par les indicateurs de contexte : démographique, économique et éducative.

Ces indicateurs démographiques de contexte (poids des 11-21 ans , et part de la population municipale vivant en QPV) montrent :

Sur le poids des jeunes, que 3 communes se détachent : Boissy Saint-Léger où il y a plus de jeunes

(16,14 %), Bonneuil-Sur-Marne (16,07 %) et Champigny-Sur-Marne (15,11%) . Elles sont suivies des communes de Créteil, Chennevières-Sur-Marne et Fontenay-Sous-Bois , avec un poids légèrement supérieur à celui du département (13,49 %) . Ensuite de communes où la proportion de jeunes est sensiblement égale ou inférieure à celle départementale (Limeil-Brévannes et Villiers-Sur-Marne) . Et enfin Alfortville est la ville avec le moins de jeunes âgés entre 11 et 21 ans.

Cet indicateur de contexte est très important et aurait même peut-être pu être pris en compte comme indicateur de vulnérabilité socio-économique. En effet, comme nous le dirons plus tard , la vulnérabilité comme manque d'autonomie est une caractéristique intrinsèque à cette classe d'âge en proie à plusieurs transitions et fragilités . Les communes disposant de fortes proportions de jeunes sont donc des communes où les jeunes sont du fait uniquement de leur âge, exposés à la vulnérabilité socio-économique car dépourvus d'autonomie et de ressources suffisantes, du fait des possibilités que la société leur offre à leurs âges d'apprentissage.

Concernant la part d'habitants QPV, Boissy-Saint-Leger arrive aussi en tête suivie de Chennevières-Sur-Marne, Champigny-Sur-Marne et Villiers-Sur-Marne : sur ces 4 territoires , il y a au moins 2 fois plus d'habitants QPV qu'au niveau départemental (10,3 %) . On retrouve par la suite Créteil, qui est dans la moyenne départementale ; ensuite Limeil-Brévannes et Bonneuil-Sur-Marne avec des proportions légèrement inférieures à la moyenne départementale ; et enfin Alfortville et Fontenay-Sous-Bois où la proportion d'habitants QPV est très inférieure à la moyenne du département.

L'analyse des 2 indicateurs économiques de contexte démontre pour :

Le revenu médian annuel, qu'à l'exception de Fontenay-Sous-Bois (24900 €) , toutes les autres communes ont des habitants aux revenus médians inférieurs à celui du département (23540 €) . Des pics de revenus faibles sont enregistrés à Bonneuil-Sur-Marne (Plus faible revenus médian des EPT T 10 et T 11 avec seulement 19130 €), Créteil, Boissy-Saint-Leger et Champigny-Sur-Marne avec des revenus avoisinant les 20000 €) .

Concernant le rapport interdécile, à l'exception de Fontenay-sous-Bois (4,3) toutes les communes enregistrent des inégalités économiques moindres qu'au niveau départemental . Dans ces 8 autres communes, le rapport interdécile se situe entre 3,1 et 3,7 .

⁴⁶ La méthode de calcul est expliquée de façon précise dans la partie : « METHODE DE CALCUL DES 3 INDICES SOCIOLOGIQUES » 3/ Indice 3 synthétique des indicateurs de contexte (ISIC) / Voir encadré

Enfin concernant les indicateurs de contexte traitant de l'éducation et de la scolarité, nous constatons que :

Les taux de retard au passage en 3^{ème} et 6^{ème} sont supérieurs sur l'ensemble des 9 communes. Avec des pics à Alfortville (12,7 %), qui est paradoxalement le territoire où les 2 taux de retard sont les plus élevés . Paradoxalement car tous les autres indicateurs de contexte du tableau 13 de cette commune ne sont pas alarmants. Concernant les autres communes, exception faite de Villiers-Sur-Marne et de Fontenay-Sous-Bois (taux de retard à l'entrée en 6^{ème} en deçà de la moyenne départementale) , les entrants au collège et les collégiens en fin de cycle des autres communes éprouvent d'énormes difficultés d'apprentissage se traduisant par ces retards de passage .

Le taux de scolarisation des 15-24 ans quant à lui est légèrement inférieur à la moyenne départementale à l'exception de 3 territoires où il est faible (Bonneuil-Sur-Marne, Limeil-Brévannes et Boissy-Saint-Leger).

II-4-2 Les 12 communes hors tension avec QPV et couverts par la PS de l'EPT 12 selon les indicateurs de contexte

L'analyse du tableau 14 démontre plusieurs choses :

Sur les indicateurs démographiques de contexte d'abord : on remarque que Cachan, Villeneuve-Saint-Georges et Valenton sont les 3 communes où la proportion des 11-21 ans est la plus élevée.

Elle est plus faible à Gentilly avec 12,62%. Ensuite, il est très clair que Villeneuve-Saint-Georges et Valenton sont largement les deux communes où plus de la moitié des habitants vivent en QPV contrairement à Cachan, Choisy-Le-Roi et Le Kremlin-Bicêtre où moins de 6 % seulement des habitants vivent en QPV.

Sur les indicateurs économiques de contexte : Cachan arrive en tête des communes au niveau des revenus médians avec 25010 € . Elle compose avec L'Hay-Les-Roses les 2 communes où le revenu médian des habitants dépasse celui du Val-De-Marne. Villeneuve saint Georges (16570 €) est la commune la plus pauvre en termes de revenu médian suivie de Valenton , Ivry-Sur-Seine et Vitry-Sur-Seine. Concernant les écarts de richesse, Elles sont presque au niveau du département (4,1) pour 8 communes (entre 3,7 et 4,2) . Cela témoigne de fortes inégalités économiques sur les territoires de l'EPT 12. Il y a quelques contre-exemples à l'instar de Valenton et Orly, les 2 communes où les inégalités sont les plus faibles (3,1 et 3,3).

Enfin, en ce qui concerne les indicateurs de contexte liés à la scolarité, Villeneuve-Saint-Georges (60,5 %), Orly (63 ,5 %) et Valenton (65,4 %) disposent des plus faibles taux de scolarisation contrairement à Cachan (83,2 %) et Le Kremlin-Bicêtre (78 %) . Le reste des communes ont des taux de scolarisation se situant au niveau départemental. Quant aux taux de retard scolaire, il est très élevé à Choisy-Le-Roi (8,9 %) et Villeneuve Saint-Georges (8 %) s'agissant du retard à l'entrée en 6^{ème} . Pour ce qui est du passage en 3^{ème} la situation est critique sur toutes les communes à l'exception de Choisy-Le-Roi et L'Hay-Les-Roses.

Villes	Arcueil	Cachan	Choisy -Le- Roi	Gentilly	Ivry Sur- Seine	Le Kremlin- Bicêtre	L'Hay-Les Roses	Orly	Valenton	Villejuif	Villeneuve - Saint- Georges	Vitry-Sur- Seine	VAL-DE MARNE
Indicateurs													
- Effectifs	2895	4965	6060	2392	8488	3454	4425	3539	2244	7605	5525	13611	191059
-Population Totale	21 962	30 492	46 466	18 950	64 248	24 642	31 847	24526	14579	56 585	34 939	96 138	1416731
-Poids des 11-21 ans dans la commune	13,18 % 10 ^{ème}	16,28 % 1 ^{er}	13,04 % 11 ^{ème}	12,62 % 12 ^{ème}	13,21 % 9 ^{ème}	14,02 % 6 ^{ème}	13,89 % 7 ^{ème}	14,43 % 4 ^{ème}	15,39 % 3 ^{ème}	13,37 % 8 ^{ème}	15,81 % 2 nd	14,16 % 5 ^{ème}	13,49 %
Poids des 11- 21 ans au sein de département en %	1,5	2,6	3,2	1,3	4,4	1,8	2,3	1,9	1,2	4	2,9	7,1	100
Part de la population municipale de la commune vivant en QPV	20,3 4 ^{ème}	6,2 10 ^{ème}	5,8 11 ^{ème}	12,4 8 ^{ème}	18,9 6 ^{ème}	2,4 12 ^{ème}	12,9 7 ^{ème}	30,1 3 ^{ème}	50,6 2 nd	9,9 9 ^{ème}	52,7 1 ^{er}	20,1 5 ^{ème}	10,3
Revenu médian annuel	23160 4 ^{ème}	25010 1 ^{er}	20330 7 ^{ème}	21490 5 ^{ème}	19040 10 ^{ème}	23370 3 ^{ème}	24050 2 nd	19160 8 ^{ème}	17540 11 ^{ème}	21020 6 ^{ème}	16570 12 ^{ème}	19100 9 ^{ème}	23540
Taux de scolarisation des 15-24 ans	72,3 5 ^{ème}	83,2 1 ^{er}	67,1 9 ^{ème}	67,4 8 ^{ème}	71,6 6 ^{ème}	78 2 nd	73,9 4 ^{ème}	63,5 11 ^{ème}	65,4 10 ^{ème}	74,6 3 ^{ème}	60,5 12 ^{ème}	70,13 7 ^{ème}	71,7
Rapport interdécile	4,1 2 nd	4,1 2 nd	3,6 9 ^{ème}	4,1 2 nd	4,2 1 ^{er}	4 5 ^{ème}	4 5 ^{ème}	3,3 11 ^{ème}	3,1 12 ^{ème}	3,9 7 ^{ème}	3,5 10 ^{ème}	3,7 8 ^{ème}	4,1
Taux de retard à l'entrée en 6 ^{ème} QPV	6,8 6 ^{ème}	5 10 ^{ème}	8,9 1 ^{er}	5,6 9 ^{ème}	6,2 7 ^{ème}	5 10 ^{ème}	3,7 12 ^{ème}	7 5 ^{ème}	6,2 7 ^{ème}	7,4 3 ^{ème}	8 2 nd	7,4 3 ^{ème}	5,1
Taux de retard au passage en 3 ^{ème}	10,7 10 ^{ème}	9,5 11 ^{ème}	11,3 8 ^{ème}	12,5 4 ^{ème}	11 9 ^{ème}	11,6 7 ^{ème}	9 12 ^{ème}	14,2 2 nd	21,8 1 ^{er}	11,9 6 ^{ème}	12,7 3 ^{ème}	12,4 5 ^{ème}	9,8

TABLEAU 14 : LES 12 COMMUNES HORS TENSION avec QPV et couverts par la PS de l'EPT 12 SELON LES INDICATEURS DE CONTEXTE

Très inférieur moyenne départementale
 Très supérieur moyenne départementale
 Légèrement inférieur ou égale moyenne départementale
 Légèrement supérieur moyenne départemental

II-5 Comparaison des 30 communes selon les indicateurs de vulnérabilité et de contexte

II-5-1 Selon la vulnérabilité des jeunes

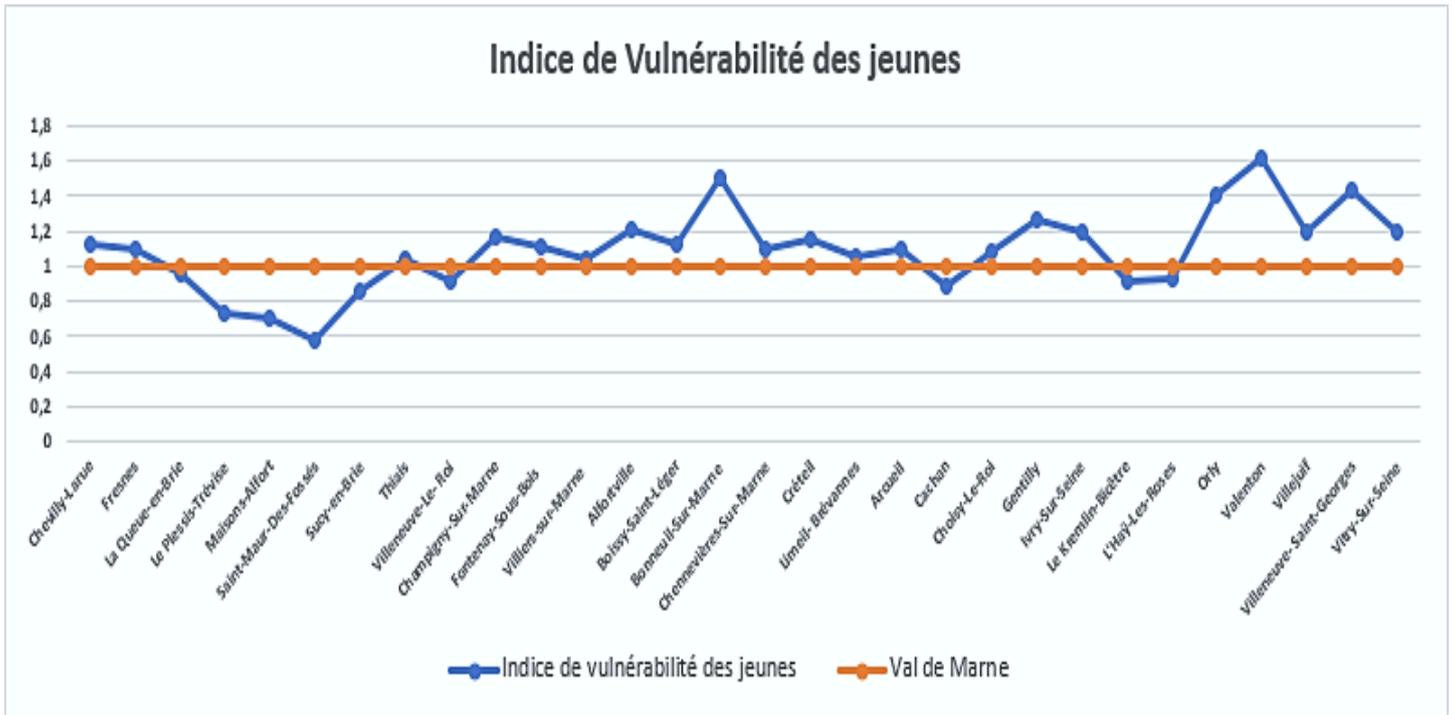
Certaines problématiques spécifiques ne sont pas quantifiées dans le cadre de cette étude. Il s'agit de comportements problématiques qui sont loin d'être l'apanage du public cible traditionnel de la Prévention Spécialisée. Elles peuvent concerner aussi bien ceux des couches défavorisées que les autres :

« *Les troubles du comportement alimentaire, la pornographie qui est un gros sujet, et la dégradation de la santé mentale chez les jeunes, avec la dépression, les passages à l'acte suicide ont augmenté ces dernières années, le phénomène Hikoko⁴⁷ japonais d'isolement extrême menant même à une déscolarisation, c'est par exemple une des problématiques identifiées par les clubs de Prev* » (Julie Masse, Coordinatrice PS)

Ce constat amène très clairement à repenser la notion de vulnérabilité par les professionnels chez les jeunes, mais aussi l'inaccessibilité de beaucoup d'entre eux qui sont très vulnérables mais n'investissent pas l'espace public. Le phénomène de l'isolement serait beaucoup lié aux usages numériques qui peuvent « *inverser un mouvement spatial jusque-là obligé : plutôt que de sortir dans le monde parce que l'adolescent ou le jeune adulte s'intéresse au monde, plutôt que de tendre à ex-sister, le jeune fait entrer le monde chez lui, dans sa chambre, au cœur de la maison familiale, dans un mouvement de repli. L'exil de l'infantile, la séparation d'avec les identifications familiales, en deviennent considérablement plus malaisés* » (VELLUT, 2017 : 61).

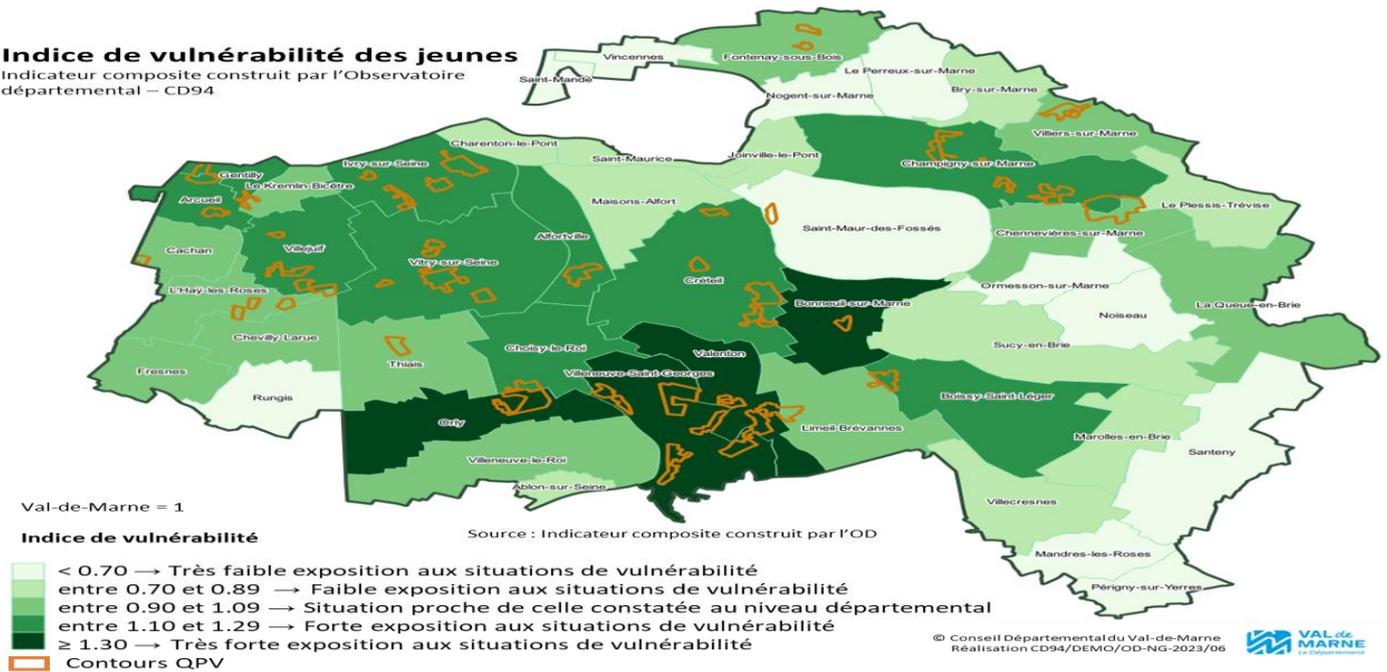
Au-delà des indicateurs de vulnérabilité sélectionnés ici, subsistent d'autres formes de fragilités emmurées dans des espaces clos et qui affaiblissent des jeunes imperceptibles par une Prévention Spécialisée qui a fait du travail de rue la ritournelle de ses modes d'intervention.

⁴⁷ Vellut, Natacha. « Retirés et connectés, les hikikomori et les écrans », *Revue de l'enfance et de l'adolescence*, vol. 95, no. 1, 2017, pp. 145-164.



GRAPHIQUE 4 : Comparaison des 30 communes QPV selon la courbe de l'indice de vulnérabilité

Indice de vulnérabilité des jeunes
Indicateur composite construit par l'Observatoire départemental – CD94



Carte 15 : Vulnérabilité des 11-21 ans sur l'ensemble du département du Val-De-Marne

INDICE COMMUNES	Indice de vulnérabilité des jeunes	Niveau D'exposition	
Valenton	1,62	Très forte exposition	
Bonneuil-Sur-Marne	1,51		
Villeneuve- Saint-Georges	1,44		
Orly	1,4		
Gentilly	1,26	Forte exposition	
Alfortville	1,21		
Ivry-Sur-Seine	1,2		
Vitry-Sur-Seine	1,2		
Villejuif	1,19		
Champigny-Sur-Marne	1,17		
Créteil	1,15		
Chevilly-Larue	1,13		
Boissy-Saint-Léger	1,12		
Fontenay-Sous-Bois	1,11		
Fresnes	1,1		
Arcueil	1,1		
Chennevières-Sur-Marne	1,09		Exposition moyenne : niveau départemental
Choisy-Le-Roi	1,08		
Limeil- Brévannes	1,05		
Thiais	1,04		
Villiers-sur-Marne	1,04		
La Queue-en-Brie	0,95		
L'Haÿ-Les-Roses	0,93		
Villeneuve-Le- Roi	0,92		
Le Kremlin-Bicêtre	0,91		
Cachan	0,88	Faible exposition	
Sucy-en-Brie	0,86		
Le Plessis-Trévisé	0,73		
Maisons-Alfort	0,7		
Saint-Maur-Des-Fossés	0,58	Très faible exposition	

TABLEAU 15 : classement des 30 communes selon le niveau d'exposition des 11-21 ans à la vulnérabilité

II-5-2 Selon les indicateurs de contexte

INDICATEURS COMMUNES	Revenu médian annuel	Seuils Par rapport VDM
Saint-Maur-Des-Fossés	31 350,00 €	Très haut
Maisons-Alfort	27 070,00 €	
Sucy-en-Brie	26 970,00 €	
Le Plessis-Trévisé	25 860,00 €	Haut
Cachan	25 010,00 €	
Fontenay-Sous-Bois	24 900,00 €	
La Queue-en-Brie	24 450,00 €	
Thiais	24 100,00 €	
L'Haÿ-Les-Roses	24 050,00 €	
Villiers-sur-Marne	23 450,00 €	Moyen
Le Kremlin-Bicêtre	23 370,00 €	
Chennevières-Sur-Marne	23 320,00 €	
Fresnes	23 210,00 €	
Arcueil	23 160,00 €	
Limeil-Brévannes	21 890,00 €	
Cheville-Larue	21 880,00 €	
Alfortville	21 700,00 €	
Villeneuve-Le-Roi	21 620,00 €	
Gentilly	21 490,00 €	
Villejuif	21 020,00 €	
Champigny-sur-Marne	20 720,00 €	
Boissy-Saint-Léger	20 700,00 €	
Créteil	20 690,00 €	
Choisy-Le-Roi	20 330,00 €	
Orly	19 160,00 €	Très bas
Bonneuil-Sur-Marne	19 130,00 €	
Vitry-Sur-Seine	19 100,00 €	
Ivry	19 040,00 €	
Valenton	17 540,00 €	
Villeneuve- Saint-Georges	16 570,00 €	

TABLEAU 16 : classement des 30 communes selon le revenu médian

Indicateurs Villes	Poids des 11-21 ans dans la commune	Seuils par rapport niveau départemental de 13,41 %
Boissy-Saint-Léger	16,14%	Très supérieur
Bonneuil-Sur-Marne	16,07%	
Cachan	16,28%	
La Queue-en-Brie	16,12%	
Villeneuve- Saint-Georges	15,81%	
Valenton	15,39%	
Champigny-sur-Marne	15,11%	
Créteil	14,67%	Légèrement supérieur
Villeneuve-Le-Roi	14,58%	
Orly	14,43%	
Chennevières-Sur-Marne	14,39%	
Sucy-en-Brie	14,18%	
Vitry-Sur-Seine	14,16%	
Le Kremlin-Bicêtre	14,02%	
L'Haÿ-Les-Roses	13,89%	
Fontenay-Sous-Bois	13,59%	Légèrement inférieur
Chevilly-Larue	13,46%	
Villejuif	13,37%	
Limeil-Brévannes	13,29%	
Ivry	13,21%	
Villiers-sur-Marne	13,20%	
Arcueil	13,18%	
Saint-Maur-Des-Fossés	13,09%	
Choisy-Le-Roi	13,04%	
Thiais	12,94%	
Le Plessis-Trévisé	12,82%	
Gentilly	12,62%	
Fresnes	12,44%	
Maisons-Alfort	11,84%	Très inférieur
Alfortville	11,77%	

TABLEAU 17 : Classement 30 commune selon la part des 11 -21 ans

Indicateurs Villes	Taux de scolarisation des 15-24 ans	Seuils par rapport au Département 71,7 %
Fresnes	56,20%	Très inférieur
Villeneuve-Saint-Georges	60,50%	
Orly	63,50%	
Bonneuil-Sur-Marne	65%	
Valenton	65,40%	
Villeneuve-Le-Roi	66,30%	Inférieur
Limeil-Brévannes	66,50%	
Boissy-Saint-Léger	66,60%	
Champigny-sur-Marne	67,10%	
Choisy-Le-Roi	67,10%	
Gentilly	67,40%	
Chennevières-Sur-Marne	68,10%	
Alfortville	68,70%	
Thiais	68,80%	
La Queue-en-Brie	70%	
Vitry-Sur-Seine	70,13%	
Créteil	70,50%	
Fontenay-Sous-Bois	70,80%	
Le Plessis-Trévisé	71,10%	Supérieur
Villiers-sur-Marne	71,30%	
Ivry	71,60%	
Arcueil	72,30%	
Sucy-en-Brie	72,80%	
Chevilly-Larue	73,60%	
L'Haÿ-Les-Roses	73,90%	
Villejuif	74,60%	
Maisons-Alfort	75,80%	Très supérieur
Le Kremlin-Bicêtre	78%	
Saint-Maur-Des-Fossés	79%	
Cachan	83,20%	

TABLEAU 18 : Classement des 30 communes selon le taux de scolarisation

Villes	Indicateurs	Part de la population municipale de la commune vivant en QPV	Seuil par rapport au niveau départemental de 10,3 %
Villeneuve- Saint-Georges		52,70%	Largement supérieur
Valenton		50,60%	
Orly		30,10%	
Boissy-Saint-Léger		26,90%	Très supérieur
Chennevières-Sur-Marne		26,50%	
Champigny-sur-Marne		24%	
Arcueil		20,30%	
Vitry-Sur-Seine		20,10%	
Villiers-sur-Marne		19,80%	Supérieur
Ivry		18,90%	
L'Haÿ-Les-Roses		12,90%	Légèrement supérieur
Gentilly		12,40%	
Créteil		10,90%	
Villejuif		9,90%	Légèrement inférieur
Limeil-Brévannes		8,80%	
Thiais		8,00%	
Bonneuil-Sur-Marne		7,80%	
Alfortville		7%	
Fontenay-Sous-Bois		6,90%	
Cachan		6,20%	
Choisy-Le-Roi		5,80%	Très inférieur
Le Kremlin-Bicêtre		2,40%	
Saint-Maur-Des-Fossés		2,30%	

Tableau 19 : Classement des 30 communes selon la part de la population municipale résidant en QPV

Indicateurs Villes	Rapport interdécile	Seuil par rapport au Département 4,1 %
Fontenay-Sous-Bois	4,3	Supérieur ou égal
Ivry	4,2	
Saint-Maur-Des-Fossés	4,1	
Arcueil	4,1	
Cachan	4,1	
Gentilly	4,1	
Alfortville	4	Légèrement inférieur
Le Kremlin-Bicêtre	4	
L'Haÿ-Les-Roses	4	
Villejuif	3,9	
Champigny-sur-Marne	3,7	
Vitry-Sur-Seine	3,7	
Chevilly-Larue	3,6	Inférieur
Sucy-en-Brie	3,6	
Thiais	3,6	
Villiers-sur-Marne	3,6	
Chennevières-Sur-Marne	3,6	
Créteil	3,6	
Choisy-Le-Roi	3,6	
Maisons-Alfort	3,5	
Villeneuve- Saint-Georges	3,5	
Le Plessis-Trévisé	3,4	
Fresnes	3,3	
Boissy-Saint-Léger	3,3	
Orly	3,3	
Villeneuve-Le-Roi	3,2	
Bonneuil-Sur-Marne	3,1	
Limeil-Brévannes	3,1	
Valenton	3,1	
La Queue-en-Brie	3	

TABLEAU 20 : CLASSEMENT DES 30 COMMUNES SELON LES ECARTS DE RICHESSE

III- PREVENTION SPECIALISEE, PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET VIOLENCES JUVENILES DANS LE VAL-DE-MARNE

III-1 Esquisse d'une quantification des rixes médiatisées entre 2017 et Mars 2023

Dates	Lieu	Commune ou quartiers d'origine protagonistes	Bilan et conséquences
20-03-2017	Alfortville	Alfortville / Choisy-Le-Roi	1 blessé - Arrestations
16-05-2017	Champigny-Sur-Marne Lycée Langevin-Wallon	Champigny-Sur-Marne / Villiers-Sur-Marne	2 blessés -
13-07-2017	Cachan	ND	1 blessé
2-09-2017	Le Plessis Trévisé	Le Plessis Trévisé /Pontault Combault/Emerainville/Savigny-le-Temple	2 blessés graves / 7 arrestations
20-10-2017	Charenton-Le-Pont Lycée Robert Schuman	Charenton-Le-Pont / Alfortville	1 blessé par balle / 1 arrestation
20-11-2017	Maisons-Alfort	Maisons-Alfort / Créteil	2 blessés par balle
14-05-2018	Ivry-Sur-Seine	Ivry-Sur-Seine	1 mort (Fille 17 ans)-1 arrêté 17 ans
12-10-2018	Champigny-Sur-Marne	Champigny-Sur-Marne / Villiers-Sur-Marne	Centaine d'individus – 5 arrestations
18-10-2018	Créteil Lycée Léon Blum	Qtiers Mont-Mesly / Palais	1 blessé -1 arrêté
09-01-2019	Villeneuve-Saint-Georges Lycée Louis Arago	Villeneuve-Saint-Georges / Valenton	1 blessé
2-01-2019	Valenton	Valenton / Villeneuve-Saint-Georges	2 blessés par balle -
9-01-2019	Villeneuve-Saint-Georges Lycée Arago	Villeneuve-Saint-Georges	1 blessé -15 arrestations
4-02-2019	Bonneuil-Sur-Marne et Sucy-En-Brie (Frontière)	Bonneuil-Sur-Marne / Sucy-En-Brie	2 blessés
7-04-2019	Villejuif	Villejuif /Champigny-Sur-Marne	1 blessé - 11 arrestations
27-06-2019	Villemecresnes	Limeil-Brévannes / Brunoy (Essonne)	Aucun
29-06-2019	Villemecresnes	Limeil-Brévannes et Boissy-Saint-Léger / Brunoy et Épinay-sous-Sénart (Essonne)	1 blessé grave – 1 arrestation
22-07-2019	Charenton-Le-Pont	Charenton / Alfortville	1 blessé – 9 arrestations
26 et 27 -09-2019	Vincennes Lycée Berlioz	Val-De-Fontenay / Saint-Mandé et Vincennes	1 blessé grave
25-10-2019	Villeneuve-Saint-Georges	ND	11 arrestations
12-11-2019	Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne)	Brie-Comte-Robert / Limeil Brévannes	1 mort de 20 ans – 7 arrestations
19-11-2019	Villejuif	ND	9 arrestations
25-11-2019	Fontenay-Sous-Bois	Fontenay-Sous-Bois / Nogent-Sur-Marne	11 arrestations
27-11-2019	Créteil	Quartiers Le Palais / Mont-Mesly (Créteil)	7 arrestations
02-12-2019	Nogent-Sur-Marne	Nogent-Sur-Marne / Fontenay-Sous-Bois	11 arrestations
3-12-2019	Créteil	Quartiers Le Palais / Mont-Mesly (Créteil)	ND
10-01-2020	Villeneuve-Le-Roi	Orly / Villeneuve-Le-Roi	1 blessé grave – 3 arrestations
20-01-2020	Créteil	ND	1 blessé – 7 arrestations
25 et 27 -04-2020	Villeneuve-Saint-Georges	Quartier Bois Matar	1 blessé par balle – 2 Arrestations
23-06-2020	La Queue-En-Brie Collège Jean Moulin	ND	2 blessés – 2 arrestations
3-09-2020	Orly (Attaque dans bus)	Orly-Villeneuve-Le-Roi	2 arrestations
20-09-2020	Choisy-Le-Roi	Choisy-Le-Roi / Thiais	2 blessés par balle
3-10-2020	Orly	Orly / Villeneuve-Le-Roi	1 mort poignardé 20 ans- 2 arrestations
2-12-2020	Thiais (Attaque dans bus)	Orly / Villeneuve-Le-Roi	1 blessé poignardé
8-03-2021	Champigny-Sur-Marne	Quartiers Mordacs / Boullereaux	2 blessés – 2 arrestations
20-04-2021	Le Kremlin-Bicêtre	Quartier Martinet-Le Plateau	Rixe et affrontements contre police
8-09-2021	Choisy-Le-Roi	Villeneuve-le-Roi / Orly	1 blessé grave – 2 arrestations
12-09-2021	Le Plessis Trévisé	ND	1 blessé grave
16-03-2022	Choisy-Le-Roi	Villeneuve-Le-Roi / Orly	1 blessé – 3 arrestations
23-04-2022	Champigny-Sur-Marne	Quartiers Mordacs / Boullereaux	1 blessé grave
24-04-2022	Champigny-Sur-Marne	Quartiers Mordacs / Boullereaux	1 mort de 21 ans
23-09-2022	Charenton-Le-Pont	ND	Dispersée par la police avant – 10 Arrestations
6-10-2022	Villeneuve-Saint-Georges Lycée Louis Arago	Quartier Nord / Bois Matar	1 blessé – 2 arrestations
16-01-2023	Thiais Lycée Apollinaire	Thiais / Choisy-Le-Roi	1 mort 16 ans 1 blessé grave - 3 arrestations
9-03-2023	Champigny-Sur-Marne Lycée Langevin-Wallon	ND	2 blessés grave – 2 arrestations

TABLEAU 21 : chronologie des rixes médiatisées dans le Val-De-Marne de 2017 à 2023 Source APSN

La prévention spécialisée dans le Val-De-Marne est considérée comme une mission du département qui a comme objectif principal d'agir auprès des jeunes afin de « favoriser la mixité, lutter contre le décrochage scolaire ou encore favoriser l'insertion sociale »⁴⁸. Il s'agit de pouvoir repérer et cibler les jeunes en proie à la marginalité et à l'isolement afin de leur permettre de s'inscrire / se réinscrire dans un processus d'inclusion.

Parmi les problématiques sociales qui jalonnent le parcours des jeunes, une se dégage spécifiquement au moment de la commande :

Lundi 16 janvier 2023, un adolescent de 16 ans, Tidiane a été poignardé mortellement près du lycée Guillaume-Apollinaire, à Thiais. Ceci sur fond de rivalités menant à des rixes entre bandes de jeunes de Thiais et Choisy-Le-Roi qui se livreraient une « guerre » depuis des décennies. L'adolescent serait à priori une victime collatérale de ce phénomène de bande.

Selon Marwan Mohammed, l'un des plus grands spécialistes des phénomènes de bandes de jeunes en France :

« Jusqu'au milieu des années 1970, cette fougueuse virilité pouvait se recycler « naturellement » dans la culture d'atelier. Le chômage, la déstructuration de l'industrie usinière et la raréfaction des emplois manuels non qualifiés ont considérablement changé la donne. Le déroulement de ces « embrouilles » est sensible au changement social. La force physique et la dureté des rapports sociaux s'expriment avec davantage de vigueur là où l'intégration sociale est durablement fragilisée »⁴⁹

Ce phénomène serait donc intrinsèquement lié à la fragilisation des liens sociaux dans ces milieux en proie au chômage de masse et à différentes formes de fragilité sociale :

A notre connaissance, il n'existe pas de données quantifiées sur les rixes dans le Val-De-Marne. Cette difficulté à étudier le phénomène sur la base d'un matériau quantitatif, nous avons essayé de la contourner en répertoriant les rixes médiatisées entre 2017 et 2023, plus précisément Mars 2023 étant donné que ce travail de décompte fut bouclé en Mars 2023.

Le tableau 21 établit un répertoire des rixes qui se sont déroulées sur le département ces 6 dernières années, ou quelques rares fois aux frontières du département, mais impliquant des jeunes du Val-De-Marne. Les communes ou quartiers d'origine des protagonistes y sont classés aussi, ainsi que les bilans en termes de blessés, morts et nombre d'arrestations. Il est évident que ce tableau permet de fournir une première vue d'ensemble du phénomène en essayant de le quantifier, mais à des proportions beaucoup plus réduites que la réalité. En effet, il est très évident que toutes les rixes ne sont pas forcément médiatisées. La quantification proposée ici sous-évalue très largement le phénomène. Nous ne nous avancerons néanmoins pas sur une estimation globale de l'ensemble des rixes qui se sont produites sur le département au risque de nous tromper.

⁴⁸ <https://www.valdemarne.fr/>

⁴⁹ Marwan Mohammed. Bandes de jeunes et "embrouilles de cité". Questions pénales, CESDIP, 2008, XXI (1), pp.1-4.

ANNEES	Nombre de rixes médiatisées	Blessés	Morts	milieu scolaire
2017	6	9	0	2
2018	3	1	1	1
2019	16	10	1	3
2020	9	8	1	1
2021	4	4	0	0
2022	5	3	1	1
2023 ⁵⁰	2	3	1	2
TOTAUX	45	38	5	10

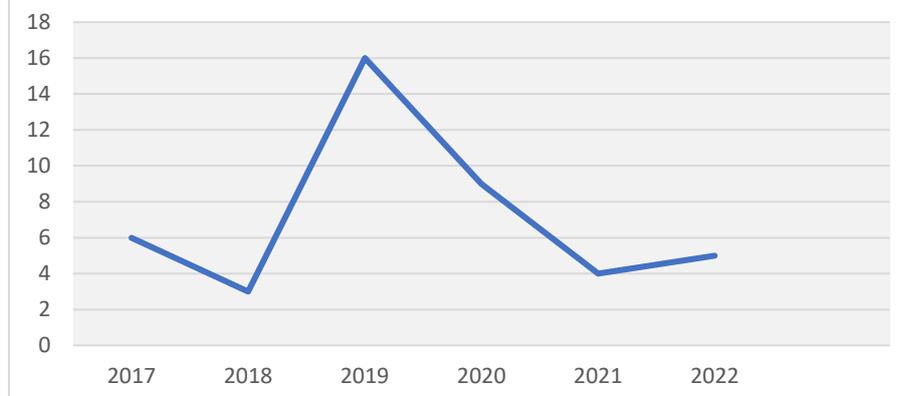
Tableau 22 : Bilan quantitatif des rixes médiatisées entre 2017 et mars 2023

Dans le tableau 22 , les chiffres montrent qu’il y a eu entre 2017 et mars 2023 , 45 rixes médiatisées. Elles ont conduit à la mort de 5 jeunes : une fille âgée de 17 ans en 2018 à Champigny-Sur-Marne ; un jeune homme âgé de 20 ans à Brie-Comte-Robert , mais originaire de Limeil-Brévannes et décédé suite à une rixe entre jeunes de sa commune et ceux de Brie-Comte-Robert en 2019 ; un jeune de 20 ans décédé à Orly en 2020 ; un jeune âgé de 21 ans tué à Champigny-Sur-Marne en 2022 ; et enfin un adolescent de 16 ans assassiné à Thiais en 2023 .

En outre, 38 blessés ont été répertoriés dans ce décompte , et 10 se sont déroulés en milieu scolaire. Cela signifierait que 22,22 % des rixes médiatisés se sont produites dans un environnement scolaire. A l’exception du collège Jean Moulin de La-Queue-En-Brie en 2020 , tous les autres établissements concernés sont des lycées . Le graphique 5 ci-dessous retrace la courbe évolutive du phénomène entre 2017 et 2022 (L’année 2023 n’étant pas couverte en totalité dans le décompte)

⁵⁰ Jusqu’en mars 2023

Graphique 5 : Evolution du nombre de rixes médiatisées dans le Val-De-Marne entre 2017 et 2022



Il ressort de ce graphique que le phénomène a connu un pic en 2019 avec 16 rixes médiatisées dans le département sur cette année. Nous pouvons avancer avec certitude que l'année 2020 est dans le même cas de figure dans la mesure où malgré les effets du confinement, il y a eu 9 rixes médiatisées.

Concernant les communes concernées, elles sont classées dans le tableau 23 suivant :

Les villes les plus touchées par le phénomène au regard du tableau sont Champigny-Sur-Marne et Villeneuve-Le-Roi, suivis de Créteil, Choisy-Le-Roi, Orly, Le-Plessis-Trévisé, Thiais, Villejuif, Charenton-Le-Pont et Villecresnes. 24 communes du Val-De-Marne apparaissent dans le décompte, ce qui signifie que le territoire est touché à 51,06% et qu'une commune sur deux au moins est concernée du moins selon les faits uniquement médiatisés.

COMMUNES	Nombre de rixes
Alfortville	1
Champigny-Sur-Marne	6
Cachan	1
Maisons-Alfort	1
Ivry-Sur-Seine	1
Villeneuve-Saint-Georges	5
Valenton	1
Bonneuil-Sur-Marne et Sucy-En-Brie (Frontière)	1
Villejuif	2
Villecresnes	2
Charenton-Le-Pont	2
Vincennes	1
Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne)	1
Villejuif	2
Fontenay-Sous-Bois	1
Nogent-Sur-Marne	1
Créteil	4
Villeneuve-Le-Roi	1
La Queue-En-Brie	1
Orly	2
Le Kremlin-Bicêtre	1
Choisy-Le-Roi	3
Le Plessis Trévisé	2
Thiais	2

Tableau 23 : Nombre de rixes médiatisées par commune entre 2017 et 2023

III-2 Analyse qualitative du phénomène : résultats des entretiens sur les rixes

Plusieurs acteurs ont été interrogés et se sont exprimés sur les rixes dans le cadre des entretiens menés . Trois catégories se dégagent : d’abord des jeunes qui y ont déjà été confrontés , nous n’avons pu en rencontrer que 3 malheureusement vu les contraintes de temps mais aussi leur frilosité à s’exprimer sur ce thème ; ensuite les acteurs juridico-sécuritaires ; et enfin bien évidemment les éducateurs et les directeurs d’associations de Prévention Spécialisée .

Une récalcitrance juvénile à s’exprimer sur les rixes

Les 3 jeunes rencontrés n’ont pas été très prolifiques sur le sujet à l’exception de Marc ⁵¹. Cette réticence s’expliquerait par une culture et des pratiques spatio-temporelles adolescentes insaisissables du point de vue adulte. En effet, il est moins évident de mobiliser un jeune sur un sujet qui lui demande du temps et une forme de don de sa parole et de sa confiance. Elle s’explique aussi par un habitus de quartier qui dévalorise énormément le fait de « balancer » sur des choses qui se passent en intra. Néanmoins des choses intéressantes ont été recueillies lors de ces 3 entretiens :

Une résignation protectrice face à l’assignation d’une identité spatiale

Les « embrouilles » lors des rixes sont perçues comme une sorte de fatalisme dès lors que l’on réside sur un territoire concerné ou que l’on s’y déplace :

⁵¹ Tous les noms sont modifiés

« Même si tu n'es pas concerné, à un moment t'auras pas le choix parce que sinon on va te chercher des embrouilles parce que t'habites Villiers ou Champigny... En fait quoi tu fasses ça va te tomber dessus donc autant assumer le truc . » (Marc, 17 ans , Villiers-Sur-Marne)

La résignation loin de produire un effet de renoncement, devient au contraire une ressource que l'on mobilise afin d'appivoiser des mécanismes de la violence de telle sorte que l'on puisse éviter que ces mêmes mécanismes nous broient. Cette intériorisation permanente de la probabilité de l'affrontement par la bagarre permet au jeune pouvoir posséder plus de contrôle sur son environnement d'une part mais aussi d'asseoir un *éthos* bagarreur qui lui permet d'annihiler la peur et de conforter sa place dans le groupe . Chez Marc, le choix de la neutralité n'existe pas et est perçu comme contre-productif dans la mesure où quoi que l'on fasse, une identité résidentielle nous est assignée de l'extérieur et conditionne un comportement agressif ou pacifique envers nous.

Le témoignage de Marc renvoie à l'entrelacement entre identité et territoire. La compréhension de cette assignation inéluctable d'une identité territoriale est l'une des clés de la saisie des soubassements des rixes et au-delà de l'épineuse question de la double identité juvénile et banlieusarde. Ce qui est en jeu c'est une identité spatiale d'une part comme « identité d'un espace, d'autre part comme référent géographique de l'identité des individus.⁵² » (Stock, 2006 : 2)

Au-delà de l'identité spatiale : l'identité mémorielle de groupe de pairs ou de filiation

Dès lors où une pacification ou des alliances circonstanciées se forment entre quartiers ou villes, l'identité territoriale est supplantée par un autre enjeu qui est celui de l'appartenance à une fratrie ou à un groupe . Moussa, 16 ans, de Villeneuve-Saint-Georges ⁵³:

« C'est mon grand frère qui avait tapé un gars d'ici et il y a 2 ans ils se sont vengés sur moi (...) . Aujourd'hui ça s'est calmé et on s'entend bien d'ailleurs, la preuve je viens souvent »

Une rixe est un événement qui constitue souvent le point de départ d'un long processus dont les héritiers désignés, sont là aussi enfermés dans un processus électif par lequel ils sont perçus malgré eux comme les dépositaires d'une histoire qui les dépasse. Les rixes sont en effet le fruit d'une très longue chaîne de transmission qui remonte parfois à 2 voire 3 ou 4 générations. Appartenir à une famille ou à un groupe d'individus mêlés à une « embrouille » fait d'un jeune un potentiel protagoniste.

Circularité infernale entre statut de victime et bourreau

Le troisième témoignage est celui d'Aly, 17 ans issu de Villeneuve-Saint-Georges aussi qui explique avoir été tabassé en représailles d'anciennes « embrouilles » lors desquelles il faisait partie des tabasseurs. Comme dans les problématiques de harcèlement où il a été démontré l'exiguïté de la frontière entre harceleur et harcelé , déclencher une rixe constitue un acte qui place le jeune dans une perpétuelle situation de victime d'une vengeance ainsi de suite ...

⁵² Mathis Stock. Construire l'identité par la pratique des lieux. De Biase A. & Alessandro Cr. " Chez nous ". Territoires et identités dans les mondes contemporains, Editions de la Villette, pp.142-159, 2006. ffhalshs-00716568 page 2

⁵³ Interrogé par l'entremise d'un éducateur de Pluriels 94 au cœur d'un quartier de Villeneuve -Saint-Georges qu'il peut désormais fréquenter dans le cadre d'un atelier Vélo organisé par l'association , ce qui n'était pas le cas avant.

Un effet d'accentuation par la viralité de la cyberculture adolescente

La diffusion de vidéos de rixes sur les réseaux sociaux comme *Tik tok* et *Snapchat* contribuerait aujourd'hui à l'ampleur du phénomène selon les commandants Darnel et le responsable du service Prévention Mr Teinturier , du commissariat de l'Hay-Les-Roses :

« *Le vidéos des agressions sont filmées pour en faire la promotion avec une volonté d'humilier les victimes mis à poils souvent* »

Les policiers expliquent en faisant référence aussi aux émeutes survenues un mois plus tôt , qu'il y a cette culture de la surenchère médiatique qui amplifie le phénomène des violences chez les mineurs surtout . De même qu'il y aurait une vraie minimisation selon le commandant de police des effets de la violence, due à l'impact des jeux vidéo : il donne l'exemple des effets minimisés des coup de couteau chez des mineurs qui ne réalisent qu'après coup . Il donna l'exemple du meurtre de Tidiane jeune de 16 ans à Thiais en janvier 2023.

Des équipes de Prévention Spécialisée en constante veille

Sur le territoire, les équipes de Prévention Spécialisée interrogées expliquent devoir prendre constamment en compte les rivalités entre jeunes dans la mise en place de leurs actions éducatives. Il s'agit :

« *Il ne faut surtout pas commettre l'erreur d'amener des jeunes de quartiers rivaux lors de chantiers éducatifs par exemple* » (Directeur association , Orly)

Une veille est assurée dans le cadre du dispositif météo des quartiers, et des solutions sont envisagées en collaboration avec les professionnels de la PJJ. C'est le cas notamment de l'association ACP Champigny-Sur-Marne qui mène des réunions avec la PJJ lors desquels :

« *Il faudrait que l'on arrive à trouver une solution efficace une bonne fois pour toute en collaborant avec les acteurs de prévention de la protection judiciaire de la jeunesse tout en respectant les principes d'anonymat de la Prévention Spécialisée* » (Directeur, ACP Champigny-Sur-Marne)

Cette question soulève la complexité de l'imbrication entre Prévention Spécialisée et Prévention de la délinquance dans les modes de prise en charge des jeunes. Il s'agit d'un équilibre à trouver entre deux champs d'intervention aux méthodes parfois opposées.

III-3 Liens entre Prévention Spécialisée et Protection Judiciaire de la Jeunesse dans le repérage et le traitement des problèmes : enjeu d'un équilibre entre prévention de la délinquance et Prévention Spécialisée

III-3-1 Quelques chiffres de la PJJ sur les mesures concernant les jeunes du Val-De-Marne

Selon les chiffres en interne de la PJJ , en 2021 il y a eu 1808 investigations (hors mesures donnant lieu à un placement en milieu ouvert ou un placement judiciaire combinée , à une aide médico psychologique , ou à une mesure éducative d'accueil de jour) concernant les mesures judiciaires liées aux jeunes dans le Val-De-Marne , qui se répartissent comme suit : 1397 au

titre de l'ordonnance 45 , 406 au titre du CJPM (code de justice pénale des mineurs) ⁵⁴ , et 5 au titre de l'article 345 du code civil .

Comparé à 2020 (1635 investigations du même type), on assiste à une augmentation des investigations qui est de l'ordre de 10,58 %. Ceci avec une baisse considérable des mesures au titre de l'ordonnance 45 (233 mesures en moins) liée bien évidemment à l'entrée en vigueur en septembre 2021 du code de justice pénale des mineurs (CJPM) qui réaménage l'ordonnance de 1945 (406 mesures au titre du CFJPM prononcées contre 0 en 2020) .

Toujours en 2021 il y a eu 102 mesures donnant lieu directement à un placement ainsi qu'une aide médico psychologique (AMP). Ce qui donne lieu à une augmentation de 18,06 % comparé à 2020 (86 mesures). L'augmentation la plus considérable parmi les sous-catégories de cette mesure concerne l'hébergement individualisé (plus 500% comparé à 2020) et le placement familial (plus 111 %).

Concernant les mesures donnant lieu à un placement en milieu ouvert, elles ont été au nombre de 937 soit une forte augmentation de 36,99 % comparé en 2020 où elles furent au nombre de 673. Les variations remarquables dans cette catégorie concernent des augmentations très fortes des mesures suivantes comparé à l'année 2020 : plus 65,62% de mise sous protection judiciaire ; une augmentation de 79,27 % des mesures de liberté surveillée combinée à une baisse de 80,53 % des mesures de liberté surveillée préjudiciable ; 41,67 % concernant les travaux d'intérêt général (TIG) , 46,43% de mesures de sursis suivis de mise à l'épreuve en plus, et enfin une augmentation de 48,72% de mesures de réparation.

Aucune mesure éducative d'accueil de jour n'a été prononcée dans les données que l'on nous a transmises.

III-3-2 Une problématique judiciaire de la jeunesse en hausse dans le département en au niveau national

Une première lecture de ces chiffres semble démontrer une très forte augmentation des affaires judiciaires liées à la jeunesse dans le département du Val-De-Marne entre 2020 et 2021. De plus en plus de jeunes suivis par les équipes de Prévention Spécialisée sont concernés. Ce qui pousse d'ailleurs certains éducateurs à jouer un rôle informel de médiateurs judiciaires entre les jeunes et les tribunaux par exemple. C'est le cas d'une éducatrice qui souhaiterait d'ailleurs se professionnaliser dans ce sens : *« J'ai pour projet de me former aux métiers de médiation judiciaire car c'est ce que je fais déjà lorsque j'accompagne des jeunes au tribunal de Créteil, et c'est une mission que j'aime beaucoup. Je leur montre quelques rouages pour comprendre la justice, bien observer, bien parler devant les juges et ça les aide beaucoup d'autant qu'ils ont entièrement confiance en moi »* (Educatrice Spécialisée).

⁵⁴Entré en vigueur le 30 septembre 2021 et reprend les grands principes de l'ordonnance de 1945 en voulant favoriser une prise en charge plus efficace à travers une refonte des procédures pénales.

Si cette première catégorie hors-les-murs⁵⁵ (ou en milieu ouvert) de jeunes en proie aux procédures délictuelles est facilement accessible et accompagnable par les éducateurs de Prévention Spécialisée ; cela l'est beaucoup moins évident pour les jeunes incarcérés. Pourtant, il y a une augmentation croissante du nombre de jeunes détenus Val-De-Marnais :

« *Ce sont les dernières tendances, et il y a un sujet dont-on ne parle pas beaucoup dans ces grands ensembles qui est la population juvénile carcérale : toutes les associations de Prévention Spécialisée ont des suivis de jeunes incarcérés et c'est un phénomène qui s'accroît et qui est devenu normal.* » (Charline Voisin, DPEJ 94)

L'opérationnalité des professionnels face à ce phénomène croissant constitue une nécessité aujourd'hui dans la mesure où si la Prévention Spécialisée opère traditionnellement hors des environnements clos, une cessation du suivi d'un jeune incarcéré constitue une privation supplémentaire d'une relation éducative qui viendrait s'ajouter à plusieurs autres amissions. Or « *la détention d'un jeune, de surcroît lorsque celui-ci est mineur, ne doit pas faire oublier qu'il s'agit d'une personne en devenir au passé souvent chaotique. Une personne que la société doit protéger à la fois vis-à-vis d'elle-même mais également vis-à-vis du délinquant. La détention ne devrait en rien être pour lui une menace supplémentaire.* » (ABDELLAOUI, BLATTIER, 2008 : 45)⁵⁶. Effectivement, il serait impertinent de ne pas envisager sous un angle spécifique le temps de détention d'un jeune surtout s'il est mineur⁵⁷. Les effets de l'enfermement semblent beaucoup plus préoccupants pour une catégorie sociale déjà en proie, hors de la prison, à un rapport très complexe au temps qui devient un non-temps. Un public pris en charge judiciairement, qui selon Mucchielli agrège aussi des problématiques d'habitat de quartier, de fragilité familiale, de difficultés scolaires, d'insertion professionnelle, et dont près de 40 % ont déjà eu à être suivis par les services de protection de l'enfance, précisément de l'aide sociale à l'enfance (ASE) (MUCCHIELI, 2016 : 159-160)⁵⁸.

Il est clair que le public juvénile qui constitue l'objet de la Prévention Spécialisée est sur-représenté parmi ceux qui sont confrontés à la justice. Si des éducateurs de Prévention Spécialisée, sur demande des familles ou du jeune, ont parfois accès à la prison dans le cadre d'entretiens avec un jeune suivi, on est loin d'une formalisation d'un cadre clair et précis d'une intervention suivie de la Prévention Spécialisée pour un jeune enfermé qui en bénéficiait déjà. En effet : « *Si l'évolution du jeune passe par différentes étapes, il semble que le temps carcéral en fasse réellement partie. Il est donc important que la prévention spécialisée prenne toute sa place auprès des autres partenaires sociaux, judiciaires dans les maisons d'arrêt, les centres de détention.* » (BUALLION, 2007 :81)⁵⁹. Ceci d'autant plus que les éducateurs loin d'être des agents hostiles à la coopération socio-éducative avec la justice, contribuent au contraire (à la

⁵⁵ Les temporalités entre périodes d'incarcération, moments de suivis socio-judiciaire et attentes de jugement sont très fluctuantes aux rythmes d'un agenda judiciaire parfois long ; ce qui fait que les deux catégories peuvent s'entremêler.

⁵⁶ Abdellaoui, Sid, et Catherine Blatier. « En quoi les jeunes détenus se distinguent-ils des autres ? », *Journal du droit des jeunes*, vol. 273, no. 3, 2008, pp. 43-45.

⁵⁷ Selon le ministère de la justice, il y a au 1^{er} janvier 2023, 614 mineurs incarcérés, soit 0,9 % de la population pénale globale

⁵⁸ Mucchielli, Laurent. « Les mineurs incarcérés à Marseille : pas plus violents, mais plus fragiles socialement ? », *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, vol. 1, no. 1, 2016, pp. 157-161.

⁵⁹ Buallion, Fabien. « Dedans/dehors : la prévention spécialisée en milieu carcéral », *Empan*, vol. 67, no. 3, 2007, pp. 80-81.

demande du jeune) à la consolidation de ce lien en intermédiant fortement de sorte à consolider, créer un lien de confiance entre le jeune et les autres professionnelles socio-judiciaires. C'est d'ailleurs déjà le cas de beaucoup d'éducateurs dans le Val-De-Marne comme le montre la coordinatrice de la Prévention Spécialisée Julie Masse : « *Sur le lien de confiance, les éducateurs de rue font un gros travail et dès fois les jeunes n'adhèrent pas aux mesures PJJ, ASE ou suivi judiciaire et l'éducateur de rue spécialisé va vraiment intervenir à ce niveau là pour faire le travail de relais, de déconstruction, de détachement, il gravite vraiment à travailler au fait que le jeune puisse adhérer et retrouver le lien avec l'éducateur ASE, PJJ etc.* ».

III-3-3 Prévention de la délinquance et Prévention Spécialisée : entre coopération, méfiance et antagonisme originel

La question de la décrispation des liens entre Prévention de la délinquance et Prévention Spécialisée est, au regard des phénomènes de rixe et d'émeutes urbaines (« révoltes sociales » ou « mouvements sociaux » selon beaucoup de professionnels de la Prévention Spécialisée) constitue l'enjeu le plus crucial aujourd'hui. Il est impératif et urgent de réinventer un modèle de coopération qui placerait l'intérêt du jeune au centre de ses préoccupations tout en respectant les méthodes et modes d'action des deux sphères. Cette coopération respectueuse des principes de chaque champ est pourtant prônée par l'Etat déjà en 2013 dans sa « stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017 », portée par le CIPDR et qui : « *pourrait notamment se traduire par une plus forte implication de la prévention spécialisée dans le partenariat local de la prévention de la délinquance, celle-ci conservant néanmoins les principes qui guident son intervention.* »⁶⁰. Malgré cette recommandation qui traduirait une belle volonté de la part des acteurs de la Prévention de la Délinquance, la mise en place de l'articulation entre les deux champs d'intervention s'avère beaucoup plus complexe et sujette à tensions sur le terrain. Le nœud gordien reste bien évidemment le partage d'informations, forte préoccupation des acteurs sécuritaires, et qui est promu très clairement dans la Mesure 7-4 de la stratégie en cours d'exécution (2020-2024) : « *Promouvoir l'échange d'informations entre les GPDS et les dispositifs locaux de prévention de la délinquance (groupes thématiques des CLSPD / CISP, CDDF). Pilotes et partenaires : maire, président d'intercommunalité, coordonnateur et acteurs des groupes thématiques des CLSPD / CISP et des CDDF, chefs d'établissement scolaire, acteurs du champ social, prévention spécialisée.* »⁶¹. On le voit bien, il est très difficile de mettre en application ce principe sans en délimiter au préalable les contours techniques clairs et précis de l'imbrication entre respect de l'anonymat et partage d'informations (et secret partagé parfois). Ce mariage presque impossible a de lourdes conséquences pour des professionnels écartelés malgré eux entre des injonctions contradictoires et sans cadre légal clair. C'est le cas ci-dessous exposé par Christophe Daadouch notamment après les injonctions de 2007 : « *Conséquences sur les professionnels. D'ores et déjà des éducateurs de prévention spécialisés de l'Est de la France ont pu être sanctionnés par leurs*

⁶⁰ Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) : « stratégie nationale de prévention de la délinquance (SNPD) 2013-2017 » page 11

⁶¹ Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) : « stratégie nationale de prévention de la délinquance (SNPD) 2020-2024 »

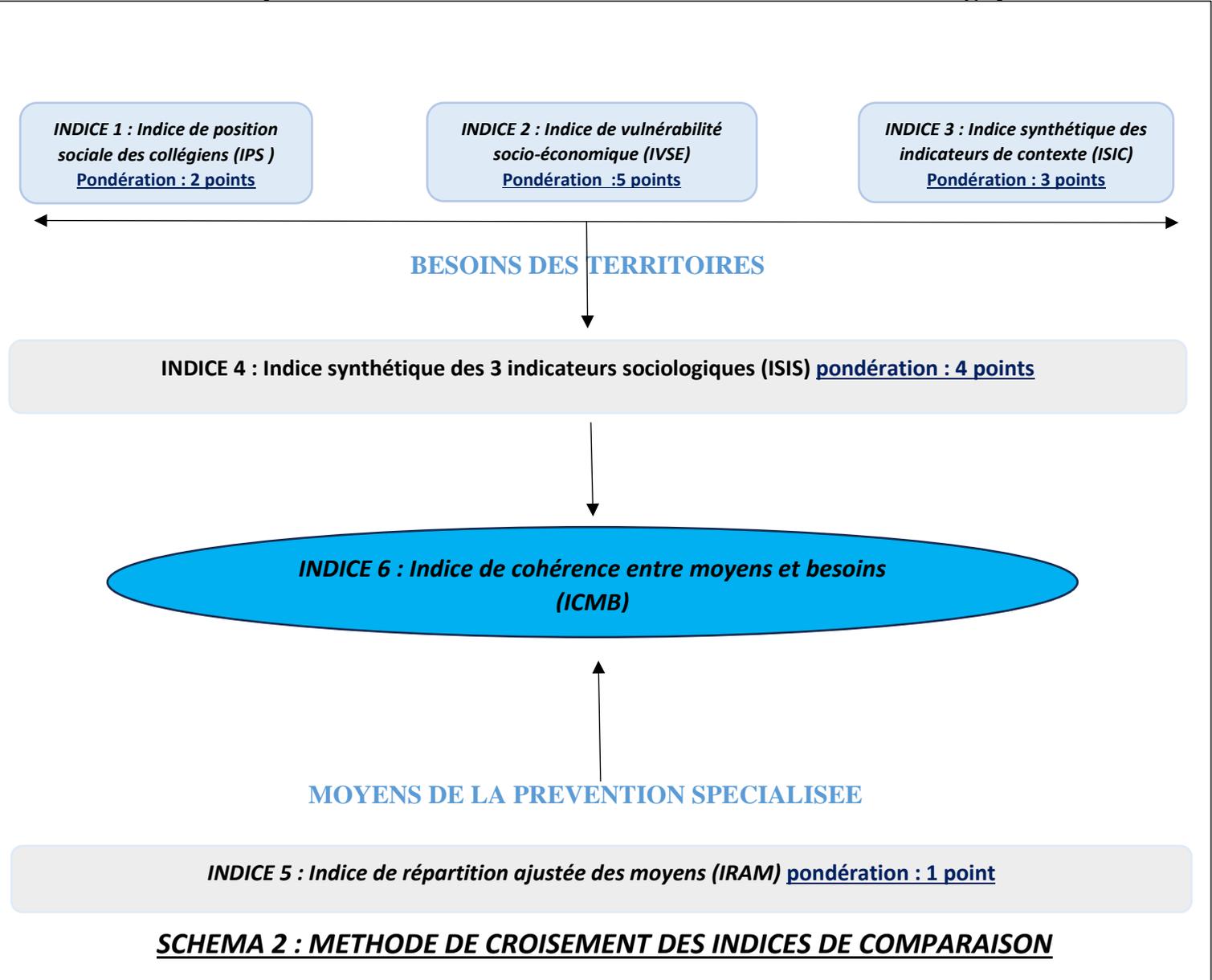
employeurs parce qu'ils refusaient la diffusion d'informations nominatives à des fins autres que celles pour lesquelles ils ont choisi ce métier. Et parce qu'ils s'interrogeaient sur le fait que les actions qu'ils pouvaient mener auprès de jeunes étaient financées par le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD). Emporté par cette vague, l'éducateur de prévention est donc désormais missionné sur la délinquance ; quant à l'éducateur PJJ, il se voit confier la récidive. Que l'on oublie l'arrêté de juillet 1972 et ses règles déontologiques (adhésion, anonymat, absence de mandat) (8), l'ordonnance de 1945 et ses principes éducatifs, soit ! »⁶² (Daadouch, 2013 : 15).

⁶² Daadouch, Christophe. « Prévention de la délinquance - Sarkozy, le retour ! », *Journal du droit des jeunes*, vol. 328, no. 8, 2013, pp. 14-15.

AXE 3 : RECOMMANDATIONS PRECONISATIONS - AIDE A LA DECISION : OPTIMISER LA REPARTITION ENTRE BESOINS ET MOYENS SUR LES TERRITOIRES

IV- CONSTRUCTION DES INDICES DES BESOINS ET PROBLEMATIQUES DES TERRITOIRES

IV-1 Comprendre la méthode de croisement des 3 indices sociologiques



METHODE DE CALCUL DES 3 INDICES SOCIOLOGIQUES :

1 / Indice 1 de position sociale (IPS) des collégiens du secteur public :

- **Calcul** : il est calculé par la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) du ministère de l'éducation nationale et de la Jeunesse. En tenant compte des professions et catégories sociales (PCS) des parents de chaque élève, on obtient un IPS global qui reflète le niveau social moyen de l'établissement déterminé en fonction du statut social des élèves ; l'IPS permet aussi de calculer les inégalités socio-culturelles voire économiques entre élèves d'un même établissement (mixité sociale) . D'une part c'est un indice qui nous permet de combler le déficit de données, sur les territoires non-QPV, sur les 2 indicateurs contexte que sont : le taux de retard à l'entrée en 6^{ème} et le taux de retard au passage en 3^{ème}. D'autre part il amène des éléments nouveaux sur les disparités territoriales liées à la favorabilité de l'environnement scolaire, éléments cruciaux pour l'analyse comparative des problèmes et besoins de ces territoires.

- Conversion de l'IPS vers un indice opérationnel de comparaison à l'échelle départementale :

Nous avons calculé d'abord, l'IPS de chaque commune (*Somme de l'IPS des collèges de la commune / Nombre de collèges de la commune*). Par exemple, l'IPS des collégiens de Fresnes :

$$\text{IPS collège Saint-Exupéry (120,7) + IPS collège Francine Fromond (91,2) + IPS collège Jean Charcot (102,2) /}$$

$$\text{Nombre de collèges dans la commune (3) = IPS collégiens Fresnes (104,7)}$$

Ensuite, nous avons tenu à distinguer les collèges privés sous-contrat avec l'Etat, des collèges secteur public ; les 2 IPS étant classés dans deux tableaux différents. Il est retenu pour le croisement avec les autres indices, uniquement l'IPS des collégiens du secteur public. En effet, il existe trop de disparités entre les collégiens du privé et ceux du public . Les derniers sont sociologiquement plus dans les critères qui définissent le public cible de la Prévention Spécialisée en termes de fragilités ; d'autant plus que le Département, commanditaire du diagnostic possède les collèges publics contrairement aux privés. Le risque aurait été de voir sur certains territoires disposant de plus de collèges privés que d'autres , des IPS des communes non-conformes à la réalité des jeunes issus des territoires qui ont plus besoin de la prévention spécialisée que d'autres. Il aurait été possible de prendre en compte les IPS des collégiens du privé si tous les jeunes avaient les mêmes possibilités de fréquenter ces collèges, ce qui n'est pas le cas vu les processus de sélection.

Après les IPS ont été rapportés à une même échelle de valeur que les autres indices, avec un indice départemental qui est de 1

$$\text{IPS du département collèges secteur public (103,29) / IPS du département collèges secteur public (103,29) = 1}$$

Enfin, il a s'agit de calculer l'IPS convertible pour chaque commune sur la base du principe suivant :

Exemple IPS de Créteil :

$$\text{IPS du département collèges secteur public (103,29) / IPS commune collèges secteur public Créteil (94,22) = 1,09}$$

Ainsi donc, plus l'indice est supérieur à 1 plus l'IPS est faible, plus il est inférieur à 1 plus l'IPS est fort.

2/ Indice 2 de vulnérabilité économique et sociale (IVSE)

Sélection de 6 indicateurs traduisant la vulnérabilité sociale et économique des moins de 21 ans que sont : **taux de pauvreté des ménages au seuil de 60% du revenu médian ; part des locataires du parc social ; part des familles monoparentales parmi les familles avec enfants ; taux de décrocheurs des 15-17 ans ; part des NEET 15-24 ans ; indice de chômage des jeunes des moins de 25**. Les indicateurs ont été choisis par l'APSN et la DEMO en fonction de leur « pertinence vis-à-vis de la problématique étudiée mais également en fonction de leur disponibilité à des échelles territoriales fines. » (Document interne DEMO page 1)

- Calcul de l'indice de vulnérabilité en 2 temps :

1/ 6 indicateurs rapportés à une même échelle (Calcul de poids) -celle départementale- « afin de corriger les effets de structure et offrir ainsi la possibilité de comparer les territoires entre eux » (Document interne DEMO page 2)

2/ « L'indice synthétique est ensuite calculé en sommant l'ensemble des poids, divisé par le nombre total de variables (6). » ((Document interne DEMO page 2)

3/ Indice 3 synthétique des indicateurs de contexte (ISIC)

Sélection de 7 indicateurs de contexte avec la DEMO : **poids des 11-21 ans au sein de la commune , part de la population municipale de la commune vivant en QPV , revenu médian annuel , taux de scolarisation des 15-24 ans , rapport interdécile , taux de retard à l'entrée en 6^{ème} , taux de retard au passage en 3^{ème} .**

Pour les 7 communes sans QPV pour lesquels les données sont manquantes concernant les 3 indicateurs que sont : la part de la population municipale de la commune vivant en QPV, les taux de retard à l'entrée en 6^{ème} et 3^{ème} ; ici le calcul a été effectué sur la base des 4 autres indicateurs de contexte. Encore une fois l'intégration de l'IPS vise aussi à combler cette carence.

- Calcul de l'indice :

A l'exception du revenu médian annuel et du taux de scolarisation des 15-24 ans , tous les indicateurs des communes ont été rapportés à la moyenne départementale pour chacun de ces indicateurs de contexte, de la manière suivante :

$$\text{Valeur de l'indicateur pour la commune} / \text{moyenne départementale de l'indicateur} = \text{valeur de l'indice de l'indicateur pour la commune}$$

Par exemple :

$$\text{Poids des 11-21 ans Fresnes (12,44 \%)} / \text{Poids des 11-21 ans dans le département (13,49 \%)} = \text{Valeur de l'indice du poids des 11-21 ans à Fresnes (0,92)}$$

Concernant le revenu médian et le taux de scolarisation des 15-24 ans , plus ils sont bas plus l'indice doit être élevé . Afin de permettre la comparaison il faut inverser ici la division car si le pourcentage élevé d'un indicateur de vulnérabilité ou de contexte (pourcentage élevé de 11-21 ans dans une commune par exemple) témoigne du niveau d'importance du problème soulevé par l'indicateur et donc d'un indice qui tendrait à être supérieur à 1, ce n'est pas le cas pour le revenu médian et le taux de scolarisation des 15-24 ans car plus le revenu est bas , plus la problématique de la pauvreté monétaire , indexée par l'indicateur est forte ; et c'est le même cas de figure que le taux de scolarisation.

Exemple :

Revenu médian du Val-De-Marne (23540) / Revenu médian annuel de Fresnes (23210) = Valeur de l'indice du revenu médian de Fresnes (1,01)

L'autre indicateur qui a déjà une valeur d'indice élémentaire, le rapport interdécile, est traité selon le même principe de division que les pourcentages (valeur de la commune divisée par valeur de la moyenne départementale). En effet, plus le rapport interdécile est élevé plus il y a d'inégalités économiques sur une commune. Il est donc plus logique que plus l'indice convertissant la valeur d'un rapport interdécile est fort (supérieur à 1), plus il témoigne d'une intensité problématique du phénomène d'inégalité de richesses.

Par la suite, pour le calcul de l'indice synthétique des indicateurs de contexte de chaque commune nous avons procédé comme suit :

Somme des valeurs d'indices d'indicateurs pour la commune / Nombre d'indices pour la commune = Indice synthétique de l'indicateur de contexte de la commune

Exemple : Fresnes

Valeur indice indicateur « poids 11-21 ans dans la commune » (0,92) + Valeur indice indicateur « Revenu médian annuel » (1,01) + Valeur indice indicateur « Taux de scolarisation des 15-24 ans » (0,78) + Valeur indice indicateur « Rapport Interdécile » (0,8) / 4 indices = 0,87 (Indice synthétique de l'indicateur de contexte de Fresnes)

▪ Critères d'attribution de points de pondération aux indices

Il est très évident que les 3 indices sociologiques n'ont pas la même incidence sur la problématique des besoins socio-éducatifs des jeunes. En effet, l'indice synthétique de vulnérabilité est beaucoup plus déterminant au regard de la proximité entre les indicateurs qui le construisent avec les problématiques cibles de la prévention spécialisée. C'est d'ailleurs sur cette base qu'il a été choisi avec la DEMO comme étant l'indice central du diagnostic. Néanmoins, les indicateurs de contexte doivent aussi être intégrés entièrement à la démarche comparative d'autant plus que certains d'entre eux semblent a priori ne pas être corrélés aux autres indicateurs ayant construit l'indice synthétique de vulnérabilité, en l'occurrence le poids des 11-21 ans dans la commune et le rapport interdécile. Concernant les taux de retard à l'entrée en 6^{ème} et 3^{ème} et le taux de scolarisation des 15-24 ans, ils semblent très corrélés aux deux indicateurs de vulnérabilité que sont : la part des NEET 15-24 ans et le taux de décrocheurs des 15-17 ans. Cependant il peut y avoir des variations entre le décrochage scolaire et le retard, de même que le taux de décrocheurs 15-17 ans est très différent du taux de scolarisation des 15-24 ans. Plus généralement, les définitions des notions de décrochage, de retard et d'absentéisme scolaire ne font pas forcément l'unanimité entre l'éducation nationale et toute la communauté des chercheurs. De la même manière, on peut affirmer aussi que l'IPS en partant de la profession des parents rapporte un élément qui n'est pas spécifié par les indicateurs de contexte et de vulnérabilité liés à la scolarité. L'IPS donne une valeur aux ressources économiques et culturelles de l'environnement familial pour l'élève, ce que n'apporte pas forcément les indicateurs sur l'éducation scolaire, précités.

Pour toutes ces raisons, il nous a paru beaucoup plus rigoureux de calculer un indice synthétique des 3 indicateurs sociologiques afin de parvenir à une comparaison finale, mais en tenant compte dans le croisement des indices, des degrés et niveaux respectifs d'incidence sur la problématique étudiée, des indicateurs dont ils découlent. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'affecter 2 points de pondération à l'indice de position sociale, 3 points à l'indice synthétique des indicateurs de contexte et 5 points à l'indice de vulnérabilité socio-économique. A partir de là, le croisement des 3 indicateurs sociologique permet de les synthétiser sans négliger leurs poids respectifs sur notre problématique.

4 / Indice 4 synthétique des 3 indicateurs sociologiques (ISIS)

Mode de calcul :

$$(\text{Indice de position sociale des collégiens secteur public} \times 2) + (\text{Indice de vulnérabilité socio-économique} \times 5) \\ + (\text{Indice synthétique des indicateurs de contexte} \times 3) / 10 = \text{Indice synthétique des 3 indicateurs sociologiques (ISIS)}$$

Exemple :

$$[(\text{Indice de position sociale des collégiens secteur public Cachan (0,90)} \times 2) + (\text{Indice de vulnérabilité socio-économique Cachan (0,88)}) \times 5 + (\text{Indice synthétique des indicateurs de contexte Cachan (0,98)}) \times 3] / 10 = \text{Indice synthétique des 3 indicateurs sociologiques (ISIS) de Cachan (0,914)}$$

L'ISIS est donc l'indice 4 qui synthétise les 3 indices sociologiques précédents. C'est un indice qui agglomère une multitude d'indicateurs qui rendent compte de la réalité sociologique des territoires étudiés. On peut affirmer que c'est un **indice des besoins des territoires**. Car rappelons que la commande souhaite saisir l'articulation la plus optimale entre besoins des territoires et moyens de la Prévention Spécialisée. La méthode de croisement des indices permet de parvenir à croiser un indicateur des besoins des territoires avec un dernier indice mesurant la répartition ajustée des moyens de la Prévention Spécialisée.

Villes	Chevilly-Larue	Fresnes	La Queue-en-Brie	Le Plessis-Trévisé	Maisons-Alfort	Saint-Maur-Des-Fossés	Sucy-en-Brie	Thiais Les Grands Champs	Villeneuve-Le-Roi	VAL-DE-MARNE
Indicateurs						Rives de la Marne				
Poids des 11-21 ans dans la commune -Indice de l'indicateur ⁶³	13,46 % 0,99	12,44% 0,92	16,12% 1,19	12,82 % 0,95	11,84% 0,87	13,09% 0,97	14,18% 1,05	12,94 % 0,95	14,58% 1,08	13,49%
Part de la population municipale de la commune vivant en QPV	00	00	00	00	00	2,3 0,22	00	8 0,77	00	10,3
- Revenu médian annuel	21880 1,07	23210 1,01	24450 0,96	25860 0,91	27070 0,86	31350 0,75	26970 0,87	24100 0,97	21620 1,08	23540
Taux de scolarisation des 15-24 ans	73,6 0,97	56,2 1,27	70 1,02	71,1 1,008	75,8 0,94	79 0,9	72,8 0,98	68,8 1,04	66,3 1,08	71,7
Rapport interdécile	3,6 0,87	3,3 0,8	3 0,73	3,4 0,82	3,5 0,85	4,1 1	3,6 0,87	3,6 0,87	3,2 0,78	4,1
Taux de retard à l'entrée en 6 ^{ème} QPV						4,6 0,9		4,8 0,94		5,1
Taux de retard au passage en 3 ^{ème}						6,3 0,64		11,4 1,16		9,8
Indice synthé. indicateurs contexte	0,97	1	0,97	0,92	0,88	0,76	0,94	0,95	1	1

TABLEAU 24 : CALCUL INDICE SYNTHETIQUE DES INDICATEURS DE CONTEXTE DANS LES 9 COMMUNES SOUS-TENSION

EPT	T 10 PARIS-EST-MARNE ET BOIS			T 11 PARIS-EST-MARNE ET BOIS						
Villes	Champigny- Sur-Marne	Fontenay- Sous-Bois	Villiers- sur- Marne	Alfortville	Boissy- Saint-Léger	Bonneuil- Sur- Marne	Chennevières- Sur-Marne	Créteil	Limeil- Brévanne	VAL-DE- MARNE
Indicateurs										
-Population Totale - Indice de l'indicateur	15,11 % 1,12	13,59 % 0,97	13,2 % 0,97	11,77 % 0,87	16,14 % 1,19	16,07% 1,19	14,39 % 1,06	14,67 % 1,08	13,29% 0,98	13,49 %
Part de la population municipale de la commune vivant en QPV	24 2,33	6,9 0,66	19,8 1,92	7 0,67	26,9 2,61	7,8 0,75	26,5 2,57	10,9 1,05	8,8 0,85	10,3
Revenu médian annuel	20720 1,13	24900 0,94	23450 1	21700 1,08	20700 1,13	19130 1,23	23320 1	20690 1,13	21890 1,07	23540
Taux de scolarisation des 15-24 ans	67,1 1,06	70,8 1,01	71,3 1	68,7 1,04	66,6 1,07	65 1,10	68,1 1,05	70,5 1,01	66,5 1,07	71,7
Rapport interdécile	3,7 0,90	4,3 1,04	3,6 0,87	4 0,97	3,3 0,8	3,1 0,75	3,6 0,87	3,6 0,87	3,1 0,75	4,1
Taux de retard à l'entrée en 6^{ème} QPV	5,5 1,07	4,5 0,88	3 0,58	7,3 1,43	7,3 1,43	5,3 1,03	5,4 1,05	5,6 1,09	Nd	5,1
Taux de retard au passage en 3^{ème}	12,6 1,28	11 1,12	10,4 1,06	12,7 1,29	10,3 1,05	11,6 1,18	12,4 1,26	11,9 1,21	Nd	9,8
Indice synthétique Indic. contexte	1,25-1,27	0,94	1,05	1,03-1,05	1,30-1,32	1-1,03	1,25-1,26	1,05-1,06	0,91-0,94	1

TABLEAU 25 : CALCUL INDICE SYNTHETIQUE DES INDICATEURS DE CONTEXTE DANS LES 9 COMMUNES HORS TENSION AVEC QPV ET COUVERTS PAR LA PS DES EPT 10 ET 11

Villes	Arcueil	Cachan	Choisy -Le- Roi	Gentilly	Ivry Sur- Seine	Le Kremlin- Bicêtre	L'Hay-Les Roses	Orly	Valenton	Villejuif	Villeneuve - Saint- Georges	Vitry-Sur- Seine	VAL-DE MARNE
Indicateurs													
-Poids des 11-21 ans dans la commune - Indice de l'indicateur	13,18 % 0,97	16,28 % 1,2	13,04 % 0,96	12,62% 0,93	13,21% 0,97	14,02 % 1,03	13,89% 1,02	114,43 % 1,06	15,39 % 1,14	13,37 % 0,99	15,81% 1,17	14,16 % 1,04	13,49 %
Part de la population municipale de la commune vivant en QPV	20,3 1,97	6,2 0,60	5,8 0,56	12,4 1,2	18,9 1,83	2,4 0,23	12,9 1,25	30,1 2,92	50,6 4,91	9,9 0,96	52,7 5,11	20,1 1,95	10,3
Revenu médian annuel	23160 1,01	25010 0,94	20330 1,15	21490 1,09	19040 1,23	23370 1	24050 0,97	19160 1,22	17540 1,34	21020 1,11	16570 1,42	19100 1,23	23540
Taux de scolarisation des 15-24 ans	72,3 0,99	83,2 0,86	67,1 1,06	67,4 1,06	71,6 1	78 0,91	73,9 0,97	63,5 1,12	65,4 1,09	74,6 0,96	60,5 1,18	70,13 1,02	71,7
Rapport interdécile	4,1 1	4,1 1	3,6 0,87	4,1 1	4,2 1,02	4 0,97	4 0,97	3,3 0,8	3,1 0,75	3,9 0,95	3,5 0,85	3,7 0,9	4,1
Taux de retard à l'entrée en 6 ^{ème} QPV	6,8 1,33	5 0,98	8,9 1,74	5,6 1,09	6,2 1,21	5 0,98	3,7 0,72	7 1,37	6,2 1,21	7,4 1,45	8 1,56	7,4 1,45	5,1
Taux de retard au passage en 3 ^{ème}	10,7 1,09	9,5 0,96	11,3 1,15	12,5 1,27	11 1,12	11,6 1,18	9 0,91	14,2 1,44	21,8 2,22	11,9 1,21	12,7 1,29	12,4 1,26	9,8
Indices synthétique Indic. contexte	1,20-1,19	0,98- 0,93	1,05- 1,07	1,07- 1,09	1,20- 1,19	0,92- 0,9	0,98- 0,97	1,38- 1,41	1,78- 1,80	1,10- 1,09	1,75- 1,79	1,26	1

**TABLEAU 26 : CALCUL INDICE SYNTHETIQUE DES INDICATEURS DE CONTEXTE
DANS LES 12 COMMUNES HORS TENSION avec QPV et couverts par la PS de l'EPT 12
SELON LES INDICATEURS DE CONTEXTE**

VI-2 Tableaux et résultats des 3 indicateurs sociologiques

COMMUNES	IPS Secteur public	IPS converti en indice échelle Dépt 94 (103,29) ⁶⁴
SAINT-MAUR-DES-FOSSES	130,7	0,79
MAISONS-ALFORT	115,57	0,89
SUCY-EN-BRIE	115,2	0,89
CACHAN	114,15	0,9
LE PLESSIS-TREWISE	113,13	0,91
LA QUEUE-EN-BRIE	109,8	0,94
FONTENAY-SOUS-BOIS	109	0,94
L'HAY LES ROSES	107	0,96
FRESNES	104,7	0,98
THIAIS	101,06	1,02
ARCUEIL	99,8	1,03
VILLIERS-SUR-MARNE	98,55	1,04
LIMEIL BREVANNES	98,3	1,05
CHEVILLY-LARUE	97,25	1,06
LE KREMLIN BICETRE	97,05	1,06
ALFORTVILLE	96,36	1,07
BOISSY SAINT-LEGER	95,35	1,08
VILLENEUVE-LE-ROI	94,6	1,09
CRETEIL	94,22	1,09
VILLEJUIF	93,38	1,1
CHENNEVIERES-SUR-MARNE	92,25	1,11
GENTILLY	92	1,12
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	88,95	1,16
VALENTON	88,75	1,16
IVRY-SUR-SEINE	87,97	1,17
CHOISY-LE-ROI	87,73	1,17
ORLY	86,6	1,19
VITRY-SUR-SEINE	84,97	1,21
BONNEUIL-SUR-MARNE	79,6	1,29
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	78,53	1,31

TABLEAU 27 : Indice de Position Sociale convertible en Indice permettant la comparaison à l'échelle départementale

⁶⁴ IPS VAL-DE-MARNE 2022-2023

COMMUNES	IPS collèges secteur Public	Favorabilité de l'environnement social à la scolarité	
SAINT-MAUR-DES-FOSSES	130,7	Très favorable	
MAISONS-ALFORT	115,57	Favorable	
SUCY-EN-BRIE	115,2		
CACHAN	114,15		
LE PLESSIS-TREVISE	113,13		
LA QUEUE-EN-BRIE	109,8		
FONTENAY-SOUS-BOIS	109		
L'HAY-LES-ROSES	107		
FRESNES	104,7		Assez ou peu favorable Moyenne départementale
THIAIS	101,06		
ARCUEIL	99,8		
VILLIERS-SUR-MARNE	98,55		
LIMEIL BREVANNES	98,3		
CHEVILLY-LARUE	97,25		
LE KREMLIN BICETRE	97,05		
ALFORTVILLE	96,36		
BOISSY SAINT-LEGER	95,35	Défavorable	
VILLENEUVE-LE-ROI	94,6		
CRETEIL	94,22		
VILLEJUIF	93,38		
CHENNEVIERES-SUR-MARNE	92,25		
GENTILLY	92		
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	88,95		
VALENTON	88,75		
IVRY-SUR-SEINE	87,97		
CHOISY-LE-ROI	87,73		
ORLY	86,6		
VITRY-SUR-SEINE	84,97		Très défavorable
BONNEUIL-SUR-MARNE	79,6		
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	78,53		

TABLEAU 28 : Classement des 30 Communes selon l'Indice de Position Sociale des collégiens du secteur public

COMMUNES	Indice synthétique des indicateurs de contexte (ISIC) ⁶⁵	Incidence des Indicateurs de contexte
VALENTON	1,80	Extrêmement élevée
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	1,79	
ORLY	1,41	Très élevée
BOISSY SAINT-LEGER	1,32	
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	1,27	Elevée
VITRY-SUR-SEINE	1,26	
CHENNEVIERES-SUR-MARNE	1,26	
ARCUEIL	1,19	
IVRY-SUR-SEINE	1,19	
VILLEJUIF	1,09	
GENTILLY	1,09	
CHOISY-LE-ROI	1,07	
CRETEIL	1,06	
VILLIERS-SUR-MARNE	1,05	
ALFORTVILLE	1,05	
BONNEUIL-SUR-MARNE	1,03	Moyenne
VILLENEUVE-LE-ROI	1	
RESNES	1	
CHEVILLY-LARUE	0,97	
L'HAY LES ROSES	0,97	
LA QUEUE-EN-BRIE	0,97	
THIAIS	0,95	Assez faible
FONTENAY-SOUS-BOIS	0,94	
SUCY-EN-BRIE	0,94	
LIMEIL BREVANNES	0,94	
CACHAN	0,93	
LE PLESSIS-TREVISE	0,92	
LE KREMLIN BICETRE	0,90	Faible
MAISONS-ALFORT	0,88	
SAINT-MAUR-DES-FOSSES	0,79	

TABLEAU 29 : Classement des 30 communes selon l'indice synthétique des indicateurs de contexte

⁶⁵ Pour rappel l'indice est calculé sur la base d'un indice départemental qui a pour valeur 1 comme l'indice de vulnérabilité socio-économique

Communes sous-tension	Indice synthétique des indicateurs de contexte (ISIS)	Incidence des Indicateurs de contexte
VILLENEUVE-LE-ROI	1	Moyenne
FRESNES	1	
CHEVILLY-LARUE	0,97	
LA QUEUE-EN-BRIE	0,97	
THIAIS	0,95	
SUCY-EN-BRIE	0,94	
LE PLESSIS-TREVERSE	0,92	Assez faible
MAISONS-ALFORT	0,88	
SAINT-MAUR-DES-FOSSES	0,76	Faible

TABLEAU 30 : Classement des 8 communes sous-tension selon l'indice synthétique des indicateurs de contexte

IV-3 Commentaires et recommandations sur l'indice synthétique des 3 indicateurs sociologiques (ISIS) : résultats indice 4

6 catégories de territoires se dégagent à partir du tableau 32 :

- Un premier niveau avec une commune de Saint-Maur-Des-Fossés où les besoins sont faibles avec un indice de 0,685
- 3 territoires : Maisons-Alfort, Le Plessis-Tréville, Sucy-En-Brie (indice compris entre 0,798 et 0,893) sur lesquels les besoins et problèmes sont assez-faibles comparé à la moyenne départementale.
- 12 territoires où les besoins sont similaires à la moyenne départementale. Les prototypes étant Thiais, Fresnes, Limeil Brévannes, Fontenay sous-bois , Villiers-Sur-Marne , Chevilly-Larue et Choisy-Le-Roi avec des indices compris entre 1,006 et 1,089 égal à celui du département (1) , commune suivies de entourées de villes comme Cachan, Le Kremlin-Bicêtre, La Queue-En-Brie , L'Hay-Les-Roses et Villeneuve-Le-Roi .
- 10 territoires aux besoins assez-élevés : Créteil, Arcueil, Alfortville, Chennevières-Sur-Marne , Villejuif , Gentilly , Boissy-Saint-Leger , Ivry-Sur-Seine , Champigny-Sur-Marne et Vitry-Sur-Seine .

Enfin , les territoires du département où les problématiques et besoins sont de loin les plus importants sont :

- Bonneuil-Sur-Marne (1,313) et Orly (1,352) où les enjeux sont majeurs tant le niveau d'importance des besoins est élevé .
- Villeneuve-Saint-Georges (1,507) et Valenton (1,576) , les 2 territoires où il y a plus de besoins sur le département .

A ce stade du diagnostic , sans tenir compte des moyens éducatifs déjà disponibles , nous pouvons affirmer que l'examen des difficultés auxquelles les territoires sont confrontés démontre clairement que 21 communes sur 30 soit 2/3 des villes concernées par le diagnostic ont un ISIS supérieur à 1 , ce qui signifie que quoi qu'il adienne dans les processus décisionnels publics , ces communes méritent une attention ainsi qu'une vigilance particulières .

INDICES COMMUNES	Indice de position sociale des collégiens (IPS) convertible échelle Dpt 94 (103,29) Pondération : 2 points	Indice de vulnérabilité sociale et économique (IVSE) Pondération : 5 points	Indice synthétique des indicateurs de contexte (ISIC) Pondération : 3 points	Indice synthétique des 3 indicateurs sociologiques (ISIS)
SAINT-MAUR-DES-FOSSES	0,79	0,58	0,79	0,685
CACHAN	0,90	0,88	0,93	0,899
SUCY-EN-BRIE	0,89	0,86	0,94	0,890
MAISONS-ALFORT	0,89	0,7	0,88	0,792
LA QUEUE-EN-BRIE	0,94	0,95	0,97	0,954
FONTENAY-SOUS-BOIS	0,94	1,11	0,94	1,025
LE PLESSIS-TREVISE	0,91	0,73	0,92	0,823
FRESNES	0,98	1,1	1	1,046
ARCUEIL	1,03	1,1	1,19	1,113
THIAIS	1,02	1,04	0,95	1,003
VILLENEUVE-LE-ROI	1,09	0,92	1	0,978
LE KREMLIN BICETRE	1,06	0,91	0,90	0,937
CHEVILLY-LARUE	1,06	1,13	0,97	1,068
L'HAY LES ROSES	0,96	0,93	0,97	0,948
VILLIERS-SUR-MARNE	1,04	1,04	1,05	1,043
GENTILLY	1,12	1,26	1,09	1,181
CHENNEVIERES-SUR-MARNE	1,11	1,09	1,26	1,145
LIMEIL BREVANNES	1,05	1,05	0,94	1,008
ALFORTVILLE	1,07	1,21	1,05	1,134
CRETEIL	1,09	1,15	1,06	1,111
BOISSY SAINT-LEGER	1,08	1,12	1,32	1,172
VILLEJUIF	1,1	1,19	1,09	1,142
VITRY-SUR-SEINE	1,17	1,2	1,26	1,212
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	1,16	1,17	1,27	1,198
IVRY-SUR-SEINE	1,17	1,2	1,19	1,191
CHOISY-LE-ROI	1,17	1,08	1,07	1,095
ORLY	1,19	1,4	1,41	1,361
VALENTON	1,16	1,62	1,80	1,582
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	1,31	1,44	1,79	1,519
BONNEUIL-SUR-MARNE	1,29	1,51	1,03	1,322

TABLEAU 31 : INDICE SYNTHETIQUE DES 3 INDICATEURS SOCIOLOGIQUES (ISIS) DU DIAGNOSTIC

COMMUNES	Indice synthétique des 3 indicateurs sociologiques (ISIS)	Niveaux d'importance des besoins
VALENTON	1,582	Très élevé
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	1,519	
ORLY	1,361	Elevé
BONNEUIL-SUR-MARNE	1,322	
VITRY-SUR-SEINE	1,212	Assez Elevé
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	1,198	
IVRY-SUR-SEINE	1,191	
GENTILLY	1,181	
BOISSY SAINT-LEGER	1,172	
CHENNEVIERES-SUR-MARNE	1,145	
VILLEJUIF	1,142	
ALFORTVILLE	1,134	
ARCUEIL	1,113	
CRETEIL	1,111	
CHOISY-LE-ROI	1,095	Moyen
CHEVILLY-LARUE	1,068	
FRESNES	1,046	
VILLIERS-SUR-MARNE	1,043	
FONTENAY-SOUS-BOIS	1,025	
LIMEIL BREVANNES	1,008	
THIAIS	1,003	
VILLENEUVE-LE-ROI	0,978	
L'HAY LES ROSES	0,948	
LA QUEUE-EN-BRIE	0,954	
LE KREMLIN BICETRE	0,937	
CACHAN	0,899	
SUCY-EN-BRIE	0,890	
LE PLESSIS-TREVISE	0,823	
MAISONS-ALFORT	0,792	
SAINT-MAUR-DES-FOSSES	0,685	Faible

TABLEAU 32 : CLASSEMENT DES 30 COMMUNES SELON L'INDICE SYNTHETIQUE DES 3 INDICATEURS SOCIOLOGIQUES (ISIS) (En jaune, les 9 communes sous-tension)

RECOMMANDATIONS ET PRECONISATIONS SPECIFIQUES SUR LES 9 TERRITOIRES SOUS-TENSION :

La majorité des acteurs rencontrés affirment que sur tous les territoires les besoins sont croissants et nécessiteraient des moyens supplémentaires. Une appréciation globale des indicateurs confirme cette affirmation. Si des arbitrages doivent être effectués sur les villes « sous-tension », vu les contraintes budgétaires : Chevilly-Larue , Fresnes et Thiais seraient prioritaires ; suivraient Villeneuve-Le-Roi et La Queue-En-Brie ; et enfin Sucy-En-Brie, Le-Plessis-Trévisé, Maisons-Alfort et Saint-Maur-Des-Fossés

V- CONSTRUCTION D'UN INDICE DE REPARTITION DES MOYENS EDUCATIFS SUR LE TERRITOIRE

V-1 Calcul d'un Indice 5 : Indice de Répartition Ajustée des Moyens (IRAM)

La répartition équitable, équilibrée et efficiente des moyens de la Prévention Spécialisée constitue l'une des 2 préoccupations centrales du département du Val-De-Marne à travers cette commande :

Au terme de cette étude, afin de faciliter l'aide à la décision nous avons jugé utile de procéder au calcul d'un cinquième indice afin de rendre possible la comparaison à l'échelle départementale et ainsi favoriser les arbitrages complexes que le département doit effectuer. Il s'agit d'un indice que nous avons nommé **Indice de Répartition Ajustée des Moyens (IRAM)**. Cet indice permet de calculer à des dimensions comparatives la compatibilité entre l'offre en termes de moyens ETP de la Prévention Spécialisée financables et financés par le Département, et la demande sur les territoires en fonction de la proportion de jeunes âgés de 11 à 21 ans, public cible de la Prévention Spécialisée. **L'IRAM d'une commune est le résultat de la division de deux ratios : celui de l'équivalence entre 1 poste ETP rapporté au nombre de jeunes âgés de 11-21 ans qui résident dans la commune ; et celui de l'équivalence entre 1 poste ETP rapporté au nombre de jeunes âgés de 11-21ans qui résident dans le département.** A titre d'exemple, l'IRAM de Maisons-Alfort est calculé de la manière suivante :

$$\left(\frac{\text{Population de 11-21 ans de Maisons-Alfort } V}{\text{Nombre d'ETP Maisons-Alfort } W} \right) / \left(\frac{\text{Population totale Département Val-De-Marne } X}{\text{Nombre d'ETP Département Val-De-Marne } Y} \right)$$

Ainsi donc, pour cette commune le calcul est le suivant :

$$(V/W) / (X/Y) : (6861 / 4,02 = 1706,71) / (191059 / 179 = 1067,36) = 1,59$$

Ainsi donc, l'IRAM de la commune de Maisons-Alfort est de 1,59 et celui du Département est de 1 (1067,36 / 1067,36 = 1), soit l'indice de référence permettant la comparaison et le classement des territoires entre eux. Les tableaux 33 et 34 suivants en exposent les résultats qui comparent les 28 communes ⁶⁶ de l'étude selon le niveau d'adéquation entre la répartition de la Prévention Spécialisée et le financement disponible du Département aux associations en termes de moyens et ressources éducatives en ETP. Nous y incluons un indice dans l'indice qui rend compte de la répartition des moyens et ressources tenant compte uniquement des 75 % ETP éducatifs. Cela permet de renforcer la validité de l'IRAM qui renseignerait avec précision le ratio éducateurs / jeunes par commune.

⁶⁶ Les deux communes ne disposant pas de Prévention Spécialisée, que sont Saint-Maur-Des-Fossés et Thiais ne peuvent pas faire partie de ce classement spécifique aux territoires avec Prévention Spécialisée.

COMMUNES \ INDICES	Equivalence 1 ETP par nombre 11-21 ans	Indice de Répartition Ajustée des Moyens (IRAM)	Equivalence 1 ETP par nombre 11-21 ans uniquement postes éducateurs ⁶⁷	Indice de Répartition Ajustée des Moyens (IRAM) Uniquement postes éducateurs ⁶⁸
Maisons-Alfort	1706,71	1,599	2279,40	1,599
Cachan	1418,71	1,329	1895,03	1,329
Vitry-sur-Seine	1393,14	1,305	1859,42	1,305
Sucy-en-Brie	1191,69	1,116	1593,82	1,116
Limeil-Brévannes	1171,42	1,097	1565,14	1,097
Le Plessis-Trévisé	1165,43	1,091	1561,11	1,091
Ivry-sur-Seine	1092,4	1,023	1458,41	1,023
L'Haÿ-les-Roses	994,38	0,931	1328,82	0,931
Villejuif	978,76	0,916	1306,70	0,916
Villiers-sur-Marne	909,23	0,851	1215,12	0,851
Créteil	904,77	0,847	1206,36	0,847
Choisy-le-Roi	840,49	0,787	1122,22	0,787
Fresnes	802,02	0,751	1071,77	0,751
Champigny-sur-Marne	787,43	0,737	1049,90	0,737
Fontenay-sous-Bois	769,5	0,72	1026,38	0,72
Chennevières-sur-Marne	723,88	0,678	965,18	0,678
Le Kremlin-Bicêtre	719,58	0,674	959,44	0,674
Villeneuve-Saint-Georges	686,33	0,643	916,25	0,643
Alfortville	674,93	0,632	899,91	0,632
La Queue-en-Brie	578,15	0,541	814,40	0,541
Bonneuil-sur-Marne	491,07	0,46	655,84	0,46
Chevilly-Larue	476,94	0,446	637,03	0,446
Valenton	464,59	0,435	619,88	0,435
Boissy-Saint-Léger	430,61	0,403	574,74	0,403
Villeneuve-le-Roi	423,37	0,396	564,5	0,396
Arcueil	413,57	0,387	551,42	0,387
Gentilly	405,42	0,379	541,17	0,379
Orly	320,56	0,3	427,41	0,3
Ensemble Dpt Val-De-Marne	1067,36 ⁶⁹	1	1423,15	1

TABLEAU 33 : Les 28 communes selon l'Indice de Répartition Ajustée des Moyens (IRAM)

⁶⁷ Calcul de l'IRAM ne tenant compte que des 75 % de 179 ETP (soit des 134,25 postes exclusivement éducatifs)/ Echelle départementale : 1 éducateur pour 1423,15 jeunes âgés de 11 à 21 ans

⁶⁸ Part du postulat que chaque équipe dispose de la même proportion de postes éducatifs qu'au niveau départemental, à savoir 75 % , pourcentage qui au gré des postes non pourvus et autres fonctionnements internes aux associations n'est pas stable. Pour une meilleure approche, il faudrait utiliser le pourcentage effectif et précis de postes éducatifs spécifiques à chaque commune . Ce qui est impossible vu l'entremêlement des associations et communes.

⁶⁹ Méthode de calcul : effectif population totale des 11-21 ans du Val-De-Marne divisé par le nombre total d'ETP en Prévention Spécialisée (191 059 / 179 = 1067,36). Ce qui signifie que pour l'ensemble du département la Prévention Spécialisée dispose d'un poste EPT pour 1067 jeunes du public cible.

COMMUNES \ INDICE	Indice de Répartition Ajustée des Moyens (IRAM)	Equivalence 1 ETP par nombre 11-21 ans uniquement postes éducateurs	Niveau d'équilibre entre effectifs public cible et Moyens départementaux
Maisons-Alfort	1,599	2279,40	Très faible équilibre
Cachan	1,329	1895,03	Faible équilibre
Vitry-sur-Seine	1,305	1859,42	
Sucy-en-Brie	1,116	1593,82	Fort équilibre
Limeil-Brévannes	1,097	1565,14	
Le Plessis-Trévisé	1,091	1561,11	
Ivry-sur-Seine	1,023	1458,41	
L'Haÿ-les-Roses	0,931	1328,82	
Villejuif	0,916	1306,70	
Villiers-sur-Marne	0,851	1215,12	Moyen équilibre
Créteil	0,847	1206,36	
Choisy-le-Roi	0,787	1122,22	
Fresnes	0,751	1071,77	
Champigny-sur-Marne	0,737	1049,90	
Fontenay-sous-Bois	0,72	1026,38	
Chennevières-sur-Marne	0,678	965,18	Faible équilibre
Le Kremlin-Bicêtre	0,674	959,44	
Villeneuve-Saint-Georges	0,643	916,25	
Alfortville	0,632	899,91	
La Queue-en-Brie	0,541	814,40	
Bonneuil-sur-Marne	0,46	655,84	Très faible équilibre
Chevilly-Larue	0,446	637,03	
Valenton	0,435	619,88	
Boissy-Saint-Léger	0,403	574,74	
Villeneuve-le-Roi	0,396	564,5	
Arcueil	0,387	551,42	
Gentilly	0,379	541,17	
Orly	0,30	427,41	
Ensemble Dpt Val-De-Marne	1	1423,15	Fort équilibre

TABLEAU 34 : Classement des 28 communes selon l'Indice de Répartition Ajustée des Moyens (IRAM)

V-2 Commentaires et recommandations sur la Répartition Ajustée des Moyens (IRAM) : résultats Indice 5

1- Larges disparités territoriales en termes d'équilibre entre effectifs public cible et moyens départementaux

*La prise en compte du nombre de jeunes âgés de 11 à 21 ans dans la répartition des moyens de la Prévention semble ne pas être un critère de premier rang dans les choix opérés en vue du déploiement de la Prévention Spécialisée jusqu'ici du moins. En effet le **tableau 33** montre que les écarts en termes d'équivalence Nombre de jeunes / Nombre d'ETP sont énormes entre les territoires :*

- *Les 10 territoires où ce ratio est le plus élevé (Alfortville, La Queue-en-Brie , Bonneuil-sur-Marne , Chevilly-Larue , Valenton , Boissy-Saint-Léger , Villeneuve-le-Roi , Arcueil , Gentilly et Orly) disposent d'une moyenne de 468 jeunes pour 1 poste ETP.*
- *Les 10 territoires où le ratio est plus faible (Maisons-Alfort, Cachan , Vitry-sur-Seine , Sucy-en-Brie , Limeil-Brevannes , Le Plessis-Trévisé , Ivry-sur-Seine , L'Hay-les-Roses , Villejuif , Villiers-sur-Marne) cumulent quant à eux une moyenne de 1202 jeunes pour 1 poste ETP .*

Il y a une différence entre les deux blocs de territoire, de 734 jeunes qui signifie que sur les 10 premiers territoires le ratio nombre de postes ETP / jeunes public cible est supérieur de 63,76 %.

L'APSN préconise et recommande la prise en compte de cette dimension : au-delà des disparités socio-économiques qui façonnent les besoins différents des territoires ; le nombre de jeunes qui disposent d'une offre éducative en cas de besoin doit être rapporté à des proportions plus équitables dans le Département. Car il y a une vulnérabilité qui précède toutes les autres débusquées dans cette étude, et qui est invariable , c'est la vulnérabilité juvénile qui à l'instar de celle de l'enfance ou de la vieillesse renvoie au manque d'autonomie et à l'agrégation de fragilités .

2- Un déséquilibre territorial entre effectifs public cible et Moyens départementaux encore plus accentué en ne tenant compte que des postes d'éducateurs

Les 75 % des 179 postes ETP sont exclusivement éducatifs et au nombre de 134,25. Prendre en compte cet élément produit un ratio à l'échelle départementale d'1 éducateur pour 1423,15 jeunes âgés de 11 à 21 ans. Ce qui signifie que la prise en compte unique des postes d'éducateurs amplifie largement le déséquilibre souligné plus haut. Le tableau 34 expose le classement des 28 communes concernées par la Prévention Spécialisée en tenant compte uniquement des postes éducatifs.

L'APSN préconise de tenir compte dans les arbitrages de cet ELEMENT ESSENTIEL car le travail des éducateurs de rue constitue le cœur de la relation éducative et des résultats de l'accompagnement vers l'autonomisation des jeunes

VI- CALCUL D'UN INDICE 6 : INDICE DE COHERENCE ENTRE MOYENS ET BESOINS (ICMB)

COMMUNES⁷⁰ / INDICES	Indice de Répartition Ajustée des Moyens (IRAM) pondération :1 point	Indice synthétique des 3 indicateurs sociologiques (ISIS) pondération : 4 points	Indice de cohérence entre moyens et besoins (ICMB)
Maisons-Alfort	1,599	0,792	0,953
Cachan	1,329	0,899	0,985
Vitry-sur-Seine	1,305	1,212	1,230
Sucy-en-Brie	1,116	0,890	0,935
Limeil-Brévannes	1,097	1,008	1,025
Le Plessis-Trévisé	1,091	0,823	0,876
Ivry-sur-Seine	1,023	1,191	1,157
L'Haÿ-les-Roses	0,931	0,948	0,944
Villejuif	0,916	1,142	1,096
Villiers-sur-Marne	0,851	1,043	1,004
Créteil	0,847	1,111	1,058
Choisy-le-Roi	0,787	1,089	1,028
Fresnes	0,751	1,046	0,987
Champigny-sur-Marne	0,737	1,198	1,105
Fontenay-sous-Bois	0,72	1,025	0,964
Chennevières-sur-Marne	0,678	1,145	1,051
Le Kremlin-Bicêtre	0,674	0,937	0,884
Villeneuve-Saint-Georges	0,643	1,519	1,343
Alfortville	0,632	1,134	1,033
La Queue-en-Brie	0,541	0,954	0,871
Bonneuil-sur-Marne	0,46	1,322	1,149
Chevilly-Larue	0,446	1,068	0,943
Valenton	0,435	1,582	1,352
Boissy-Saint-Léger	0,403	1,172	1,018
Villeneuve-le-Roi	0,396	0,978	0,861
Arcueil	0,387	1,113	0,967
Gentilly	0,379	1,181	1,020
Thiais	Nd	1,003	Nd
Saint-Maur-Des-Fossés	Nd	0,685	Nd
Orly	0,30	1,361	1,148

TABLEAU 35 : INDICE DE COHERENCE ENTRE MOYENS ET BESOINS (ICMB)

⁷⁰ Comme déjà expliqué , les communes de Thiais et Saint-Maur-Des-Fossés ne peuvent pas être classées vu l'absence de PS

COMMUNES	INDICE de cohérence entre Moyens et Besoins (ICMB)
Valenton	1,352
Villeneuve-Saint-Georges	1,343
Vitry-sur-Seine	1,230
Ivry-sur-Seine	1,157
Bonneuil-sur-Marne	1,149
Orly	1,148
Champigny-sur-Marne	1,105
Villejuif	1,096
Créteil	1,058
Chennevières-sur-Marne	1,051
Alfortville	1,033
Choisy-le-Roi	1,028
Limeil-Brevannes	1,025
Gentilly	1,020
Boissy-Saint-Léger	1,018
Villiers-sur-Marne	1,004
Fresnes	0,987
Cachan	0,985
Arcueil	0,967
Fontenay-sous-Bois	0,964
Maisons-Alfort	0,953
L'Haÿ-les-Roses	0,944
Chevilly-Larue	0,943
Sucy-en-Brie	0,935
Le Kremlin-Bicêtre	0,884
Le Plessis-Trévisé	0,876
La Queue-en-Brie	0,871
Villeneuve-le-Roi	0,861

TABLEAU 36 : INDICE FINAL DE COHERENCE ENTRE MOYENS ET BESOINS (ICMB)

Les résultats exposés dans le tableau 36 montrent qu'il y a 12 territoires qui ont un indice inférieur à 1. Ce qui signifierait qu'il y a une incohérence entre les besoins de ces territoires et les moyens dont ils disposent. Cependant, il faudrait tenir compte des autres éléments déjà exposés dans ce diagnostic et qui démontrent clairement que les besoins sur ces 12 territoires sont réels et importants aussi. En réalité, plutôt que de conclure à un surplus de moyens, la grille de lecture du tableau montre que c'est sur les 16 territoires dont l'indice est supérieur à 1, où il y a un déficit de moyens causant un déséquilibre avec les besoins.

Sur ce tableau final, le choix est fait de laisser au commanditaire les interprétations à effectuer.

Perspectives Nouveau contrat de ville 2024-2030

La nouvelle géographie prioritaire du Val-De-Marne parue le 1^{er} janvier 2024 par décret n° 2023-1314 a vu une évolution de la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

3 nouvelles communes concernées par le diagnostic disposent désormais de QPV : Sucy-en-Brie (Fosse Rouge - Cité Verte), Villeneuve-le-Roi (QPV Hauts-Pays-La-Grusie), et Chevilly-Larue (Les Sorbiers-Lallier ⁷¹).

7 nouveaux QPV apparaissent et sont répartis dans les 8 communes suivantes : Cachan, Choisy-le-Roi, Kremlin-Bicêtre/Villejuif, L'Hay-les-Roses, Thiais, Alfortville et Vitry-sur-Seine.

Au total, de 42 , le nombre de QPV dans le Département passe à 47 ; le nombre de communes en disposant passe de 23 à 26 ; le nombre de quartiers sortant du dispositif étant au nombre de 4 , 10 l'intégrant.

Cette nouvelle cartographie n'a pas d'incidence sur ce diagnostic qui porte sur les besoins éducatifs et indicateurs dans les communes sans distinction de QPV ou non.

L'étude met les choses à plat et s'appuyant sur un postulat partagé par la majorité des acteurs interrogés y compris ceux de la politique de la ville : « *Le déploiement de la Prévention Spécialisée doit obéir à des critères beaucoup plus élargis que celui principalement de la pauvreté monétaire central dans la délimitation de la cartographie des QPV. Plusieurs autres indicateurs sont effectivement à prendre en compte.* » (Délégué Préfet) .

Cet avis est largement partagé par les acteurs associatifs qui loin de récuser le lien étroit entre Prévention Spécialisée et Politique de la ville pensent « *qu'il faut aller au-delà des QPV et travailler sur d'autres indices* » (Directeur, Association PS)

⁷¹ Le quartier Lallier de L'Hay-les-Roses a été rattaché au quartier Les -Sorbiers de Chevilly-Larue pour former un nouveau QPV : Les Sorbiers-Lallier .

PRESENTATION DE L'APSN ET DES INTERVENANTS



Créé en 1986, en tant qu'Association Prévention Spécialisée du Nord, l'APSN est agréée en tant qu'organisme de formation depuis 1997 et reconnu comme Centre de Ressources de la Prévention Spécialisée par le Département du Nord en 2005.

En 2019, l'APSN modifie ses statuts, devient Association Prévention Spécialisée Nationale. L'Organisme de Formation intégré à l'APSN obtient la certification *Qualiopi* en 2021.

Le projet de l'APSN s'appuie sur des **valeurs essentielles** :

***de l'éducation populaire** pour construire des propositions éducatives, économiques et sociales dans lesquelles les enfants, les jeunes et leurs familles soient parties prenantes de tout ce qui les concerne et qui **visent l'émancipation individuelle et collective** à l'aide de méthodes actives d'éducation qui développent avant tout un état d'esprit de responsabilité.

***De la République et celles de l'action publique** concernant l'intérêt général, l'égalité de traitement, la neutralité et la probité.

L'action de l'APSN s'enracine dans les **principes de la protection de l'enfance à l'échelon local, national et international** (La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) pour que chaque enfant ait non seulement le droit mais aussi la possibilité d'être protégé, respecté, soigné, éduqué, de :



➔ Nos outils, prestations et offre

► Une tête de réseau de la Prévention spécialisée :

l'APSN permet un espace de réflexion sur la Prévention Spécialisée entre ses différentes parties prenantes (usagers, collectivités, associations, services de l'Etat, société civile, partenaires) à l'échelon local, départemental ou national ; Accompagne les organismes privés ou publics de Prévention Spécialisée dans les dynamiques locales et leurs relations avec leur environnement institutionnel ou partenarial, diffuse des informations sur la Prévention Spécialisée à partir du site de l'APSN ; Alerte les politiques publiques sur les réalités des territoires d'intervention de la Prévention Spécialisée ; Assure une fonction de plaidoyer en prenant des positions sur des problèmes de fond concernant la jeunesse, la Prévention Spécialisée et toute autre problématique liée à l'exclusion et à l'éducation.

► Un centre de Ressources National de la prévention spécialisée :

- La Base de Données Commune pour l'activité de la Prévention Spécialisée,
- L'accompagnement des structures dans des démarches stratégiques (internes ou externes) où la présence d'un tiers peut être utile,
- Les diagnostics territoriaux, l'accompagnement aux projets (d'établissement, de service, de territoire, projets spécifiques), aux démarches d'évaluation,
- Une veille active sur les expérimentations, les travaux d'études, pour développer des nouvelles pratiques, l'accompagnement d'expérimentations diverses en lien avec les jeunes et les quartiers,
- La construction d'outils et de méthodes pour formaliser les pratiques, de référentiels d'actions pour des fonctions nouvelles,
- La proposition ou la participation à des instances, séminaires, colloques sur la Prévention Spécialisée et les problématiques associées, L'animation de groupes de travail thématiques en lien avec la Prévention Spécialisée,
- La capitalisation et la diffusion de productions,

► Un organisme de formation certifié prenant en compte les problématiques rencontrées par les professionnels,

- Des formations aux différentes modalités du travail de Prévention Spécialisée, intra et/ou inter-service Prévention Spécialisée et/ou intra-institutionnelles à la demande,
- Des formations qui s'adressent aux autres acteurs de la Protection de l'Enfance ou aux acteurs s'appuyant sur des modalités d'intervention similaires à la prévention Spécialisée (ex : les CAARUD),
- Des espaces permettant de se co-former dans le cadre d'un maillage partenarial sur un territoire,
- La mise en place de groupes d'analyse de la pratique (GAP) et de supervision.

INTERVENANTS :

► Marie-Pierre CAUWET, Directrice APSN / Superviseure du diagnostic

Directrice depuis 2017, elle a démarré sa carrière professionnelle en Prévention Spécialisée. Elle a exercé une fonction de formatrice dans une école de formation d'éducateurs spécialisés. Elle a occupé la fonction de Directrice Régionale Adjointe à l'ACSE (Agence pour la Cohésion Sociale et l'Égalité) sur la mission de prévention et de lutte contre les discriminations dans la région Nord-Pas-de-Calais ; Elle a ensuite pris une responsabilité de formations des cadres de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse). Elle a également exercé une fonction de formatrice-consultante au sein de l'IFAR (Intervention Formation Action Recherche).

► Pape Momar NIANG, Chargé de recherche APSN / Rédacteur du diagnostic

Titulaire d'un doctorat de sociologie, spécialiste des questions socio-éducatives liées à la vulnérabilité et aux violences, il dispose de 10 années d'expérience en qualité d'enseignant-chercheur et de consultance : champs de l'enfance des rues, des radicalités et de la radicalisation violente, et de l'évaluation des politiques publiques. Il a aussi plusieurs expériences en tant que chargé d'étude, éducateur de prévention et intervenant socio-éducatif en milieu judiciaire : champs des problématiques urbaines, des addictions, de la citoyenneté et de l'usage des produits stupéfiants.

BIBLIOGRAPHIE

Abdellaoui, Sid, et Catherine Blatier. « En quoi les jeunes détenus se distinguent-ils des autres ? », *Journal du droit des jeunes*, vol. 273, no. 3, 2008, pp. 43-45.

Bonnéry Stéphane « Décrochage cognitif et décrochage scolaire » , in , Dominique Glasman, Françoise Œuvrard (dir.) *La déscolarisation* , Chapitre 1 , pp . 135-150 *La Dispute* , 2004 , Paris, 312 pages

Bourdieu Pierre, Jean-Claude Chamboredon, Jean-Claude Passeron, *Le métier de sociologue*, Paris, EHESS, 2021, 575 pages , 1968

Conseil départemental du Val-De-Marne « schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance 2023-2027 » , 64 pages

Crozier Michel et Ehrard Friedberg, *L'acteur et le système* 1977, Seuil , Paris

Dauphant F., Evain F., Guillerm M., Simon C., Rocher T. (2023), *L'indice de position sociale (IPS) : un outil statistique pour décrire les inégalités sociales entre établissements. Note d'information de la Depp.*

INSEE - décembre 2022 : « Populations légales des cantons et métropoles en vigueur à compter du 1er janvier 2023 - date de référence statistique : 1er janvier 2020 »

INSEE Références – Édition 2021 – Fiche 1.2 – Unités urbaines 2020

INSEE « Une nouvelle définition du rural pour mieux rendre compte des réalités des territoires et de leurs transformations », *La France et ses territoires* - Édition 2021

INSEE « Une nouvelle définition du rural pour mieux rendre compte des réalités des territoires et de leurs transformations », *La France et ses territoires* - Édition 2021

INSEE Insee Références – Édition 2021 – Fiche 1.2 – Unités urbaines 2020

INSEE Source : Insee, recensement de la population 2017, composition communale des unités urbaines 2020.

INSEE : « Populations légales en vigueur à compter du 1er janvier 2022 Recensement de la population Arrondissements - cantons – communes » / Val-De-Marne. INSEE, Décembre 2021 (Tableau 1 : Populations légales des arrondissements en vigueur à compter du 1er janvier 2022 - date de référence statistique : 1er janvier 2019) <https://www.val-de-marne.gouv.fr/content/download/17070/117747/file/DossierPolitiquedelaville.pdf>

INSEE : Recensements de la population 2008 et 2018

Marwan Mohammed. *Bandes de jeunes et "embrouilles de cité"*. *Questions pénales*, CESDIP, 2008, XXI (1), pp.1-4.

Merlot Lisa , Mélanie Loiseau, Synda Benyoucef « Evaluation des CPOM 2018-2021 de la Prévention Spécialisée, restitution des résultats » Cf. DEMO – équipe Evaluation DPEJ

Mucchielli, Laurent. « Les mineurs incarcérés à Marseille : pas plus violents, mais plus fragiles socialement ? », *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, vol. 1, no. 1, 2016, pp. 157-161.

ORIV (Observatoire régional de l'intégration et de la ville) Alsace , Novembre 2007 Note évaluation, bilans, indicateurs.

Rayssiguier, Yvette Rose, et Gilles Huteau. « Chapitre 3. Les politiques de cohésion sociale », , *Politiques sociales et de santé. Comprendre pour agir*, sous la direction de Rayssiguier Yvette Rose, Huteau Gilles. Presses de l'EHESP, 2018, pp. 135-336.

Rocher, T. (2016). Construction d'un indice de position sociale des élèves. *Éducation & formations*, DEPP, 90, pp.5-27.

Stock Mathis . Construire l'identité par la pratique des lieux. De Biase A. & Alessandro Cr. " Chez nous ". Territoires et identités dans les mondes contemporains, Editions de la Villette, pp.142-159, 2006

Turkieltaub, Sandrine. « Pour les collégiens décrocheurs : la « cellule absentéisme » de l'Inspection académique du Val-de-Marne. Entretien avec Michèle Becquemin », *Journal du droit des jeunes*, vol. 310, no. 10, 2011, pp. 30-36.

Vellut, Natacha. « Retirés et connectés, les hikikomori et les écrans », *Revue de l'enfance et de l'adolescence*, vol. 95, no. 1, 2017, pp. 145-164.

WEBOGRAPHIE

<https://doi-org.gorgone.univ-toulouse.fr/10.3917/vst.141.0034>

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/4989704/dep94.pdf>

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/4989704/dep94.pdf>

[https://www.insee.fr/fr/information/5542207#:~:text=La%20population%20des%20QPV%20en,\(%20B%206%20000%20habitants\).](https://www.insee.fr/fr/information/5542207#:~:text=La%20population%20des%20QPV%20en,(%20B%206%20000%20habitants).)

<https://sig.ville.gouv.fr/page/198/les-quartiers-prioritaires-de-la-politique-de-la-ville-2014-2022>

[https://www.insee.fr/fr/information/5542207#:~:text=La%20population%20des%20QPV%20en,\(%20B%206%20000%20habitants\).](https://www.insee.fr/fr/information/5542207#:~:text=La%20population%20des%20QPV%20en,(%20B%206%20000%20habitants).)

<https://sig.ville.gouv.fr/page/198/les-quartiers-prioritaires-de-la-politique-de-la-ville-2014-2022>

[https://www.insee.fr/fr/information/5542207#:~:text=La%20population%20des%20QPV%20en,\(%20B%206%20000%20habitants\).](https://www.insee.fr/fr/information/5542207#:~:text=La%20population%20des%20QPV%20en,(%20B%206%20000%20habitants).)

<https://sig.ville.gouv.fr/page/198/les-quartiers-prioritaires-de-la-politique-de-la-ville-2014-2022>

ANNEXES

	Part Familles monoparentales parmi les familles avec enfants en %	Part des locataires du parc social en %	Taux de décrocheurs des 15-17 ans en %	Part des NEET 15-24 ans en %	Indice de chômage des moins de 25 ans en %	Taux de pauvreté des ménages au seuil de 60% du revenu médian en %	Indice de vulnérabilité des jeunes
Chevilly-Larue	31,7	36,4	2,4	14,7	18,8	19	1,13
Fresnes	31,8	28,5	4,3	13,8	14,3	14	1,1
La Queue-en-Brie	24,7	26,8	3,4	12,2	16,8	10	0,95
Le Plessis-Trévisé	26,5	13,3	1,2	11,8	16,4	10	0,73
Maisons-Alfort	25,4	23,5	1	9,7	11,4	10	0,7
Saint-Maur-Des-Fossés	22,6	6,3	2,1	8,1	14,1	8	0,58
Sucy-en-Brie	22,3	17,3	3	13,2	16,4	10	0,86
Thiais	26,3	21,7	4	13,6	17,6	15	1,04
Villeneuve-Le- Roi	25,8	18,9	1,7	17,2	16,5	16	0,92
Champigny-Sur-Marne	30,5	36,9	2,5	17,4	17,2	21	1,17
Fontenay-Sous-Bois	28,8	28,5	4,1	15,2	17,5	14	1,11
Villiers-sur-Marne	26,6	20,2	3,6	13,8	19,2	16	1,04
Alfortville	32	37,1	3,4	15,3	17	21	1,21
Boissy-Saint-Léger	27,3	34,7	2,4	19,7	15,4	19	1,12
Bonneuil-Sur-Marne	37	56	4,6	19,1	17,5	23	1,51
Chennevières-Sur-Marne	26,5	23,1	3,9	15,1	20	15	1,09
Créteil	32,6	37	2,7	15,3	16,1	20	1,15
Limeil- Brévannes	29,3	23,3	2	17,6	22,3	16	1,05
Arcueil	31,6	36,7	2,7	14,2	15,6	18	1,1
Cachan	28,1	28,9	1,8	9,7	14,9	15	0,88
Choisy-Le-Roi	29,9	29,1	1,8	16,2	17,6	23	1,08
Gentilly	35,9	45,1	3,8	15,6	12,4	20	1,26
Ivry-Sur-Seine	31,6	30,6	3	14,7	17,6	27	1,2
Le Kremlin-Bicêtre	28,7	30,7	1,8	10,3	13,3	17	0,91
L'Haÿ-Les-Roses	27	30,3	1,9	12,3	15,1	16	0,93
Orly	31,4	50,8	3,2	19,3	21,9	23	1,4
Valenton	27,6	52,7	5,3	23,2	22,5	28	1,62
Villejuif	32	30,8	3,4	13,3	20	22	1,19
Villeneuve- Saint-Georges	29,7	32,6	4,6	18,8	19,1	34	1,44
Vitry-Sur-Seine	30	36,1	2,6	15,9	17,9	25	1,2
VAL-DE-MARNE	28,1	26,3	2,6	14	16,4	16,6	1

Indicateurs Villes	Poids des 11-21 ans dans la commune	Part de la population municipale de la commune vivant en QPV	Revenu médian annuel	Taux de scolarisation des 15-24 ans	Rapport interdécile
Chevilly-Larue	13,46%		21 880,00 €	73,60%	3,6
Fresnes	12,44%		23 210,00 €	56,20%	3,3
La Queue-en-Brie	16,12%		24 450,00 €	70%	3
Le Plessis-Trévisé	12,82%		25 860,00 €	71,10%	3,4
Maisons-Alfort	11,84%		27 070,00 €	75,80%	3,5
Saint-Maur-Des-Fossés	13,09%	2,30%	31 350,00 €	79%	4,1
Sucy-en-Brie	14,18%		26 970,00 €	72,80%	3,6
Thiais	12,94%	8,00%	24 100,00 €	68,80%	3,6
Villeneuve-Le-Roi	14,58%		21 620,00 €	66,30%	3,2
Champigny-sur-Marne	15,11%	24%	20 720,00 €	67,10%	3,7
Fontenay-Sous-Bois	13,59%	6,90%	24 900,00 €	70,80%	4,3
Villiers-sur-Marne	13,20%	19,80%	23 450,00 €	71,30%	3,6
Alfortville	11,77%	7%	21 700,00 €	68,70%	4
Boissy-Saint-Léger		26,90%	20 700,00 €	66,60%	3,3
Bonneuil-Sur-Marne		7,80%	19 130,00 €	65%	3,1
Chennevières-Sur-Marne	14,39%	26,50%	23 320,00 €	68,10%	3,6
Créteil	14,67%	10,90%	20 690,00 €	70,50%	3,6
Limeil-Brévannes	13,29%	8,80%	21 890,00 €	66,50%	3,1
Arcueil	13,18%	20,30%	23 160,00 €	72,30%	4,1
Cachan	16,28%	6,20%	25 010,00 €	83,20%	4,1
Choisy-Le-Roi	13,04%	5,80%	20 330,00 €	67,10%	3,6
Gentilly	12,62%	12,40%	21 490,00 €	67,40%	4,1
Ivry	13,21%	18,90%	19 040,00 €	71,60%	4,2
Le Kremlin-Bicêtre	14,02%	2,40%	23 370,00 €	78%	4
L'Haÿ-Les-Roses	13,89%	12,90%	24 050,00 €	73,90%	4
Orly	14,43%	30,10%	19 160,00 €	63,50%	3,3
Valenton	15,39%	50,60%	17 540,00 €	65,40%	3,1
Villejuif	13,37%	9,90%	21 020,00 €	74,60%	3,9
Villeneuve- Saint-Georges	15,81%	52,70%	16 570,00 €	60,50%	3,5
Vitry-Sur-Seine	14,16%	20,10%	19 100,00 €	70,13%	3,7
Val-De-Marne	13,41%	10,30%	23 540,00 €	71,70%	4,1

COMMUNES	Moyenne IPS Commune	Moyenne IPS hors Privé
ALFORTVILLE	96,17	93,1
ARCUEIL	100 ,4	100,4
BOISSY SAINT-LEGER	96,26	91,55
BONNEUIL-SUR-MARNE	76,7	76,7
CACHAN	116,7	115,75
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	95,71	89,72
CHENNEVIERES-SUR-MARNE	94,7	94,7
CHOISY-LE-ROI	92,97	85,66
CRETEIL	99,43	91,85
FONTENAY-SOUS-BOIS	107,83	107,83
GENTILLY	94,9	94,9
IVRY-SUR-SEINE	87,47	87,47
L'HAY LES ROSES	96,6	96,6
LE KREMLIN BICETRE	109,08	98
LIMEIL BREVANNES	94,2	94,2
ORLY	85,03	85,15
VALENTON	80,05	80,05
VILLEJUIF	91,12	91,12
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	78,26	78,26
VILLIERS-SUR-MARNE	96,6	96,6
VITRY-SUR-SEINE	84,58	89,84

Acteurs rencontrés	Structure	Fonction
Voisin Charline	Conseil dpt DPEJ	Cheffe Service Prévention et insertion
Masse Julie	Conseil dpt DPEJ	Coordinatrice Prévention Spécialisée
Segrestin Karine	Conseil dpt DPEJ	Co-coordinatrice Prévention Spécialisée
Irles Yann	ACER ORLY PS	Directeur association PS
Cuny Justin	ACER ORLY PS	Educateur spécialisé
Boukhenaissi Lahcen	Emmaüs Synergie PS	Directeur association PS
Desamblanc Christopher	Emmaüs Synergie PS	Chef de service
Kadi Sofian	Emmaüs Synergie PS	Educateur Spécialisé
De Barros Phillipe	Emmaüs Synergie PS	Educateur Spécialisé
Adam Marc (Modifié)	Emmaüs Synergie Villiers-Sur-Marne	Jeune Suivi 17 ans
Righi Kadder	ACP Champigny PS	Directeur Association PS
7 éducateurs -1 chef de service	ACP Champigny PS	Equipe PS
Ben Hadj Kassem Mohamed	Vivre Ensemble Villeneuve-Le-Roi	Directeur Association PS
Rouillard Stéphanie	Vivre Ensemble Villeneuve-Le-Roi	Coordinatrice Association PS
Merlot Lisa	DEMO DPT 94	Responsable Evaluation Observation
Harang-Cisse Maud	DEMO DPT 94	Chargée d'étude
Attia Akim	Préfecture 94	Délégué préfète Val De Marne
Mazella Gaelle	Préfecture 94	Déléguée Préfète Val De Marne
Pays Sylvain	Collège Elsa Triolet Champigny-Sur-Marne	Principal collège
Roger Alain	AEF Arcueil PS	Chef de service Association PS
4 chefs de service	Espoir CFDJ	Equipe PS
Guyot Christophe	Espoir CFDJ	Directeur Association PS
Cognet Jean Roch	Collège Robert Desnos Orly	Principal Collège
Dequatremare Nicholas	ALCEJ Choisy Le Roi PS	Directeur Association PS
Peiger Pascal	FCJ Fontenay-sous-Bois	Directeur Association PS
Arnoux Latifa	Pluriels 94	Directrice Association PS
5 éducateurs-3 chefs de services	Pluriels 94	Equipe PS
Moussa (Nom modifié)	Pluriels 94 Villeneuve- Saint-Georges	Jeune suivi 16 ans
Aly (Nom modifié)	Pluriels 94 Villeneuve-Saint-Georges	Jeune suivi 17 ans
Roman	Pluriels 94 Villeneuve-Saint-Georges	Educateur Spécialisé PS
Oulai Stephane	Relai Jeunesse Saint-Maur-Des-Fossés	Responsable service
Valery Hequet	Préfecture du Val-De-Marne	Délégué de la Préfète Secteur Val-De-Bièvre
Akim Attia	Préfecture du Val-De-Marne	Délégué de la Préfète Valenton , Villeneuve-Saint-Georges
Gaelle Mazzella	Préfecture du Val-De-Marne	Déléguée de la Préfète Orly, Choisy-le-Roi et Thiais
Marie-Cécile Ancher	Collège Henry Matisse Choisy-Le Roi	Principale Collège
Jonathan (Nom Modifié)	Fontenay-Sous-Bois	Jeune 19 ans
Soraya Hefied	Club d'Animation des Jeunes de Thiais	Directrice
Hamid Hamani	Club d'Animation des Jeunes de Thiais	Directeur - adjoint

Alexandre Darnel	Commissariat L'Hay-Les-Roses	Commandant de police
Mr Teinturier	Commissariat L'Hay-Les-Roses	Directeur de la Prévention
Chrystelle Pillon	VAL PRE Boissy-Saint-Leger	Directrice